



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 janvier 1996

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 8 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-1

Adoption de l'ordre du jour

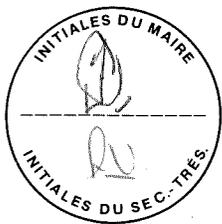
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb
- 9- Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc
- 10- Avis de motion - Règlement numéro 369
- 11- Avis de motion - Règlement numéro 370
- 12- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
- 13- Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
- 14- Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics
- 15- Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 16- VARIA
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-2

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 11, 18, 20 et 22 décembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-3

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 31 décembre 1995.

Adopté

96-4

Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

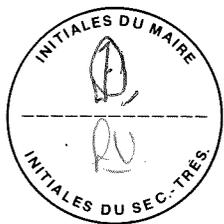
No de résolution
ou annotation

11507	Entretien M. C. enr.	1 709,32
11508	Hydro-Québec	3 378,92
11509	Réjean Despins	100,00
11510	Claude Cossette	100,00
11511	Gilles De La Fontaine	50,00
11512	Ferron, Tousignant et ass.	164,00
11513	Municipalité de Sainte-Marthe	16 125,58
11514	Sylvain Pineault	247,50
11515	Entretien M.C. enr.	2 034,10
11516	Bell Mobilité Cellulaire	88,37
11517	Cantel	40,60
11518	Bell Canada	40,91
11519	Hydro-Québec	3 136,88
11520	MRC De Francheville	2 378,59
11521	Restaurant La Fringale	513,23
11522	Comité sectoriel des Prairies	1 000,00
11523	Société canadienne des Postes	1 139,55
11524	Société canadienne des Postes	90,47
11525	Sylvain Pineault	570,00
11526	Techni FM enr.	19,37
11527	Déneigement Pierre	900,00
11528	Jules Milette inc.	8 139,72
11529	Mario Lemonde	69,70
11530	Sylvain Laliberté	32,66
11531	Manon Morin	26,39
11532	Linda Vallée	45,00
11533	Ubald Morin	25,26
11534	Colette Fortin	1 168,03
11535	Municipalité de Sainte-Marthe	19 228,85
11536	Normand Courteau	370,00
11537	Bell Canada	139,96
11538	Commcorp	378,32
11539	Linda Normandin	20,00
11540	Suzan Lamy Jean	12,50
11541	Les Publications du québec	168,49
11542	Michel Desfossés	170,00
11543	3102-1066 Québec inc.	67,23
11544	Municipalité de Sainte-Marthe	187,75
11545	Municipalité de Sainte-Marthe	695,86
11546	Hydro-Québec	45,33
11547	Pitney-Bowes	98,97
11548	Studio Henrichon inc.	183,97
11549	Lionel Gélinas	239,30
11550	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 031,78
11551	Régie Intermunicipale ass. des eaux	800,00
11552	Chantal Gosselin	156,69
11553	Martin Goulet	91,00
11554	Gaston Girard	13 572,40
11555	Jocelyne Filion	275,00
11556	Frédéric Prescott	<u>348,32</u>

TOTAL : 81 615,87

Comptes à payer au 31 décembre 1995

11557	Alex Coulombe ltée	157,10
11558	A.M.E.	380,71



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

11559	Buromax inc.	356,60
11560	Centre de décoration Paré inc.	942,69
11561	Clément Bastien Excavation enr.	1 276,30
11562	Dynabec Itée	582,31
11563	Dicom Express	12,53
11564	Électricité A.C.A. inc.	1 573,14
11565	Excavation Girard & Simars inc.	720,77
11566	Gravier Mont-Carmel inc.	2 427,70
11567	Guillevin International inc.	351,78
11568	Garage Charest & Frères inc.	140,11
11569	Henri Bourgeois inc.	287,81
11570	Imprimerie Art Graphique inc.	1 504,21
11571	Itt Flygt	59,16
11572	J. Garceau & Fils inc.	2 028,40
11573	Jo-Billard	1 300,22
11574	L'Hebdo Journal	136,75
11575	Les Laboratoires LCQ	263,24
11576	Les Pétroles Irving inc.	1 555,03
11577	Les Équipements Aginco inc.	26,76
11578	L.C.S. inc.	498,56
11579	Landrek inc.	433,60
11580	Les Créations Pierre Masson	4 100,00
11581	MC Équipement inc.	85,47
11582	McKerlie-Millen inc.	124,72
11583	Mines Seleine inc.	6 304,09
11584	Monsieur Tapis enr.	3 257,82
11585	Pluritec Laboratoire Itée	424,82
11586	Protection incendie CFS Itée	270,58
11587	P.A. Thibeault Itée	441,32
11588	Perco Itée	446,19
11589	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 002,34
11590	Produits chimiques Sany inc.	356,87
11591	Québec Linge MC	83,48
11592	2745-8074 Québec inc.	2 038,66
11593	RPM Tech inc.	226,02
11594	Remise 2000 enr.	233,83
11595	R. Beaudoin Électrique Itée	8 758,78
11596	René St-Cyr inc.	407,16
11597	Sani-Marc inc.	307,54
11598	Serrurier du Cap inc.	10,54
11599	Simard Beaudry inc.	834,50
11600	Telecon	410,24
11601	CEGEP de Trois-Rivières	451,27
11602	S.P.A.M.	11,97
11603	Lionel Gélinas	68,37
11604	Luc Jean	15,41
11605	Bois & Décors	2 758,92
11606	Multi-affiches	85,47
11607	Métaux Lamy inc.	102,56
11608	Beaumier, Richard	1 025,59
11609	Snap-on	<u>439,32</u>
	TOTAL :	<u>52 099,33</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-5

Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 369 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

96-6

Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

96-7

Avis de motion - Règlement numéro 369

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 369 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-8

Avis de motion - Règlement numéro 370

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

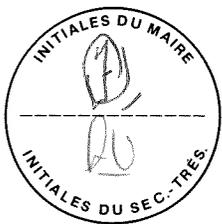
Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 370 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-9

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 339 099 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
201	3 824 \$
238	88 900
239	147 156
241	142 219
243	957 000

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;
- 3- QUE les billets seront datés du 15 janvier 1996;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
 - 1- 63 000 \$
 - 2- 68 100
 - 3- 73 000
 - 4- 78 500
 - 5- 84 400
- 5- 972 099 \$ (à renouveler)
- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :
 - 5 ans (à compter du 15 janvier 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, sauf le règlement numéro 238, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

96-10

Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

- 1- QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 1 339 099\$ par billets en vertu des règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243, au prix de 100 \$ et échéant en série 5 ans comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

63 000 \$	7.05%	15 janvier 1997
68 100	7.05%	15 janvier 1998
73 000	7.05%	15 janvier 1999
78 500	7.05%	15 janvier 2000
1 056 499	7.05%	15 janvier 2001

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

96-11

Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

Adopté

96-12

Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1996.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

numéros 96-4, 96-9 et 96-10.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-13

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Vendredi le 12 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce vendredi 12 janvier 1996. à 17 heures au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi pré-
sente.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de
convocation.

96-14

Adoption de l'ordre du jour

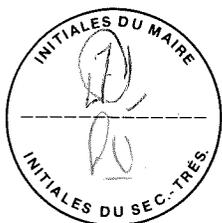
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JANVIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire
une évaluation des ressources humaines
- 6- PAROLE À LA SALLE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

7- Levée de l'assemblée

Adopté

96-15

Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une
évaluation des ressources humaines

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement :

- 1- DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Raymond, Chabot, Martin,
Paré, Conseillers en administration, afin d'évaluer les capacités de
Monsieur Fernand Veillette, dans l'éventualité d'une nomination à un
poste de directeur général, le tout pour une somme n'excédant pas
1 700 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion
financière - Soutien professionnel)

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la
Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense
est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 96-15.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-16

Levée de l'assemblée

À 17:35 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 22 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 22 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-17

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 JANVIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
- 8- Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996
- 9- Administration - Compensations financières pour 1995 - Modification des tâches et responsabilités supplémentaires
- 10- Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996
- 11- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995
- 13- Loisirs - Entretien hivernal 95-96
- 14- VARIA
 - 14.1- Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier
 - 14.2- Loisirs - Bâtisse multifonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-18

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8 et 12 janvier 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-19

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 janvier 1996.

Adopté

96-20

Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 364

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-21

Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996

ATTENDU que le budget de l'exercice 1996 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1996;
- 2- DE DÉLÉGUER deux représentants pour participer au congrès de l'UMQ.

Adopté

96-22

Administration - Compensations financières pour 1995 - Modification des tâches et responsabilités supplémentaires

ATTENDU l'absence, pour cause de maladie, de Monsieur Marcel Milot, directeur général et secrétaire-trésorier, au cours de l'année 1995;

ATTENDU la surcharge de travail assumée par certains cadres suite à l'adoption d'une résolution modifiant l'organigramme de la municipalité afin de pallier à cette absence;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Madame Line Veillette et Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier, des ajustements salariaux respectifs de 3 000 \$, 4 000 \$ et 3 500 \$ afin de compenser les tâches et responsabilités supplémentaires qu'ils ont assumé au cours de l'année 1995;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-130-00-111 et 02-310-00-111 (Gestion financière - rémunération et Administration transport - rémunération).

Adopté

96-23

Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996

ATTENDU que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à faire diminuer la mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec poursuit chaque année sa mission d'investir dans la recherche et d'innover par ses programmes de promotion de la santé du coeur et a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Il est résolu unanimement DE PROCLAMER février Mois du coeur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution.

Adopté

96-24

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire, du garage municipal et de nos différentes bâtisses de service;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 577,90 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-610 (biens non durables - hôtel de ville), 02-390-01-620 (biens non durables - garage municipal) et 02-701-42-620 (biens non durables - bâtisse parc Roger Guilbault).

Adopté

96-25

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1995 pour une valeur estimée de 25 600 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1995.

Adopté

96-26

Loisirs - Entretien hivernal 95-96

ATTENDU que les comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ au comité sectoriel de St-Malo et des Prairies pour l'entretien de leurs équipements et de leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-31-999 (Contribution au comité St-Malo) et 02-701-51-999 (Contribution au comité des Prairies)

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-27

Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier

ATTENDU que l'Hôpital Cloutier dessert la population marthelinoise et des environs depuis septembre 1951;

ATTENDU que plus de 58 000 gestes médicaux (visites à l'urgence, hospitalisation ou interventions chirurgicales) sont dispensés annuellement par le personnel de l'Hôpital Cloutier et que ces patients seraient difficilement transférables ailleurs vu les urgences et services déjà saturés à Trois-Rivières;

ATTENDU que le centre hospitalier Cloutier possède une excellente gestion et n'a connu aucun déficit financier au cours des 14 dernières années;

ATTENDU l'évolution prévue de la population entre les années 1994 et 2011 sur le territoire de l'Hôpital Cloutier qui augmentera de plus de 11% alors qu'il ne sera que de 4,5% au niveau régional;

ATTENDU la position stratégique de l'Hôpital Cloutier étant le seul centre hospitalier du comté de Champlain;

ATTENDU que tous et chacun avons droit à des soins de santé de qualité à proximité;

ATTENDU la nécessité d'entreprendre une reconfiguration efficace des services de santé;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap de se battre afin de conserver un minimum de services auxquels les citoyens ont droit;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE le Conseil municipal demande fermement à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de prendre en considération tous les énoncés mentionnés ci-dessus et mettre de l'avant le scénario préconisé par l'Hôpital Cloutier dans le dossier de reconfiguration du système de santé de la Mauricie.

Adopté

96-28

Loisirs - Bâtisse multi-fonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé

ATTENDU la construction de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU les travaux de finition à être réalisés à la bâtisse;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de 8 500 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié pour la complétion de la bâtisse multi-fonctionnelle;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'AUTORISER le directeur général par intérim à dépenser une somme n'excédant pas 11 280 \$ afin de procéder aux paiements des travaux de plomberie et d'électricité, de la pose de gouttière ainsi que d'un système de protection incendie;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-911 (Bâtiment multi-fonctionnel - parc Roger Guilbault).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-22, 96-24, 96-26 et 96-28.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-29

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 29 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 29 janvier 1996. à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi. 29^e jour de janvier 1996 à 19 heures, et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

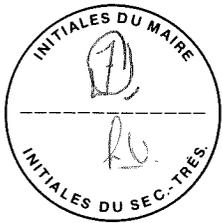
DONNÉ ce 26^e jour du mois de janvier 1996.

(Signé)

Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-30

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 29 JANVIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Administration - Réorganisation administrative
- 6- Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité
- 7- Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire
- 8- PAROLE À LA SALLE
- 9- Levée de l'assemblée

Adopté

96-31

Administration - Réorganisation administrative

ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du conseil et joint en annexe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de directeur général à demi-temps, soit 22 heures 1/2 semaine en plus d'une participation aux sessions du conseil;
- 2- DE CONFIER ce mandat à Monsieur Richard Desgagnés de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Adopté

96-32

Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité

ATTENDU que la municipalité possède cinq terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU les offres reçues concernant 3 de ces terrains;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement :

- 1- DE VENDRE à Monsieur Claude Lebel, le lot numéro 93-30 pour une somme de 12 000 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;
- 2- DE VENDRE à Monsieur Étienne Poirier, le lot numéro 96-94 pour une somme de 12 000 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;
- 3- DE VENDRE à Monsieur Steeve Leclerc, le lot numéro 93-20 pour une somme de 6 500 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur
- 4- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge des acquéreurs;
- 5- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-33

Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire

ATTENDU les déficiences constatées durant la période de garantie de cinq ans suite à la construction du complexe communautaire;

ATTENDU que la solution proposée par la Firme d'architecte Bigué, Lord et Les Constructions Drumco est acceptable pour les réparations du plancher dans le hall d'entrée;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à repeindre les murs, si nécessaire, et ce à ses frais suite aux travaux de réparation du plancher;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement :

- 1- D'ACCEPTER la solution proposée et les conditions établies pour effectuer les travaux correctifs selon les recommandations de la firme d'architectes Bigué & Lord et de la compagnie Les Constructions Drumco inc.;
- 2- DE S'ENGAGER à renoncer à toute poursuite légale concernant les déficiences de construction du complexe communautaire, telles que décrites dans la poursuite intentée par le biais de Me Bertrand Lamothe et définit dans sa lettre du 26 juin 1995, et ce, conditionnellement à l'acceptation finale des travaux correctifs ci-haut mentionnés.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-34

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 12 février 1996. à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

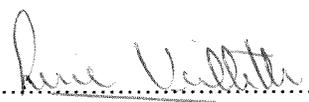
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi 12^e jour de février 1996 à 19 heures 30, et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

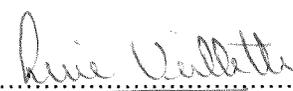
N.B. : La session spéciale sera suivie de la session régulière.

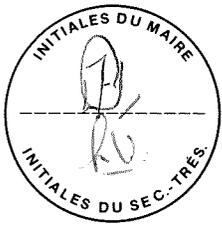
DONNÉ ce 9^e jour du mois de février 1996.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-35

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 FÉVRIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 369
 - 5.3- Présentation du projet de règlement numéro 370
 - 5.4- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.5- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
 - * le conseil enregistre ses interventions
 - 5.6- Adoption du règlement numéro 369
 - 5.7- Adoption du règlement numéro 370
- 6- VARIA
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-36

Adoption du règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage
numéro 263

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 369.

Adopté

96-37

Adoption du règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage
numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 370.

Adopté

96-38

Levée de l'assemblée

À 19:40 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 février 1996 à 19 heures 40 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-39

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- 10- Transport - Entretien du réseau d'éclairage public
- 11- Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc
- 12- Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville
- 13- Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996
- 15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10
- 16- Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels
- 17- Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
- 18- Loisirs - Versements à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
- 19- VARIA
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

96-40

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 22 et 29 janvier 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-41

Correspondance

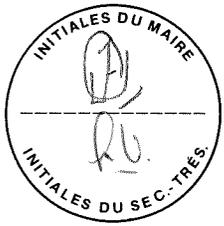
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1996.

Adopté

96-42

Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

11610	Entretien M.C. enr.	1 783,39
11611	C.T.A. de Fran-che-mont	2 768,50
11612	Dynabec ltée	4 512,62
11613	Bell Canada	656,10
11614	Hydro-Québec	349,95
11615	Municipalité de Sainte-Marthe	193,81
11616	Annulé	
11617	Chambre de commerce du Cap	910,00
11618	Canadian Tire	72,42
11619	Corporation du tourisme	217,00
11620	COMBEQ	125,35
11621	Sylvain Pineault	1 012,50
11622	Snap-On	439,32
11623	Réjean Vaillancourt	611,62
11624	Raymond Beaudet	791,67
11625	Francis Beaudet	59,32
11626	Carole Chevalier	223,10
11627	Municipalité de Sainte-Marthe	9 202,28
11628	Gertrude Hébert	36,21
11629	Gertrude Hébert	188,18
11630	François Houde	594,79
11631	André Turcotte	1 367,74
11632	Raymonde Guilbeault	3 474,80
11633	Léo Montambeault	393,18
11634	Place du Fleuve	1 449,86
11635	Jocelyn Paquet & al	1 431,58
11636	Comm. adm. des régimes de retraites	479,80
11637	Ministre du Revenu	10 728,21
11638	Trust Général du Canada	2 699,12
11639	Receveur Général du Canada	8 815,08
11640	S.C.F.P.	174,23
11641	Hydro-Québec	4 855,69
11642	Bell Mobilité Pagette	27,21
11643	Commcorp	388,99
11644	Cantel	41,71
11645	Bell Mobilité Cellulaire	47,81
11646	MRC de Francheville	2 469,65
11647	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 542,92
11648	Shell Canada ltée	124,43
11649	Receveur Général du Canada	246,14
11650	Frédéric Prescott	129,43
11651	L'Atelier de réparations de moteurs	659,72
11652	Sylvain Pineault	780,00
11653	Entretien M.C. enr.	1 823,28
11654	Bell Canada	433,99
11655	Hydro-Québec	6 052,76
11656	Francis Dumas	175,00
11657	Annie Jacques	25,00
11658	Léo Montambeault	161,26
11659	Ministre des Finances	38,74
11660	Francis Leclerc	1 325,00
11661	MRC de Francheville	31 989,24
11662	Raymond Beaudet	1 583,34
11663	Gaston Girard	22 620,69
11664	Jules Milette inc.	8 144,97



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

11665	Municipalité de Sainte-Marthe	13 555,44
11666	Municipalité de Sainte-Marthe	174,99
11667	Plomberie Ste-Marthe inc.	9 743,15
11668	Comité sectoriel des Prairies	1 000,00
11669	Municipalité de Sainte-Marthe	7 112,25
11670	Raymond Beaudet	25,50
11671	Laurier Gélinas	484,37
11672	Gérard Brûlé	348,92
11673	Marcel St-Pierre	345,49
11674	Jean-Denis Cossette	159,21
11675	Jocelyne Vallée Bergeron	907,81
11676	Berthier Bergeron	379,40
11677	Ruth Laliberté	586,03
11678	Pierre Sauvageau	104,99
11679	Wilfrid Martel	826,53
11680	Jean-Claude Lefebvre	460,70
11681	Fernand Lemieux	321,80
11682	Louise Thibeault	423,45
11683	Pierre Houde	1 480,30
11684	Robert Gagnon	406,48
11685	Louis Durand	304,89
11686	Gertrude Hébert	8 414,19
11687	Hervé Wilson	582,64
11688	Charles Turcotte	853,04
11689	Maurice Boisvert	216,80
11690	Lucienne Buisson	406,48
11691	Eugène Turcotte	581,40
11692	Jean-Guy Paquin	657,16
11693	Lise B. Hubert	487,78
11694	Nicole Roy	558,90
11695	Gilles Boisclair	613,11
11696	Hubert Ruptash	413,26
11697	Camille Thibeault	159,21
11698	Justin Bruneau	171,56
11699	Michel Guilbeault	315,01
11700	Normand Montplaisir	166,00
11701	Normand Montplaisir	467,48
11702	Denis Lavoie	321,80
11703	Marcel Mongrain	5 853,36
11704	Rita Toupin	202,01
11705	Yves Brunelle	109,99
11706	Roger Courteau	110,00
11707	Guy Veillette	110,00
11708	Dany Pronovost	110,00
11709	Ronald Houle	110,00
11710	Sylvain Pineault	1 140,00
11711	Déneigement Pierre	175,00
11712	Larose & Fils	333,25
11713	Carnaval Ste-Marthe	448,00
11714	UMRCQ	598,26
11715	Frédéric Prescott	214,10
11716	Entretien MC enr.	1 578,27
11717	SPAM	688,00
11718	Shell Canada ltée	38,00
11719	Bell Canada	158,68
11720	Bell Canada	448,55
11721	Bell Mobilité Pagette	27,21



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

11722	Hydro-Québec	2 927,94
11723	Securitrim	117,37
11724	Raymond Beaudet	1 619,84
11725	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>10 906,48</u>
TOTAL :		<u>224 010,53</u>

Comptes à payer au 31 janvier 1996

11726	Atelier d'usinage Gomex inc.	100,28
11727	Autobus Bell-Horizon inc.	854,64
11728	Alex Coulombe Itée	227,91
11729	Buromax inc.	1 629,85
11730	Boutique Le Chantier inc.	75,33
11731	Boulay air climatisé inc.	967,48
11732	Bureaux etc.	918,02
11733	Centre de décoration Paré inc.	200,47
11734	Coopérative agricole de Champlain	1 542,66
11735	Clément Bastien Excavation enr.	1 441,52
11736	Centre du Ressort T.R. inc.	60,03
11737	Dynabec Itée	91,16
11738	Déneigement Pierre	375,00
11739	Électricité A.C.A. inc.	712,21
11740	Excavation Girard & simard inc.	404,54
11741	Équipements M.N.D.	438,73
11742	Gaston Girard	341,87
11743	Gravier Mont-Carmel inc.	4 606,44
11744	Garage Charest & Frères inc.	122,72
11745	Gouttières R. Léveillé inc.	779,45
11746	Guérin Éditeur	35,10
11747	Henri Bourgeois inc.	252,98
11748	Hymec inc.	124,65
11749	Hydra Tech inc.	858,20
11750	Jacques Arsenault	6 219,66
11751	L'Hebdo Journal	888,85
11752	Les Cafés Populaires Henri enr.	80,09
11753	Location T.R. inc.	3,99
11754	Les Caisses enregistrées Digitec	86,04
11755	Librairie Clément Morin	23,38
11756	Les Équipements Aginco inc.	500,34
11757	Le Supermarché du métal	110,28
11758	Labon inc.	654,69
11759	Landrek inc.	136,75
11760	L.G. Rénovation inc.	264,38
11761	Matériaux Les Rives inc.	172,58
11762	Major Mini Moteur enr.	17,84
11763	McKerlie-Millen inc.	695,60
11764	Micromédica inc.	221,87
11765	Mines Seleine inc.	8 558,99
11766	Nove Environnement inc.	237,60
11767	Outibo enr.	113,96
11768	Oxygène Val-Mauricie	445,27
11769	Pluritec Laboratoire Itée	92,98
11770	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	376,28
11771	Pneus S.L. enr.	635,58
11772	P.A. Thibeault Itée	407,58



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

11773	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	333,40
11774	Produits chimiques Sany inc.	64,20
11775	Quévis inc.	988,67
11776	Québec linge	112,75
11777	F. Daigle	58,12
11778	Robert Delisle inc.	49,01
11779	Remise 2000 enr.	399,25
11780	Serrurier du Cap inc.	12,48
11781	Simard Beaudry inc.	408,57
11782	Spécialités Pierre Martin inc.	40,25
11783	Vitrierie du Centre inc.	225,53
11784	Westburne ltée	1 522,15
11785	Wilson & Lafleur	231,12
11786	Xérox Canada inc.	175,48
11787	SQAE	9 408,59
11788	Lionel Gélinas	267,82
11789	Francis Leclerc	150,00
11790	Bonaventure communication	1 223,88
11791	Foucher Industriel inc.	221,96
11792	J.B. Deschamps inc.	2 369,60
11793	MBS Service de roulements inc.	30,98
11794	Métaux Lamy inc.	115,09
11795	Trudel & Associés, huissiers	<u>20,24</u>
	TOTAL :	<u>56 534,96</u>

Adopté

96-43

Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU l'offre d'achat présentée au montant de 5 000 \$ pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU que le futur propriétaire devra assumer les frais pour la construction du service d'aqueduc, s'il y a lieu;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109, situées dans le parc industriel et d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés, au prix de 5 000 \$ compte tenu que l'état du terrain présente des coûts de remblayage d'environ 15 000 \$ avant construction.

Adopté

96-44

Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer de manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu
unanimentement :

- 1- DE RENOUELER la cotisation annuelle de l'Association des
communicateurs municipaux du Québec pour 1996, au montant global
de 195 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494
(Cotisations et abonnements).

Adopté

96-45

Transport - Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de
la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Guillevin International
inc., Westburne Québec inc. et ACG inc., pour l'acquisition de pièces de
rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement :

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le plus bas
soumissionnaire, une quantité de pièces de rechange et de nouveaux
luminaires au montant de 7 247,43 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-640
(Éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI - luminaires).

Adopté

96-46

Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU l'entretien que nous devons apporter à notre réseau d'aqueduc;

ATTENDU que notre réseau d'aqueduc comporte des extrémités de lignes
(14);

ATTENDU qu'en l'absence de chloration, nous nous devons de maintenir notre
réseau d'aqueduc très propre, et pour ce faire, il faut le rincer;

ATTENDU l'offre de service de la firme G.E.R.A., laquelle propose une
méthode de rinçage unidirectionnelle éprouvée;

ATTENDU que la méthode de rinçage unidirectionnelle est facile d'application,
qu'elle est réalisée de jour et qu'une session de formation sera donnée auprès
des employés des travaux publics;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement:

- 1- DE CONFIER au Groupe d'études et de recherches appliquées
(G.E.R.A.) l'établissement d'un programme de rinçage unidirectionnel du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

réseau d'aqueduc, dans le but de réaliser l'entretien préventif et d'augmenter l'efficacité de notre réseau d'aqueduc, au montant de 8 546,63 \$ taxes incluses;

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-521 (Réseau de distribution de l'eau, entretien et réparation).

Adopté

96-47

Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville

ATTENDU que la période de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville a débuté le 10 décembre 1992;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Francheville a adopté, le 24 octobre 1995, un document indiquant les principaux objets sur lesquels portera la révision (DOR) à l'intérieur de la prolongation de délais accordée par le ministre;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité à laquelle est transmise une copie du DOR peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur le document;

ATTENDU les informations obtenues sur le DOR et les principales étapes du processus de révision du schéma d'aménagement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport qui suit constitue l'avis de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap sur le DOR de la MRC de Francheville.

Adopté

96-48

Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1996 est fixée à 6 992 \$;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

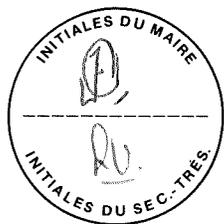
- 1- DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1996 à la corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc. au montant de 6 992 \$, soit 1,16 \$ per capita (6,028 habitants);
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-494 (Cotisation à la CEDIC)

Adopté

96-49

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1996 pour une valeur estimée de 16 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1996.

Adopté

96-50

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1995 concernant le lot 29-10 propriété de Monsieur Jean Martin et Madame Fernande Picard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 621 étant la subdivision 29-10.

Adopté

96-51

Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 15 novembre 1995, du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Assistance aux aidants naturels).

Adopté

96-52

Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1995;

ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée féminine;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 18 730 \$ auront été encourues pendant l'année financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 7 000 \$, dont 5 000 \$ à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. et une somme de 2 000 \$ pour la balle donnée féminine;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-81-999 (Baseball mineur) et 02-701-82-999 (Balle donnée féminine).

Adopté

96-53

Loisirs - Versement à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1996;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc., une somme forfaitaire de 6 750 \$ à titre de premier versement sur la subvention de 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-42, 96-44 à 96-46, 96-48 et 96-51 à 96-53.



Secrétaire-trésorière par intérim

96-54

Levée de l'assemblée

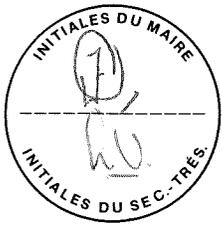
À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRES. PAR INTERIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 février 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 février 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-55

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 FÉVRIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P
- 9- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 10- Transport - Annulation du caractère de rue du cadastre numéro 439-63
- 11- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme
- 13- Culture - Maîtrise du Cap
- 14- VARIA
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-56

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 février 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-57

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 février 1996.

Adopté

96-58

Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ

ATTENDU les services offerts par l'UMRCQ;

ATTENDU les avantages que notre municipalité pourraient retirer de l'adhésion à ce regroupement;

ATTENDU que la contribution pour l'année 1996, déterminée en fonction de notre richesse foncière uniformisée, se chiffre à 2 552,43 \$ taxes incluses;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER notre contribution à l'UMRCQ au montant de 2 552,43 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements)

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-59

Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P

ATTENDU l'offre reçue de Monsieur Luc Carignan concernant la vente d'une partie du lot numéro 105 située sur la 5^e Rue à l'intersection de la 3^e Avenue;

ATTENDU que ce terrain doit être conservé en espace vert;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Monsieur Luc Carignan, un terrain situé à l'intersection de la 5^e Rue et de la 3^e Avenue, étant une partie du lot numéro 105, matricule 8138-91-4481, et ce pour le prix de 3 000 \$;
- 2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, pour rédiger l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Achat d'actifs immobilisés).

Adopté

96-60

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec, Henri Bourgeois, Formules municipales et Pitney Bowes, au coût approximatif de 980 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

96-61

Transport - Annulation du caractère du rue du cadastre numéro 439-63

ATTENDU le cadastre numéro 439-63 (Rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand et situé au 11 rue des Merisiers dans le Parc Frigon;

ATTENDU le caractère de rue du cadastre et la demande du propriétaire à l'effet de l'enlever;

ATTENDU que le cadastre débouche sur la voie ferrée et que son caractère de rue ne convient plus à l'utilisation faite du terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ENLEVER le caractère de rue du cadastre numéro 439-63 (rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-62

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 6 000 \$ est prévue au budget 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme de 2 500 \$ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

96-63

Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme

ATTENDU que la mise à jour de notre réglementation d'urbanisme (règlements de zonage et de construction) est rendu nécessaire et ce, afin de répondre le mieux possible au développement de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la dernière mise à jour a été réalisée en 1991;

ATTENDU qu'il y a environ 25 normes de différentes natures (ex: logement pour personnes âgées, coupe de bois, marge de recul, chenil, etc.) qui seront touchées par ses modifications;

ATTENDU l'offre de services de Nove environnement inc., au montant de 2 610 \$ taxes incluses, pour effectuer cette mise à jour,

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER le mandat à Nove environnement inc. pour un montant de 2 610 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-411 (Urbanisme - Honoraires professionnels).

Adopté

96-64

Culture - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 21 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap, à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-58 à 96-60 et 96-62 à 96-64.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-65

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 mars 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 11 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

96-66

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

96-67

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 février
1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-68

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-
trésorier pour la période du 16 au 29 février 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-69

Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimentement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11796	Réjean Vaillancourt	250,84
11797	Hydro-Québec	5 240,29
11798	Olco	485,19
11799	Larose & Fils	490,50
11800	Francis Dumas	200,00
11801	Canadian Tire	61,48
11802	Les Pétroles Irving inc.	104,65
11803	Paulette Roy	97,00
11804	Le Baluchon	427,73
11805	Tandem	30,73
11806	Sylvain Pineault	427,50
11807	Luc Bastien	10,00
11808	Réjean Pépin	104,05
11809	Céline Côté	12,50
11810	CP Itée	11,40
11811	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
11812	Receveur général du Canada	7 576,86
11813	Ministre du Revenu	9 950,91
11814	Trust général du Canada	3 802,90
11815	S.C.F.P.	161,73
11816	Construction & Pavage Maskimo Itée	223 011,83
11817	Michel Duval	295,81
11818	Les Publications CCH/FM Itée	155,15
11819	Cantel	92,48
11820	SQAE	617,34
11821	Bell Canada	149,04
11822	Bell Mobilité Cellulaire	52,37
11823	MRC De Francheville	1 346,43
11824	MRC De Francheville	1 928,22
11825	ACMQ	195,00
11826	CEDIC	6 992,00
11827	Baseball Mineur	7 000,00
11828	Annulé	
11829	Hockey Mineur	6 750,00
11830	Les Publications du Québec	36,00
11831	Annulé	
11832	Annulé	
11833	Jules Milette inc.	8 535,89
11834	Frédéric Prescott	280,98
11835	Commcorp	378,32
11836	Entretien M.C. enr.	1 658,05
11837	Société de l'Assurance automobile	3 089,00
11838	Gaston Girard	22 620,69
11839	James Poirier	110,00
11840	Municipalité de Sainte-Marthe	15 963,77
11841	Magazine SEM	24,00
11842	Raymond Beaudet	1 583,34
11843	Robert Carrier	1 000,00
11844	Gaston Girard	10,68
11845	Ginette Toupin	102,35
11846	Céline Lacroix	35,07
11847	Michel Duval	272,50



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

11848	Jesco-Futur inc.	115,00
11849	René Lamothe	283,18
11850	Jean-Paul Guilbeault	456,00
11851	Annulé	
11852	Gestion Sabonarc inc.	277,16
11853	Ferme Boisvert & Frères inc.	55,19
11854	Bell Canada	140,92
11855	Hydro-Québec	5 767,38
11856	Régie Intermunicipale ass. des eaux	1 000,00
11857	Annulé	
11858	S.P.A.M.	304,00
11859	Gabriel Trottier	116,42
11860	Alain Beaubien	37,98
11861	Louise Thibeault	173,77
11862	Hubert Ruptash	169,59
11863	Jean-Denis Cossette	64,78
11864	Pierre Houde	607,48
11865	Lucienne Bisson	166,81
11866	Const. & Pavage Maskimo Itée	32 554,77
11867	Les Pétales Irving inc.	168,65
11868	Carnaval Ste-Marthe	1 536,50
11869	Frédéric Prescott	157,09
11870	Les Affaires	89,95
11871	Chambre de commerce du Cap	250,00
11872	Bell Canada	419,65
11873	Hydro-Québec	28,76
11874	Bureau d'études de l'Estrie	142,44
11875	Receveur général du Canada	434,00
11876	Maîtrise du Cap	500,00
11877	U.M.R.C.Q.	2 552,43
11878	Richard Dufresne	58,75
11879	Pitney Bowes Leasing	368,53
11880	Entretien M.C. enr.	1 618,16
11881	Yves Montplaisir	81,31
11882	André Vaillancourt	275,63
11883	Benoit Therrien	2,67
11884	Ordre des comptables agréés du Québec	759,42
11885	Raymond Beaudet	1 583,34
11886	Municipalité de Sainte-Marthe	11 182,58
11887	Comité Environnemental	855,99
11888	Trust Général du Canada	3 163,36
11889	Commission adm. des régimes de retraite	479,80
11890	S.C.F.P.	180,58
11891	Ministre du Revenu	9 633,06
11892	Receveur général du Canada	<u>7 191,69</u>

TOTAL : 420 217,14

Comptes à payer au 29 février 1996

11893	Autobus Bell-Horizon inc.	427,32
11894	Alex Coulombe Itée	157,51
11895	Atec Électronique enr.	34,19



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

11896	A.G. Normandin inc.	159,87
11897	Buromax inc.	397,43
11898	Boutique Le Chantier inc.	138,25
11899	Centre de décoration Paré iinc.	105,32
11900	Coopérative Agricole de Champlain	308,53
11901	Contrair	206,72
11902	Dynabec ltée	5,62
11903	Dicom Express	132,11
11904	Déneigement Pierre	150,00
11905	Électricité A.C.A. inc.	387,44
11906	Excavation Girard & Simard inc.	1 176,59
11907	Équipements M.N.D.	199,42
11908	Formulaires D'Affaires CCL	165,31
11909	Gravier Mont-Carmel inc.	3 063,23
11910	Guillevin International inc.	340,73
11911	Garage Charest & Frères inc.	184,31
11912	Henri Bourgeois inc.	248,12
11913	Hymec inc.	176,29
11914	Imprimerie Art Graphique inc.	962,92
11915	Le Nouvelliste	300,84
11916	Larochelle Équipement inc.	262,10
11917	Les Cafés Populaires Henri enr.	77,75
11918	Les Créations Pierre Masson	125,35
11919	L.G. Rénovation inc.	205,12
11920	Matériaux Les Rives inc.	176,31
11921	McKerlie-Millen inc.	73,40
11922	Mines Seleine inc.	8 720,93
11923	M.C. Électroménagers	225,00
11924	MAX-24LTL	73,46
11925	Outibo enr.	181,76
11926	Oxygène Val-Mauricie	19,43
11927	Pluritec Laboratoire ltée	130,37
11928	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	113,06
11929	Pneus S.L. enr.	186,61
11930	Protection Incendie CFS ltée	1 692,85
11931	P.A. Thibeault ltée	91,47
11932	Produits chimiques Sany inc.	1 579,53
11933	Philip Environnement inc.	424,60
11934	Quévis inc.	72,93
11935	Québec Linge MC	69,85
11936	RPM Tech inc.	306,96
11937	Remise 2000 enr.	610,60
11938	R.Beaudoin Électrique ltée	653,30
11939	Sani Mobile	364,29
11940	Shell Canada ltée	204,52
11941	Westburne ltée	1 972,82
11942	Lionel Géliinas	47,86
11943	Francis Leclerc	50,00
11944	MBS Service de roulements inc.	47,22
11945	Métaux Lamy inc.	368,07
11946	Beumier, Richard, avocats	290,59
11947	Signoplus	<u>764,00</u>
	TOTAL :	<u>29 610,18</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-70

Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 1996

ATTENDU la demande reçue le 27 février 1996 de la corporation des secrétaires municipaux du Québec relativement au paiement de la cotisation de la secrétaire-trésorière par intérim à titre de membre de la Corporation pour l'année 1996 au coût de 250,70 \$ taxes incluses;

ATTENDU les avantages retirés d'une telle affiliation;

ATTENDU l'offre de la CSMQ de contribuer à l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim pour une somme de 110 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

96-71

Administration - Engagement du directeur général

ATTENDU que des entrevues des candidats retenus se sont déroulées le 24 février 1996;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Monsieur Jean-Claude Beaumier à titre de directeur général;

ATTENDU que l'évaluation professionnelle du candidat retenu a été effectuée par la firme RCMP et que le résultat de cette évaluation s'avère positif;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Jean-Claude Beaumier concernant la formule d'emploi à retenir;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE RETENIR les services de la Firme Jean-Claude Beaumier Consultant ltée pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, afin de combler le poste de directeur général et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Jean-Claude Beaumier soit affecté à ce mandat;
- 2- DE VERSER une somme de 28 000 \$ sur une base annuelle pour ses services;
- 3- DE FIXER à 22 heures 1/2 par semaine l'horaire de travail, en plus d'une présence aux séances du conseil et ce pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties, suite à un préavis écrit de 30 jours.

Adopté

96-72

Administration - Mandat à l'UMRCQ

ATTENDU que la municipalité a conclu un contrat avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la municipalité a signé une convention avec Bell Canada et l'UMRCQ sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que Bell Canada perçoit, pour et au nom de la municipalité, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMRCQ;

ATTENDU que la municipalité a conclu une convention avec l'UMRCQ sur la gestion des montants reçus par l'UMRCQ de Bell Canada;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DONNER le mandat à l'UMRCQ de remettre directement à la Ville de Cap-de-la-Madeleine les montants versés par Bell Canada et qu'elle remet normalement à la municipalité et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine. L'UMRCQ remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés à la Ville de Cap-de-la-Madeleine à chaque mois.

Adopté

96-73

Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes, Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier, pour nous représenter au sein de ce comité de travail;
- 3- DE DÉFRAYER le coût de notre cotisation annuelle au montant de 100 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

96-74

Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs que veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via le rang St-Malo et la Route 138 le 8 septembre 1996;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie - Bois-Francs, qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter le rang St-Malo et la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 8 septembre prochain.

Adopté

96-75

Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1996

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1996;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1996;

ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Le Saisonnier enr., le Centre horticole du Cap inc., Les Entreprises Léna et Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'entretien de nos sites fleuris 1996 à Les Jardins vivaces de la Mauricie enr., au montant de 9 579,77 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (entretien - sites fleuris)

Adopté

96-76

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 536-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 21 février 1996 concernant le lot 536-2 propriété de Les Entreprises Gaston Fournier inc. et 9019-8243 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le plan numéro 5598 étant la subdivision 536-2.

Adopté

96-77

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis
mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de février 1996 pour
une valeur estimée de 468 000 \$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 5 ont été émis pour la construction de
résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 463 000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de
février 1996.

Adopté

96-78

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28
février 1996 - Règlement numéro 369

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure
d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 369.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre
tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 369
déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de
1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour
rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées
est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap,
ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.


Adjointe au responsable
du registre

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-79

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 370 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 37.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 15.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

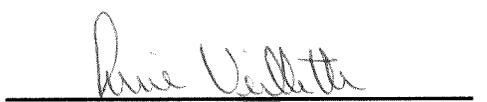
EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.


Adjointe au responsable
du registre

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-69 à 96-71, 96-73 et 96-75.


Secrétaire-trésorière par intérim

96-80

Levée de l'assemblée

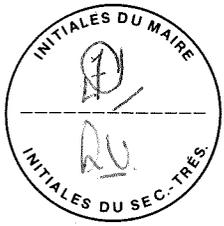
À 20:05 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 mars 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jran-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-81

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 MARS 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Modification au règlement numéro 362



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes
- 9- Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des petites créances
 - 9.1.- Dossier Monsieur Daniel Boutet
 - 9.2- Dossier Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.
- 10- Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04
- 11- Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Administration - Conciliation du solde en banque
- 14- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 15- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 16- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 17- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau
- 18- Adoption de projets de règlements
 - 18.1- Numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques
 - 18.2- Numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra
 - 18.3- Numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb
 - 18.4- Numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité
 - 18.5- Numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments
- 19- Avis de motion
 - 19.1- Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques
 - 19.2- Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 19.3- Règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb
- 19.4- Règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité
- 19.5- Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments
- 20- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 21- Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes
- 22- VARIA
- 22.1.- Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996
- 22.2- Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes
- 22.3- Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999
- 23- PAROLE À LA SALLE
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté

96-82

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-83

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 mars 1996.

Adopté

96-84

Modification au règlement numéro 362

ATTENDU le règlement numéro 362 autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 488 du Code municipal permettant la modification, par résolution, d'un règlement lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement: DE MODIFIER le règlement numéro 362 adoptée par le Conseil municipal le 13 novembre 1995 en remplaçant l'article 2 par le suivant :

- Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-85

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 11 avril 1996 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

96-86

Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier Monsieur Daniel Boutet

ATTENDU la requête de Monsieur Daniel Boutet concernant un accident de motocyclette survenue sur le chemin de desserte le 25 juin dernier avec dommage de 6 000 \$;

ATTENDU que la demande d'indemnisation du plaignant a été refusée par l'assureur de la Municipalité faute de preuves suffisantes;

ATTENDU qu'une nouvelle requête a été déposée par Monsieur Daniel Boutet, à la Cour des Petites Créances pour le même accident avec dommage de 3 000 \$;

ATTENDU que la poursuite est intentée contre la Municipalité et de ce fait, un officier de la Municipalité doit représenter celle-ci pour interroger le plaignant et les témoins s'il y a lieu;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Monsieur Daniel Boutet;
- 2- DE FAIRE assigner par la Cour, le ou les policiers de la Sûreté du Québec qui ont fait les constatations d'usage.

Adopté

96-87

Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier d'Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.

ATTENDU la requête de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc. concernant la réparation d'un moteur diesel sur un chargeur excavateur (pépine 555), lequel était couvert par une garantie d'un an, suite à un réusinage complet dudit moteur;

ATTENDU que la facture de réparation s'élève à 2 214,80 \$ pour ladite réparation sur garantie et la cause du bris provient d'une lubrification inadéquate du piston numéro 3;

ATTENDU l'expertise faite par Monsieur Richard Meunier, T.Sc.A. du Centre de Métallurgie du Québec (CEGEP de Trois-Rivières), lequel confirme que le bris mécanique a été occasionné par une lubrification inadéquate du piston numéro 3;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.;
- 2- DE FAIRE assigner les témoins requis.

Adopté

96-88

Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04

ATTENDU le dossier de la reconfiguration des services de la santé dans notre région;

ATTENDU que celle-ci doit s'effectuer de manière équitable pour tous les centres hospitaliers concernés;

ATTENDU que la réforme doit se faire autour du citoyen, de par la loi 120;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy, il est résolu majoritairement, compte tenu de l'abstention de Monsieur Richard Dufresne, DE PRÉSENTER un mémoire à la Régie régionale de la santé et des services sociaux concernant la transformation du réseau de la santé pour notre région.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-89

Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire

ATTENDU que des travaux de réfection du plancher de béton doivent être effectués dans le hall d'entrée du complexe communautaire et ce, pendant la période de garantie de l'entrepreneur et de l'architecte;

ATTENDU qu'il y a avantage pour la municipalité de remplacer le revêtement de plancher linoléum de type marmoléum pour de la céramique, à cause d'une durée de vie beaucoup plus longue;

ATTENDU qu'un montant de 3 595 \$ sera remboursé à la municipalité par la couverture en garantie de l'entrepreneur et de l'architecte, pour la valeur du recouvrement de plancher actuel;

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs, soit : L. Desrochers & Fils inc. et Tapis et Céramique Réjean;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Tapis et Céramique Réjean, soit le plus bas soumissionnaire, la pose de céramique de marque Fiandre Corando série C-370, Florian 12" X 12" X 9mm d'épaisseur avec plinthes et moulures de transition, comprenant la fourniture et l'installation, le tout pour la somme de 5 934,72 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisation - administration générale).

Adopté

96-90

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 29 février 1996 soit adopté.

Adopté

96-91

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 29 février 1996 soit adoptée.

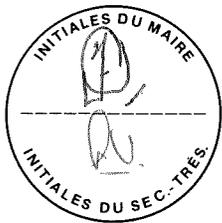
Adopté

96-92

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 29 février 1996 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-93

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Système D et Micromédica, au coût approximatif de 980 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

96-94

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-01 tenue le 18 mars 1996;

Proposé par Laurent Pontbiand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-95

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Normand Courteau concernant l'ouverture d'une salle d'amusement (billard et arcade);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la demande;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 263 devra être modifié afin de permettre l'usage "Salle d'amusement" à l'intérieur de la zone 11-Cb où se trouve le local commercial;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur Normand Courteau.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-96

Adoption du projet de règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 371.

Adopté

96-97

Adoption du projet de règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 372.

Adopté

96-98

Adoption du projet de règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 373.

Adopté

96-99

Adoption du projet de règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 374.

Adopté

96-100

Adoption du projet de règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 375.

Adopté

96-101

Avis de motion - Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 371 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-102

Avis de motion - Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 372 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-103

Avis de motion - Règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 373 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-104

Avis de motion - Règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 374 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-105

Avis de motion - Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 375 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-106

Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les pourparlers entrepris entre la municipalité et la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée proposée par la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander des soumissions auprès de firmes spécialisées pour l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;
- 2- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1996;
- 3- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;
- 4- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

Adopté

96-107

Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes

ATTENDU que la Maison des jeunes débutera ses opérations en date du 4 avril 1996;

ATTENDU qu'un coordonnateur se doit d'être en place pour superviser les activités des adolescents;

ATTENDU que la municipalité a reçu une vingtaine de candidatures pour ce poste;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré six candidats en entrevue;

ATTENDU leur recommandation à l'effet de retenir les services de Monsieur Pierre Jackson à titre de coordonnateur de la Maison des jeunes;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Pierre Jackson;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE RETENIR les services de Monsieur Pierre Jackson pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, au poste de coordonnateur de la Maison des jeunes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE VERSER une somme de 11 510 \$ sur une base annuelle pour ses services;
- 3- DE FIXER l'horaire de travail à 25 heures par semaine pour 30 semaines et à 30 heures par semaine pour 18 semaines et ce, pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;
- 4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties suite à un préavis écrit de 30 jours.

Adopté

96-108

Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996

ATTENDU la 11^e édition du carnaval de Sainte-Marthe-du-Cap tenue du 16 au 25 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Hélène Richard, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette 11^e édition couronnée de succès.

Adopté

96-109

Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes

ATTENDU le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes;

ATTENDU que ce projet de modifications consiste à retirer les codes postaux G8T 7V7 et G8T 7V8 qui sont actuellement en vigueur sur presque tout notre territoire rural et de les remplacer par des codes postaux par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue, de la même manière que pour les secteurs urbains;

ATTENDU que malgré les inconvénients que ces modifications peuvent occasionner à la population, elles sont nécessaires afin d'améliorer le service à la clientèle;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes consistant à appliquer une politique d'un code postal par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue;
- 2- DE PRÉCISER que les membres du Conseil déplorent les inconvénients qu'une partie de notre population aura à subir lors de l'implantation de cette nouvelle politique;
- 3- QUE si les changements prévus occasionnent des frais pour les commerçants (modification de papeterie, etc.), ils devront être assumés par la Société Canadienne des Postes;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 4- D'EXPÉDIER une copie de la présente résolution à la Société Canadienne des Postes.

Adopté

96-110

Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999

ATTENDU le regroupement des villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières, de l'UQTR, des collèges et des commissions scolaires de la région pour collaborer à la prise de décision et à la présentation des Jeux du Québec, édition hiver 1999, si telle était la volonté régionale;

ATTENDU l'invitation reçue pour assister aux rencontres afin de discuter des modalités et des paramètres de la participation de notre Municipalité à ce beau projet collectif;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Monsieur Roger Jean à titre de représentant de notre Municipalité afin d'assister aux rencontres concernant le projet des Jeux du Québec, édition hiver 1999.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-89, 96-106 et 96-107.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-111

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Mardi le 9 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 9 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-112

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995
- 9- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)
- 10- Administration - Nomination d'un inspecteur agraire
- 11- Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout
- 12- Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts
- 13- Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996
- 15- Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
- 16- Loisirs - Ameublement Maison des jeunes
- 17- Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes
- 18- VARIA
 - 18.1 - Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

96-113

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

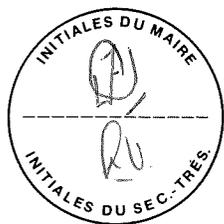
Adopté

96-114

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-115

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimentement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11948	Hydro-Québec	6 433,99
11949	Bell Mobilité Pagette	27,21
11950	Micheline Courteau	76,07
11951	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	3 410,00
11952	Francis Dumas	200,00
11953	Xerox Canada inc.	451,26
11954	Pitney-Bowes	48,64
11955	Canadian Tire	144,59
11956	AQTE - AESEQ	51,28
11957	Olco	569,23
11958	C.S.S.T.	2 130,75
11959	Loomis	45,46
11960	Entretien M.C. enr.	1 766,30
11961	Roger Jean	96,40
11962	Sylvain Pineault	780,00
11963	Réseau québécois Villes et Village en santé	100,00
11964	C.S.M.Q.	360,70
11965	Bell Canada	250,93
11966	Cantel	34,94
11967	Bell Mobilité Cellulaire	47,68
11968	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 502,29
11969	MRC de Francheville	2 286,12
11970	Commcorp	378,32
11971	Consortium Pluritec ltée	787,58
11972	Remise 2000 enr.	47,75
11973	Annulé	
11974	Hydro-Québec	754,38
11975	Frédéric Prescott	245,32
11976	Municipalité de Sainte-Marthe	193,84
11977	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6 190,04
11978	Pitney-Bowes	102,22
11979	Suzanne Guilbault & al	8,52
11980	Raymond Beaudet	2 375,01
11981	Jules Milette inc.	8 550,75
11982	Gaston Girard	18 096,54
11983	C.S.M.Q.	112,50
11984	SQAE	922,39
11985	Hydro-Québec	6 979,31
11986	Raymond, Chabot, Martin, Paré	1 139,55
11987	Colette Fortin	797,69
11988	Me Lyne Parent	3 000,00
11989	Jean-Claude Beaumier	573,65
11990	Ministre des Finances	137,00
11991	Richard Dufresne	96,25
11992	Bell Canada	473,80
11993	Hydro-Québec	504,06
11994	R.M.J.Q.	73,50
11995	Fondation Hôpital Cloutier	240,00
11996	Groupe Jacques Desbiens	46,49
11997	Entretien M.C. enr.	1 828,97
11998	Frédéric Prescott	222,22
11999	Pierre Jackson	225,00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

12000	Francis Dumas	200,00
12001	Municipalité de Sainte-Marthe	10 844,54
12002	Trust Général du Canada	3 276,22
12003	Comm. adm. régime de retraite	524,82
12004	S.C.F.P.	184,34
12005	Receveur Général du Canada	6 781,74
12006	Ministre du Revenu	<u>9 098,52</u>

TOTAL : 119 826,67

Comptes à payer au 31 mars 1996

12007	Autobus Bell-Horizon inc.	284,88
12008	A.G. Normandin inc.	240,43
12009	Atelier Usinex	39,88
12010	Buromax	1 188,01
12011	Belitec inc.	624,75
12012	Bureautique Agathe Bisson inc.	170,93
12013	B.M.I.	145,86
12014	Boutique de la Balayeuse	721,22
12015	Centre de décoration Paré inc.	167,98
12016	Centre Horticole du Cap inc.	69,68
12017	Dynabec ltée	236,45
12018	Électricité A.C.A. inc.	518,50
12019	Formules Municipales enr.	232,57
12020	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	1 275,00
12021	Guillevin International inc.	199,82
12022	Groupe Drainamar	2 053,47
12023	Hamel pièces d'autos inc.	330,47
12024	Jean-Louis Brière enr.	569,77
12025	L'Hebdo Journal	273,49
12026	Les caisses enregistreuses Digitec	119,58
12027	Librairie Clément Morin	29,04
12028	Les Pétroles Irving inc.	229,67
12029	Les équipements Aginco inc.	102,62
12030	Les créations Pierre Masson	1 709,33
12031	Le Journal du Grand Trois-Rivières	398,84
12032	Les spécialités Fernand Daigle inc.	11,97
12033	McKerlie-Millen inc.	704,24
12034	Mines Seleine inc.	3 002,43
12035	Outibo enr.	372,44
12036	Oxygène Val-Mauricie	46,23
12037	Pluritec Laboratoire ltée	47,40
12038	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	57,31
12039	Pneus S.L. enr.	192,60
12040	Protection incendie CFS ltée	57,58
12041	P.A. Thibeault ltée	102,89
12042	Pneus Belisle inc.	46,22
12043	Produits chimiques Sany inc.	157,03
12044	Pneus Camo inc.	160,67
12045	Québec Linge MC	86,83
12046	Robert Delisle inc.	27,57
12047	Robert Carrier, notaire	982,64
12048	Ramtex	176,63
12049	Rambourreur Ste-Marthe	340,00
12050	Service de pneus C.T.R. ltée	56,42



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12051	Shell Canada ltée	216,26
12052	Serrurier du Cap inc.	40,24
12053	Simard Beaudry inc.	243,95
12054	Système D	97,42
12055	École Commerciale du Cap	164,10
12056	S.P.A.M.	279,19
12057	Sylvain Pineault	165,00
12058	Bois & Décors	8,05
12059	Continuum	490,01
12060	MBS service de roulements inc.	94,44
12061	Métaux Lamy inc.	<u>305,40</u>
	TOTAL :	<u>20 665,40</u>

Adopté

96-116

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995.

Adopté

96-117

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-118

Administration - Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le conseil doit nommer, tous les deux ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement champêtre dans la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1996 et 1997.

Adopté

96-119

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout, et pièces pour les bornes-fontaines

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux et de pièces pour les bornes-fontaines;

ATTENDU que des prix ont été demandés à sept soumissionnaires;

ATTENDU que la firme Westburne Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour un montant de 4 123,84 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de pièces pour bornes-fontaines pour un montant de 1 602,60 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-413-00-641 (Aqueduc - pièces et accessoires) et 02-415-00-641 (Égout - pièces et accessoires).

Adopté

96-120

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts

ATTENDU la coupe de gazon et l'entretien à effectuer sur nos espaces verts ainsi que nos différents terrains de jeux;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, laquelle est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts à M. Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert), pour la somme globale de 18 080 \$ toutes taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-523 (Contrat de coupe de pelouse).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-121

Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Claude Lebel visant à réduire la marge de recul latérale extérieure de 6m à 5.88m pour permettre l'implantation d'un abri d'auto;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Claude Lebel sera à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation de Monsieur Claude Lebel.

Adopté

96-122

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de mars 1996 pour une valeur estimée de 655 668 \$;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 279 000 \$ et 1 permis a été émis pour la construction d'un commerce pour une valeur estimée de 250 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1996.

Adopté

96-123

Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci inclus le programme des Jeux du Québec, Finales régionale et provinciale;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1996-1997 au coût de 450 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (CLM).

Adopté

96-124

Loisirs - Ameublement Maison des jeunes

ATTENDU le besoin de meubles pour la Maison des Jeunes;

ATTENDU des prix demandés à trois soumissionnaires;

ATTENDU que deux soumissions conformes ont été déposées;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat des meubles aux Créations Pierre Masson inc., soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 1 338,96 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisations - Bâtisse multi-fonctionnelle).

Adopté

96-125

Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes

ATTENDU la possibilité d'avoir des stagiaires pour notre Maison des jeunes;

ATTENDU qu'aucun frais ne serait encourus par la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
DE PRÉSENTER une demande à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour des stagiaires en éducation spécialisée et en psycho-éducation.

Adopté

96-126

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 1996 concernant le lot 527-55 propriété de Monsieur Gaston Girard;

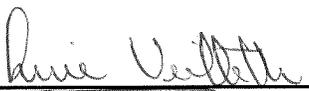
ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2748 étant la subdivision 527-55.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-115,*96-119, 96-120, 96-123 et 96-124. *96-117



Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-127

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 15 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 15 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

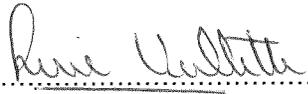
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi le 15^e jour d'avril 1996 à 19 heures 30, et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

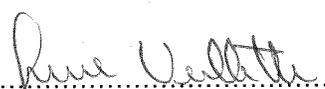
Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 12^e jour du mois d'avril 1996.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-128

Administration - Nomination d'un président d'assemblée

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand président d'assemblée en l'absence du maire et du maire suppléant.

Adopté

96-129

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
 - 1.1- Nomination d'un président d'assemblée
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 371
 - 5.3- Présentation du projet de règlement numéro 372
 - 5.4- Présentation du projet de règlement numéro 373
 - 5.5- Présentation du projet de règlement numéro 374
 - 5.6- Présentation du projet de règlement numéro 375
 - 5.7- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.8- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- * le participant se lève
- * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
- * le conseil enregistre ses interventions

5.9- Adoption du règlement numéro 371

5.10- Adoption du règlement numéro 372

5.11- Adoption du règlement numéro 373

5.12- Adoption du règlement numéro 374

5.13 Adoption du règlement numéro 375

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté

96-130

Adoption du règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 371.

Adopté

96-131

Adoption du règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partie de la zone 75-Ra

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 372.

Adopté

96-132

Adoption du règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 373.

Adopté

96-133

Adoption du règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 374.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-134

Adoption du règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction
numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-
chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 375.

Adopté

96-135

Levée de l'assemblée

À 20:35 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

Laurent Pontbriand

LAURENT PONTBRIAND
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Line Veillette

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-136

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 AVRIL 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Modification au règlement numéro 351
- 8- Programme de création d'emploi - Article 25
- 9- Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la municipalité
- 11- Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique
- 12- Transport - Installation de feux clignotants
- 13- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 14- Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
- 15- Loisirs & culture - Contribution comités de secteur
- 16- Loisirs & culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux
- 17- Loisirs & culture - Fête des bénévoles 1996
- 18- VARIA
 - 18.1- Transports - Demande au Ministre des Transports
 - 18.2- Administration - Achat de terrains bornant la 5^e Rue
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

Monsieur Richard Dufresne se joint à l'assemblée

96-137

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 15 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-138

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 avril 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-139

Modification au règlement numéro 351

ATTENDU le règlement numéro 351 "Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses";

ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du Conseil lors de la séance spéciale tenue le 29 janvier 1996;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 351 adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 1995 en remplaçant les articles 1 a) et 4 b) par les suivants :

Article 1 a) Le directeur général adjoint, ou son représentant par intérim, pourra autoriser des dépenses concernant les activités relatives au transport, à l'hygiène du milieu, à l'urbanisme et aux loisirs et culture, à l'exception de la rémunération des employés et des contributions de l'employeur;

Article 4 b) Faire l'objet d'un rapport que le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier transmettent au Conseil à la première séance régulière tenue après l'expiration d'un délai de cinq jours suivant l'autorisation.

Adopté

96-140

Programme de création d'emploi - Article 25

ATTENDU que la Maison des jeunes a besoin de campagne de financement pour son fonctionnement régulier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la demande dans le cadre du Programme de création d'emploi en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

96-141

Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le bail intervenu en date du 16 novembre 1994 entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant les termes de location d'une partie des subdivisions numéros P-437 et 438 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} octobre 1994;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la partie X du bail traitant de la remise des lieux loués lorsque le locataire quittera les lieux;

ATTENDU que le locataire, Le club les archers le Mirador enr. a procédé à l'installation d'une clôture sur tout le site, laquelle clôture a été achetée par la Municipalité;

ATTENDU la nécessité de préciser, par addenda au bail, que la Municipalité demeurera propriétaire de cette clôture lorsque le locataire quittera les lieux;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER le bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en ajoutant l'addenda ci-annexé;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière, à signer ledit addenda pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-142

Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la Municipalité

ATTENDU que la municipalité possède des terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU l'offre reçue concernant un de ces terrains;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Monsieur Stacey Dubé, le lot numéro 73-36 pour une somme de 3 840 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi, il y aura rétrocession du terrain à la municipalité aux mêmes termes;
- 2- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge de l'acquéreur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-143

Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue actuellement une machine postale et une balance électronique pour l'envoi de son courrier;

ATTENDU que notre contrat de location viendra à échéance le 31 mai 1996;

ATTENDU l'offre de la compagnie Pitney Bowes de louer une machine postale automatique 6250 et une balance électronique A501 R selon les conditions énoncées dans l'offre de services du 8 avril 1996;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue de la compagnie Pitney Bowes, un système postal tel que décrit dans l'offre du 8 avril 1996, au coût de 122,84 \$ par mois, taxes incluses, pour un terme de 36 mois;
- 2- QUE Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim soit et est par la présente autoriser à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 190-02-513 (Location de matériel).

Adopté

96-144

Transport - Installation de feux clignotants sur la rue Courteau

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'améliorer la sécurité sur la rue Courteau en y ajoutant des feux clignotants à deux endroits et des panneaux ARRÊT sur la rue Courteau à l'intersection de la rue Landry;

ATTENDU que la présence de commerces et d'industries dans ce secteur contribue à créer une augmentation de la circulation sur la rue Courteau;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entreprises pour la fourniture et l'installation de feux clignotants, soit : Électricité A.C.A. inc., Les Entreprise Guimond inc. et Jean Caron & Fils inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à la firme Électricité A.C.A. inc., les travaux de fourniture et d'installation de feux clignotants à l'intersection de la rue Courteau et du boulevard des Prairies et sur la rue Courteau au coin de la rue Landry, et ce, suivant le meilleur prix soumis, soit la somme de 6 937,58 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépenses en immobilisation - Transport).

Adopté

96-145

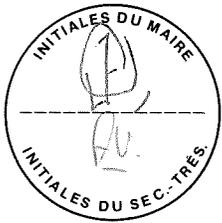
Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière,

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 54,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : Calclo ltée et Somavrac inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 54,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de 0,174 \$ le litre pour un montant total de 10 707,21 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

96-146

Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1996;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopérative Agricole de Champlain;

ATTENDU les prix reçus d'un seul soumissionnaire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap, une quantité de 75 kilos de semence à gazon et de 2,570 kilos d'engrais chimique pour le prix de 2 582,12 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-635 (Biens non durables).

Adopté

96-147

Loisirs & culture - Contribution comités de secteur

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ aux comités des secteurs St-Malo et Norbert pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-61-999 (Contribution au comité).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-148

Loisirs & culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 24 juin 1996;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER les animateurs selon le besoin pour le calendrier de 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-70-111 et 02-701-70-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);
- 3- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;
- 4- D'OCTROYER le budget d'opérations pour les terrains de jeux 1996, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-70-630 (Biens non durables - animation).

Adopté

96-149

Loisirs & culture - Fête des bénévoles 1996

ATTENDU que la municipalité remercie ses bénévoles d'une manière tangible une fois par année;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ORGANISER une soirée hommage qui se tiendra le samedi 4 mai 1996;
- 2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1996 au montant de 3 700 \$;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Autres dépenses).

Adopté

96-150

Transports - Demande au Ministre des Transports

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a projeté de réduire la vitesse sur certaines artères principales afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et cyclistes;

ATTENDU que les rues Courteau, St-Maurice, rang St-Malo, ainsi que le boulevard des Prairies doivent faire l'objet d'une réduction de la vitesse des véhicules routiers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

DE DEMANDER au Ministre des Transports du Québec d'accepter que la vitesse des véhicules routiers soit réduite aux endroits démontrés sur le plan numéro 96-SIGN-01 selon les limites de vitesses suivantes:

- | | | |
|----|--------------------|--------------------------------------|
| 1- | Rue Courteau | 70 km/hre |
| 2- | Rue St-Maurice | 70 km/hre |
| 3- | Boul. des Prairies | 50 km/hre |
| 4- | Rang St-Malo | 50 et 70 km/hre, selon les endroits. |

Adopté

96-151

Administration - Achat de terrains bordant la 5^e Rue

ATTENDU l'offre reçue de Madame Lyse Francoeur à l'effet de vendre à la municipalité tous les terrains vacants qu'elle et sa compagnie de gestion possèdent sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, à l'exception de deux unités plus amplement décrites et délimitées dans l'offre de vente;

ATTENDU les possibilités résultant d'une telle offre, laquelle prend fin à midi le 30 avril 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR, pour une somme n'excédant pas l'évaluation municipale globale des unités à acquérir, l'ensemble des terrains vacants appartenant à Madame Lyse Francoeur ou à Les Gestions L. Francoeur inc., à l'exception des immeubles spécifiquement exclus dans l'offre de vente signifiée à la municipalité en date du 17 avril 1996 et ci-annexée pour en faire partie intégrante;
- 2- DE MANDATER Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à négociier, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et selon la volonté des membres du Conseil, le prix d'achat et les termes de paiement des transactions;
- 3- DE MANDATER Me Réjean Giroux, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-140, 96-143 à 96-149 et 96-151


Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-152

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 13 mai 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-153

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Convention de service de dépôt direct Desjardins
- 9- Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada
- 10- Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte
- 11- Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Administration - Achat de timbres
- 13- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 14- Transport - Éclairage de rues
- 15- Urbanisme -Opération cadastrale - Lot 86-4
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996
- 17- Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault
- 19- VARIA
 - 19.1- Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier
 - 19.2- Urbanisme - opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51
- 20- Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrements tenue le 1^{er} mai 1996
 - 20.1- Règlement numéro 371
 - 20.2- Règlement numéro 372
 - 20.3- Règlement numéro 373
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

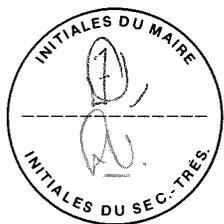
96-154

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-155

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1996.

Adopté

96-156

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12062	Hydro-Québec	1 515,43
12063	Bell Mobilité Pagette	27,21
12064	Fondation de l'Hôpital Cloutier	60,00
12065	C.S.S.T.	12 935,00
12066	Commission municipale du Québec	11 796,77
12067	MRC De Francheville	2 536,12
12068	Remise 2000 enr.	595,46
12069	Micromedica inc.	159,42
12070	Les Pétroles Irving inc.	1 082,30
12071	Canadian Tire	25,05
12072	Larose & Fils	265,00
12073	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12074	Bell Mobilité Cellulaire	46,67
12075	Hydro-Québec	3 534,34
12076	Entretien M.C. enr.	1 726,41
12077	Pierre Jackson	450,00
12078	Chambre de commerce du Cap	25,00
12079	Commcorp	378,32
12080	André Massicotte	51,71
12081	Société imm. Robert Harvey inc.	39,24
12082	CLM	450,00
12083	Richard Dufresne	85,00
12084	Compagnie Canadienne d'Assurance	500,00
12085	Hydro-Québec	118,51
12086	Olco	353,65
12087	Municipalité de Sainte-Marthe	14 052,55
12088	Jules Milette inc.	8 550,75
12089	École Commerciale du Cap	1 504,20
12090	Chambre de Commerce du Cap	25,00
12091	Bell Canada	595,61
12092	Hydro-Québec	4 048,22
12093	Fondation de l'Hôpital Cloutier	140,00
12094	Cantel	33,58
12095	Danielle Gélinas	158,21
12096	Me Lyne Parent	469,84
12097	Jean-Claude Beaumier	58,85
12098	Festifrançien 1996	100,00
12099	Ville du Cap	179,92
12100	MRC De Francheville	455,32
12101	Les Productions Octant inc.	200,00
12102	Domart	500,00
12103	Nove Environnement inc.	2 281,38
12104	Dessureault, Lemire, Desaulniers	8 501,04
12105	Techni FM enr.	23,94



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

12106	Club Kiwanis du Cap	125,00
12107	Jeune Chambre de Commerce	60,00
12108	Jeune Chambre de Commerce	60,00
12109	UMQ	706,53
12110	Entretien M.C. enr.	1 561,18
12111	Municipalité de Sainte-Marthe	11 697,05
12112	Municipalité de Sainte-Marthe	194,16
12113	Carole Chevalier	400,00
12114	Restaurant Les Fous du Roy enr.	125,00
12115	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
12116	Comité Loisirs Place Norbert	1 000,00
12117	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12118	Pierre Jackson	450,00
12119	Hydro-Québec	60,10
12120	Career Track Seminars	112,82
12121	Pro Action inc.	225,63
12122	Marché Morissette enr.	134,26
12123	Brasserie Labatt Itée	59,26
12124	Les Pétroles Irving inc.	257,88
12125	Caisse Populaire Ste-Madeleine	4 905,18
12126	Eugène Turcotte	99,24
12127	Corporation du tourisme	1 334,00
12128	Frédéric Prescott	279,80
12129	Municipalité de Sainte-Marthe	174,70
12130	Trust Général du Canada	4 997,74
12131	Comm. adm. régimes de retraite	494,79
12132	S.C.F.P	286,35
12133	Receveur Général du Canada	10 033,13
12134	Ministre du Revenu	13 442,93
12135	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 517,75
12136	Hydro-Québec	1 877,84
12137	Bell Canada	539,13
12138	Guérin Éditeur	7,50
12139	SPAM	416,00
12140	Ministre des Finances	49,00
12141	Gaston Girard	13 572,40
12142	Frédéric Prescott	<u>669,35</u>

TOTAL : 160 855,34

Comptes à payer au 30 avril 1996

12143	Alex Coulombe Itée	155,82
12144	Atelier de réusinage G.B. inc.	47,86
12145	A.G. Normandin inc.	155,53
12146	Alarme St-Cyr enr.	64,95
12147	Buromax inc.	1 943,82
12148	Belitec inc.	100,12
12149	Boutique Le Chantier inc.	277,69
12150	Centre de Décoration Paré inc.	197,27
12151	Clément Bastien Excavation enr.	148,14
12152	Charbonnerie Champlain Itée	373,99
12153	Conseil Régional du Loisir	47,97
12154	Électricité A.C.A. inc.	814,77
12155	Équipements Industriels du Cap inc.	168,00
12156	Formulaires Ducharme inc.	39,70
12157	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	350,00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12158	General Bearing Service inc.	7,18
12159	Gaston Brouillette inc.	26,16
12160	Garage Marcel Roy & Fils inc.	182,33
12161	Garage Robichaud	141,83
12162	Henri Bourgeois inc.	335,88
12163	Hymec inc.	1 297,98
12164	Imprimerie Art Graphique inc.	18,23
12165	Jules Milette inc.	182,33
12166	L'Hebdo Journal	683,73
12167	Larochelle Équipement inc.	251,70
12168	Les Cafés Populaires Henri enr.	76,34
12169	Les Publications CCH/FM Itée	85,43
12170	Location Trois-Rivières	47,55
12171	Les Équipements Réal Leblanc inc.	552,07
12172	Les Équipements Aginco inc.	116,73
12173	Les Créations Pierre Masson	1 361,76
12174	Les Spécialités Fernand Daigle inc.	29,92
12175	McKerlie-Millen (Québec) inc.	387,66
12176	Micromedica inc.	374,74
12177	Mich-O-Tomobile	41,83
12178	Module Concept	87,24
12179	Outibo inc.	65,39
12180	Oxygène Val-Mauricie	92,11
12181	Olco	276,26
12182	Pluritec Laboratoire Itée	343,46
12183	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	369,32
12184	P.A. Thibeault Itée	160,21
12185	Québec Linge MC	123,64
12186	R.T. Spécialités	129,52
12187	Remise 2000 enr.	474,41
12188	R. Beaudoin Électrique Itée	281,43
12189	St-Cyr Photo	20,20
12190	Shell Canada Itée	157,03
12191	Serrurier du Cap inc.	222,56
12192	Simard Beaudry inc.	38,31
12193	Nettoyage Sanimont inc.	6 335,91
12194	Tapis - Céramique Réjean	5 934,72
12195	Vitrerie du Centre inc.	191,44
12196	Westburne Itée	13 310,07
12197	S.P.A.M.	125,35
12198	Vidéo-tron Itée	81,37
12199	Roger Nadeau	360,00
12200	Accessoires Outillage Itée	765,43
12201	Dépanneur François Brouillette inc.	1 148,01
12202	Matériaux Économiques inc.	136,75
12203	Multi-Affiches	546,98
12204	Métaux Lamy (1991) inc.	616,32
12205	Signoplus	<u>433,83</u>
	TOTAL :	<u>43 914,28</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-157

Administration - Convention de service dépôt direct Desjardins

ATTENDU l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs des salaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs Desjardins;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous les documents relatifs à la Convention service dépôt direct Desjardins;
- 3- D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Frais d'utilisation dépôt direct).

Adopté

96-158

Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada

ATTENDU que la municipalité de Champlain ne peut être desservie par le service 9-1-1 comme l'ensemble des municipalités de la MRC de Francheville;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et les municipalités du secteur des Chenaux pour la mise en place du service 9-1-1 sur leur territoire;

ATTENDU que le service 9-1-1 améliore la sécurité des résidents des municipalités desservies;

ATTENDU que la municipalité de Champlain désire que ses citoyens puissent obtenir les mêmes services téléphoniques que ceux offerts aux citoyens des autres municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la municipalité de Champlain dans ses démarches pour que Bell Canada modifie son système téléphonique afin de rendre accessibles les services offerts par Bell Canada, y compris le 9-1-1.

Adopté

96-159

Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte

ATTENDU la demande reçue de Madame Gisèle Descoteaux Turcotte pour l'acquisition de deux parties de l'emprise du chemin connu sous le nom de rang St-Martin, lequel est désaffecté depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte désire acquérir ce chemin désaffecté puisque ces résidus sont adjacents à ses terrains et qu'ils font partie, éventuellement, de nouveaux lots bâtissables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte devra aussi acquérir du ministère des Transports, un immeuble excédentaire étant une partie du lot numéro 583 pour que ces nouveaux lots deviennent adjacents à la rue Courteau;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de ces sections de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE VENDRE à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte, les parcelles no. 5 et 14 désaffectée du chemin rang St-Martin, lesquelles parties représentent une superficie approximative de 1665,8 mètres carrés et ce au prix de 1 000 \$ avant taxes;
- 2- D'INFORMER Madame Gisèle Descoteaux Turcotte qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-160

Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire échanger le lot numéro 104-153 contre une partie du lot numéro 105 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;

ATTENDU que la partie du cadastre numéro 105, propriété de Monsieur Raynald Massicotte, est enclavée dans la propriété appartenant à la municipalité sur le lot numéro 105;

ATTENDU l'absence de services municipaux pouvant desservir le terrain appartenant à Monsieur Massicotte, empêchant ainsi la construction d'une unité sur le terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ÉCHANGER, de gré à gré, le lot numéro 104-153 appartenant à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et situé dans le développement prévu de la sixième rue, contre une partie du lot numéro 105 portant le matricule numéro 8138-82-9631 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-161

Administration - Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

96-162

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par quatre mois;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies Sany et Sani-Marc, au coût de 1 222,59 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

96-163

Transport - Éclairage de rues

ATTENDU la nécessité de rajouter des lumières de rues sur les rues Courteau, Girard, St-Malo, 5^e rue et 3^e avenue, afin d'améliorer l'éclairage public;

ATTENDU que le prolongement du développement domiciliaire sur la rue Lorraine nécessite l'ajout de luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'installation de 5 lumières de rues 100 watts et de 8 lumières de rues de 250 watts, tel que démontré au croquis ci-joint.
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-902 (Dépenses en immobilisations - luminaires de rues).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-164

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 86-4

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1996 concernant le lot 86-4 propriété de Madame Louise Daigle;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

D'ACCEPTER le plan numéro 12508 étant la subdivision 86-4.

Adopté

96-165

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 45 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1996 pour une valeur estimée de 731 007 \$;

ATTENDU que sur ces 45 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 405 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1996.

Adopté

96-166

Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de la Ville de Saint-Louis-de-France concernant le support à nos structures de Hockey Mineur respectives et de la prise en charge des négociations de location de patinoires avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le principe d'assumer des transactions et une partie des frais de location de glace avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces" inc. tel que décrit dans le document ci-joint.

Adopté

96-167

Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault

ATTENDU que le comité sectoriel Roger Guilbault inc. supervise les activités de la Maison des jeunes et du restaurant;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour se faire;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 900 \$ au comité sectoriel Roger Guilbault inc., soit la subvention allouée pour 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-999 (Contribution au comité).

Adopté

96-168

Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier

ATTENDU la demande reçue de Madame Marguerite Lesage Pothier pour l'acquisition d'une partie du chemin rang St-Martin;

ATTENDU que Madame Marguerite Lesage Pothier désire acquérir cette partie de chemin désaffecté puisque cette partie est adjacente à sa propriété;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de cette section de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement:

- 1- DE VENDRE à Madame Marguerite Lesage Pothier, la parcelle no. 10 désaffectée du chemin rang St-Martin, laquelle partie représente une superficie approximative de 549,3 mètres carrés et ce au prix de 330 \$ avant taxes;
- 2- D'INFORMER Madame Marguerite Lesage Pothier qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-169

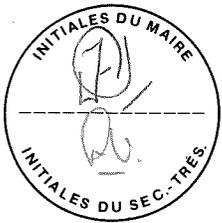
Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1996 concernant les lots 533-50 et 533-51 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le plan numéro 2100 étant les subdivisions 533-50 et 533-51.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-170

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er}
mai 1996 - Règlement numéro 371

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure
d'enregistrement tenue le 1^{er} mai 1996 - Règlement numéro 371.

Adopté

96-171

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er}
mai 1996 - Règlement numéro 372

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure
d'enregistrement tenue le 1^{er} mai 1996 - Règlement numéro 372.

Adopté

96-172

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er}
mai 1996 - Règlement numéro 373

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure
d'enregistrement tenue le 1^{er} mai 1996 - Règlement numéro 373.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la
Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense
est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-
156, 96-157, 96-161 à 96-163, 96-166 et 96-167.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-173

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 mai 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 27 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

96-174

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 MAI 1996

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la dernière session
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
4. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5. PAROLE À LA SALLE
6. Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7. Projet de règlement numéro 376
 - 7.1- Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
 - 7.2- Avis de motion - Règlement numéro 376
8. Vente d'un terrain dans le parc industriel
9. Administration - Recommandations du comité de gestion
10. Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997
11. Dépenses en immobilisations
 - 11.1- Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault
 - 11.2- Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe
12. VARIA
 - 12.1- Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte
 - 12.2- Administration - Rémunération du personnel - 1996
13. PAROLE À LA SALLE
14. Levée de l'assemblée

Adopté

96-175

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-176

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 mai 1996.

Adopté

96-177

Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 376 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 268.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-178

Avis de motion - Règlement numéro 376

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 376 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-179

Vente d'un terrain dans le parc industriel

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à monsieur Gaston Girard une partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1995 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 6428.5 mètres carrés au prix global de 5 000 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M^e Normand Houde, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott., maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adopté

96-180

Administration - Recommandations du comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 13 mai, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 9 mai 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :

- 1- D'AUTORISER madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à adhérer à l'association des cadres financiers municipaux du Québec pour l'exercice 1996-1997 au coût de 130 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements);
- 2- DE RETENIR les services de la firme Entretien M.C. enr. pour l'entretien de la bâtisse Roger Guilbault jusqu'à la fermeture des activités de la Maison des jeunes, au tarif horaire de 15 \$, et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-702-30-492 (conciergerie)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 3- DE PARTICIPER à la campagne d'économie d'eau potable 1996 au coût de 467,22 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (cotisations aux associations)

Adopté

96-181

Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997

ATTENDU que deux firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour les assurances générales de l'exercice 1996-1997 soit : Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. et J.B. Lanouette, courtier d'assurance vie;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'exercice 1996-1997 à Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour une somme globale de 20 701 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-420, 02-390-01-429, 02-390-02-424, 02-490-00-429, 02-701-22-421, 02-701-32-421, 02-701-42-421, 02-701-52-421 et 02-701-62-421 (assurances).

Adopté

96-182

Dépenses en immobilisation - Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité de paver le stationnement attenant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault;

ATTENDU la demande de soumissions à trois entrepreneurs soit Asphalte Jacques Arsenault inc., Construction & Pavage Maskimo Itée et Asphalte Fournier;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de pavage du stationnement attenant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault à Asphalte Fournier, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 1944,02 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisation - Bâtisse muntifonctionnelle).

Adopté

96-183

Dépenses en immobilisation - Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe

ATTENDU le besoin d'aménager le terrain du parc Roger Guilbault par la plantation d'arbres et la pose de tourbe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la demande de soumissions à deux pépinières, soit Centre Horticole du Cap inc. et Pépinière Cormier & Fils enr. pour la fourniture et la plantation d'arbres, ainsi qu'à Yvon Laurendeau inc. et Gazon Manderly pour la fourniture de la tourbe;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme pour la fourniture et la plantation d'arbres;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes pour la fourniture de la tourbe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Centre Horticole du Cap inc. la fourniture et la plantation de cèdres au montant de 1558,76 \$ taxes incluses;
- 2- DE CONFIER à Gazon Manderly la fourniture de 1500 verges de tourbe au montant de 1 367,46 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisation - Loisirs).

Adopté

96-184

Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte

ATTENDU la demande de Monsieur Florian Massicotte afin d'acquérir le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Monsieur Florian Massicotte le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité, et ce au montant de 1 000 \$ avant taxes;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-185

Administration - Rémunération du personnel - 1996

ATTENDU qu'au cours des dernières années, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marcel Milot était fréquemment en arrêt de travail en raison de maladie;

ATTENDU qu'en vertu de ces absences répétées, le personnel cadre a dû assumer les responsabilités dévolues à Monsieur Milot;

ATTENDU que le personnel cadre a accompli beaucoup d'heures supplémentaires pour s'acquitter adéquatement des nouvelles tâches;

ATTENDU l'engagement à demi-temps d'un directeur général;

ATTENDU les résultats d'une étude comparative sur les traitements alloués au personnel cadre de municipalités comparables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'horaire de travail du personnel cadre a été fixé à 37 heures 1/2 par semaine et que le temps supplémentaire ne sera rémunéré qu'après 42 heures;

ATTENDU le besoin de rattrapage salarial de certains membres du personnel cadre;

ATTENDU que les fonctions de certains membres du personnel syndiqué ont été modifiées récemment;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE compte tenu de l'augmentation du coût de la vie de deux pourcent (2%) pour 1995, le salaire des cadres soit majoré de deux pourcent (2%);
- 2- QUE compte tenu de l'augmentation de la tâche pour les cadres et qu'un rattrapage salarial est souhaité afin de diminuer les écarts entre les salaires payés dans les municipalités de même importance que Sainte-Marthe-du-Cap, qu'un réajustement de 5% soit consenti aux cadres de la municipalité;
- 3- QUE compte tenu que certains cadres se sont vus confier de nouvelles responsabilités, ces personnes recevront les compensations monétaires suivantes : M. Jean Mercier 2 100 \$, Mme Carole Chevalier 1 000 \$ et M. Fernand Veillette 1 000 \$, et ce sous forme d'ajustement salarial de base pour l'année 1996;
- 4- QUE compte tenu des nouvelles responsabilités confiées à certains employés syndiqués, Monsieur Dany Pronovost devient journalier spécialisé et son salaire passe à 16,11246 \$ l'heure, Madame Denise Faucher devient secrétaire et son salaire passe à 13,52676 \$ l'heure et Monsieur Guy Veillette devient chef d'équipe et, au cours de sa probation, son salaire sera majoré de 1 \$ l'heure;
- 5- QUE compte tenu de la demande des employés syndiqués pour majorer certaines allocations, qu'un montant total de 40 \$ soit ajouté au 110 \$ déjà versé pour les bottes de travail, qu'un montant de 300 \$ soit accordé au mécanicien pour l'utilisation de ses outils personnels et qu'un horaire d'été soit en vigueur pour l'été 1996.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-180 à 96-183 et 96-185.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-186

Levée de l'assemblée

À 20:00 heures;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 juin 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-187

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 9- Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal
- 10- Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheries Yvon Giguère inc.
- 11- Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence
- 12- Avis de motion - Règlement numéro 377
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996
- 14- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe
- 15- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité
- 16- VARIA
 - 16.1- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
 - 16.2- Réserve - Projet d'un golf municipal
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-188

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-189

Correspondance

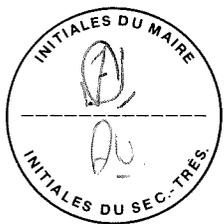
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1996.

Adopté

96-190

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12206	MRC De Francheville	2 286,12
12207	Cantel	35,18
12208	Bell Mobilité Cellulaire	88,83
12209	Commcorp	378,32
12210	Louis Dubois	78,75
12211	Canadian Tire	1 100,46
12212	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12213	Hydro-Québec	3 500,89
12214	Bell Mobilité Pagette	27,21
12215	Entretien M.C. enr.	2 159,08
12216	Pierre Jackson	450,00
12217	Jules Milette inc.	8 588,90
12218	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	10 699,95
12219	Frédéric Prescott	257,32
12220	Bell Canada	265,25
12221	Hydro-Québec	4 349,79
12222	Somabec	73,78
12223	Municipalité de Champlain	7 407,17
12224	Chambre de Commerce du Cap	370,35
12225	Sébastien Huard	200,00
12226	Les Publications du Québec	30,70
12227	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	900,00
12228	Société Canadienne des Postes	2 279,10
12229	Richard Dufresne	30,70
12230	Vidéotron Itée	24,81
12231	AQTE	467,22
12232	Association des cadres	130,00
12233	Chevaliers de Colomb	100,00
12234	L'Université Laval	275,00
12235	Raymond, Chabot, Martin, Paré	1 139,55
12236	Pitney Bowes Leasing	341,87
12237	Diane Roy	13,35
12238	André Bellemare	64,52
12239	Construction & Rénovation Brou-Mont inc.	185,09
12240	Distribution Toiture Mauricienne inc.	51,39
12241	Roger Jean	100,09
12242	Fondation de la recherche sur les maladies infantiles	130,00
12243	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12244	Bell Canada	130,41
12245	Bell Canada	42,22
12246	Hydro-Québec	385,48
12247	L'UQAT	30,00
12248	Entretien M.C. enr.	2 780,50
12249	Notaire Réjean Giroux	25 000,00
12250	Notaire Réjean Giroux	120 000,00
12251	Pierre Jackson	450,00
12252	Larose & Fils	451,16
12253	Jean-Claude Beaumier	293,84
12254	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 375,74
12255	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	12 845,00
12256	Véronique Rousseau	24,00
12257	Les Entreprises Roger Picard & Fils	788,11
12258	S.P.A.M	272,00
12259	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	384,69
12260	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	259,42
12261	Frédéric Prescott	248,32



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

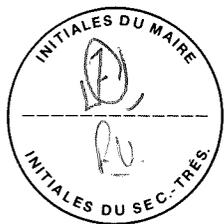
No de résolution
ou annotation

12262	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	4 459,95
12263	Fancis Beaudet	153,00
12264	Patrick Pontbriand	72,00
12265	Timothé Lagacé	144,00
12266	Patrick Vachon	72,00
12267	Jimmy St-Pierre	72,00
12268	Receveur général du Canada	21,40
12269	Bell Canada	37,26
12270	C.T.A. De Fran-che-mont	2 768,50
12271	Annulé	
12272	Post-daté	
12273	SQAE	809,02
12274	Société Canadienne des Postes	186,89
12275	MRC De Francheville	34 275,37
12276	Hydro-Québec	309,57
12277	Aldé Lahouiller	303,60
12278	Bell Canada	443,13
12279	Notaire Réjean Giroux	12 857,98
12280	Festival International de l'Art vocal	250,00
12281	Construction S.R.B.	<u>604,28</u>

TOTAL : 274 405,81

Comptes à payer au 31 mai 1996

12282	Buromax	183,52
12283	Belitec inc.	56,37
12284	Boutique Le Chantier inc.	9,94
12285	Bureaux etc. inc.	169,79
12286	B.M.!	34,18
12287	Balançoires Mercier	339,58
12288	Centre de décoration Paré inc.	281,57
12289	Centre Horticole du Cap inc.	2 819,71
12290	Clôtures Cambrek inc.	157,94
12291	Clément Bastien Excavation enr.	883,15
12292	Contrair	500,68
12293	Dynabec Ltée	4 865,70
12294	Électricité A.C.A. inc.	831,87
12295	Excavation Girard & Simard inc.	4 872,73
12296	Eugène Abran Excavation	2 051,19
12297	Formulaires Ducharme inc.	86,52
12298	Fibre Mauricie Itée	88,90
12299	Guillevin International inc.	25,47
12300	Hymec inc.	74,07
12301	Imprimerie Art Graphique inc.	1 191,59
12302	Itt Flygt	2 388,21
12303	L'Hebdo Journal	307,68
12304	Le Nouvelliste	415,71
12305	Location Trois-Rivières	338,50
12306	Les Équipements Aginco inc.	4,40
12307	Labon inc.	194,26
12308	Les Entreprises Roger Picard & Fils	854,66
12309	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	2 260,87
12310	Matériaux Les Rives inc.	138,57
12311	Major Mini Moteur enr.	183,28
12312	McKerlie-Millen (Québec) inc.	375,11



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12313	Micromédica inc.	101,42
12314	Monsieur Tapis enr.	97,01
12315	Outibo inc.	90,89
12316	Oxygène Val-Mauricie	115,67
12317	Pluritec Laboratoire ltée	82,96
12318	Purolator Courrier ltd.	19,95
12319	Permacon Trois-Rivières	464,16
12320	Produits Chimiques Sany inc.	714,24
12321	Québec Linge MC	103,95
12322	RPM Tech inc.	2 163,80
12323	Remise 2000 enr.	922,01
12324	RDS Radio inc.	84,32
12325	Sani-Marc inc.	502,27
12326	Service de pneus C.T.R. ltée	198,80
12327	Serrurier du Cap inc.	30,59
12328	Simard Beaudry inc.	4 112,24
12329	Sable des Forges inc.	168,65
12330	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	852,75
12331	Tilden	265,70
12332	Vitrierie du Centre inc.	127,41
12333	Westburne ltée	272,37
12334	École Commerciale du Cap	752,10
12335	S.P.A.M.	153,84
12336	Jean-Marie Lottinville	180,00
12337	Continuum	216,51
12338	Métaux Lamy (1991) inc.	373,77
12339	Radiateurs MR inc.	143,77
12340	Signoplus	<u>183,81</u>
	TOTAL :	<u>40 480,68</u>

Adopté

96-191

Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les négociations avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant un échange de terrains dans le Parc Industriel de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la demande de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour acquérir deux parties du lot numéro 428-A, lesquelles font partie de l'emprise du Boulevard J. Réal Desrosiers et du rang St-Malo, formant une superficie de 4,272 mètres carrés;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine possède le lot numéro 106-4 et une partie des lots numéros 107, 108, 109, 110 et 111, le tout formant une superficie de 54,388.4 mètres carrés, lesquelles parties sont situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a un intérêt à acquérir, de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, une partie des lots numéros 109, 110 et 111, le tout formant une superficie approximative de 46,250 mètres carrés, et ce pour la construction d'un dépôt de neige usée;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le lot 106-4 et une partie des lots 107, 108, 109, 110 et 111 pour l'implantation d'un terrain de golf;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE CÉDER à la Ville de Cap-de-la-Madeleine des parties du lot numéro 428-A faisant partie de l'emprise du Boulevard J.Réal Desrosiers et du rang St-Malo, et une partie des lots numéros 109, 110 et 111 pour la construction d'un dépôt de neige usée, le tout représentant une superficie approximative de 50,522 mètres carrés, en échange du lot 106-4 et d'une partie des lots 107, 108, 109, 110 et 111 représentant une superficie approximative de 54,388 mètres carrés, le tout plus spécifiquement délimité sur le plan ci-joint et ce, sans soulte;
- 2- DE DÉFRAYER les honoraires professionnels à part égale;
- 3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation - Administration générale).

Adopté

96-192

Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, afin de réaliser une étude de faisabilité comportant l'étude de concept, les relevés physiques, un examen environnemental préalable, un plan préliminaire et une estimation de coûts concernant le développement d'un golf municipal;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-193

Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheres Yvon Giguère inc.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir une partie des lots numéros 95 et 96, propriété de Les Porcheres Yvon Giguère inc., afin de permettre la construction d'un terrain de golf;

ATTENDU qu'une option d'achat, pour une durée d'une année, a été signée à cet effet le 14 août 1995 afin d'acquérir une superficie approximative de 234,600 mètres carrés et ce, pour le prix de 50 000 \$ plus taxes;

ATTENDU qu'une nouvelle négociation a été faite en vue d'obtenir une superficie de 343,700 mètres carrés, moyennant une contrepartie en argent de 70 000 \$ avant taxes et de l'engagement de la municipalité à céder à Les Porcheres Yvon Giguère inc. dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Les Porcheries Yvon Giguère inc. une partie des lots numéros 95 et 96, le tout formant une superficie approximative de 343,700 mètres carrés et ce, pour le prix de 70 000 \$ plus taxes et de l'engagement de la Municipalité à céder dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;
- 2- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'IMPUTER cette dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-194

Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence

ATTENDU que la municipalité doit établir un plan de mesures d'urgence concernant la sécurité civile de sa population;

ATTENDU que ce plan de mesures d'urgence doit être approuvé par le Comité de la Sécurité Civile du Québec au plus tard le 31 décembre 1996;

ATTENDU l'offre de services soumise par la firme Gestion Paul Chevrette inc., consultant en mesures d'urgence, pour un montant de 4 558,20 \$ taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à la firme Gestion Paul Chevrette inc., la préparation d'un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ce pour un montant de 4 558,20 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-230-00-999 (Protection civile - autres dépenses).

Adopté

96-195

Avis de motion - Règlement numéro 377

Monsieur Louis Dubois, donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 377 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-196

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 59 permis ont été émis au cours du mois de mai 1996 pour une valeur estimée de 517 569 \$;

ATTENDU que sur ces 59 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 275 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1996.

Adopté

96-197

Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe

ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée fille;

ATTENDU leurs déboursés pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 6 000 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 1 200 \$ à titre de versement final, à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée fille de Sainte-Marthe;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

Adopté

96-198

Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (de 3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999
(Contribution aux fêtes municipales).

Adopté

96-199

Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unaniment D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 130 concernant les chiens.

Adopté

96-200

Réserve - Projet d'un golf municipal

ATTENDU le projet de construction d'un golf municipal sur notre territoire;

ATTENDU les besoins d'études et d'analyse afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unaniment D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de 30 000 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié, pour constituer un fonds de roulement pour l'engagement des professionnels nécessaires pour effectuer les études et les analyses diverses concernant un projet de golf municipal.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-190 à 96-194, 96-197 et 96-198.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-201

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 12 juin 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mercredi 12 juin 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Laurent Pontbriand
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, mercredi le 12^e jour de juin 1996 à 19 heures, et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 7^e jour du mois de juin 1996.

(Signé)

Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-202

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JUIN 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 376
 - 5.3- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.4- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
 - * le conseil enregistre ses interventions
 - 5.5- Adoption du règlement numéro 376
- 6- VARIA
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-203

Adoption du règlement numéro 376 - Modifiant le règlement sur les
dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 268

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 376.

Adopté

96-204

Levée de l'assemblée

À 19:10 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

Laurent Pontbriand

LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT

Line Veillette

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 25 juin 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 25 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-205

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 JUIN 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 8- Avis de motion
 - 8.1- Règlement numéro 378
 - 8.2- Règlement numéro 379
- 9- Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
- 10- Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine
- 11- Administration - Acquisition d'un système informatique
- 12- Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau
- 13- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte
- 15- Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 16 VARIA
- 17 PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-206

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et 12 juin 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-207

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^e au 15 juin 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-208

Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 377.

Adopté

96-209

Avis de motion - Règlement numéro 378

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour abroger le règlement numéro 285 relatif à la participation financière des promoteurs.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 378 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-210

Avis de motion - Règlement numéro 379

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la garde d'animaux.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 379 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-211

Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 326 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1995;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 206 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1995.

Adopté

96-212

Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la municipalité a un intérêt à acquérir 13 terrains situés sur la 9^e Rue, soit les lots numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés dans le périmètre requis pour la construction d'un terrain de golf;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre reçue de la Caisse Populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine pour échanger lesdits lots portant les numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés sur la 9^e Rue et ont une valeur au rôle d'évaluation de 69 300 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CÉDER à la Caisse Populaire de Saint-Lazare de Cap-de-la-Madeleine un nombre non défini de lots intégrés au développement domiciliaire du futur club de golf, localisés aux endroits choisis par leurs représentants, le tout ayant alors une évaluation professionnelle de 69 300 \$ en contrepartie des lots numéros 103-149, 103-150, 103-151, 103-152, 103-153, 103-154, 103-155, 103-156, 103-157, 103-158, 103-159, 103-160 et 103-161 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et dont la valeur au rôle d'évaluation est de 69 300 \$;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier notaire, pour préparer les documents à cet effet;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à affecter une somme de 75 000 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié de la municipalité pour les fins de la présente résolution;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-213

Administration - Acquisition d'un système informatique

ATTENDU que l'acquisition d'un système informatique supplémentaire est rendu nécessaire afin de répondre adéquatement à nos besoins diversifiés en gestion de documents;

ATTENDU les prix soumis par Centre informatique Micromédica inc. et Concepta inc.;

ATTENDU l'analyse des équipements proposés en fonction des besoins actuels et futurs des différents départements de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre informatique Micromédica inc. un ordinateur de marque ProSérie 5133P de Luxxon muni d'un CD-ROM6X interne, d'une carte de son sound Blaster 16 bit originale et d'haut-parleurs amplifiés, d'un fax/Modem 28800 bauds interne ainsi qu'une imprimante de marque Epson LQ-1070+ le tout tel que soumis lors de l'appel d'offre, pour un montant de 4 643,66 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-214

Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 établissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau et les sanctions aux contrevenants;

ATTENDU le règlement numéro 294 définissant ce qui constitue une nuisance et prévoyant les amendes aux personnes qui créent et laissent subsister des nuisances sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le projet de création d'emploi Programme Carrière Été nous permet d'engager deux préposés aux services à la communauté pour une période de huit semaines débutant le 10 juin 1996 et qu'une autre candidate a été engagée afin de compléter l'équipe nécessaire à la surveillance des parcs, au programme de protection du voisinage et au respect de la réglementation municipale;

ATTENDU que les candidats ont été formés afin de faire respecter les clauses des règlements numéro 287 et 294 concernant les nuisances et les usages de l'eau;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier adjoints à l'inspecteur municipal pour voir au respect de la réglementation concernant les usages de l'eau et les nuisances pour la période estivale 1996 et ce, rétroactivement au 10 juin 1996;
- 2- D'AUTORISER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à leurs tâches et ce, en respect avec les clauses prévues aux règlements numéros 287 et 294.

Adopté

96-215

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-02 tenue le 12 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-216

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Eugène Turcotte, visant à permettre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

la construction d'un bâtiment secondaire (garage) dans la cour avant de la résidence;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Eugène Turcotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU que l'avis du comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-18 de Monsieur Eugène Turcotte.

Adopté

96-217

Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club Optimiste de Sainte-Marthe-du-Cap inc. organise une activité "Fort Braillard" pour les jeunes, les 9, 10 et 11 août 1996;

ATTENDU que des dépenses de 5 000 \$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité "Fort Braillard";
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-211, 96-212, 96-213, 96-217.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-218

Levée de l'assemblée

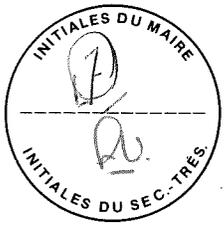
À 21:00 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 2 juillet 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 2 juillet 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-219

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285
- 9- Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux
- 10- Administration - Conciliation du solde en banque
- 11- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Administration - Recommandations du comité de gestion
- 14-VARIA
 - 14.1- Félicitation à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce
 - 14.2- Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-220 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 juin 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-221 Correspondance

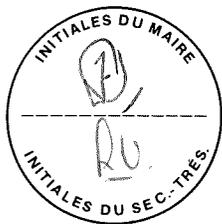
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1996.

Adopté

96-222 Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12272	Ministre des Finances	181 148,00
12341	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12342	Pierre Jackson	480,00
12343	Canadian Tire	75,08
12344	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	500,00
12345	Municipalité de Sainte-Marthe	176,35
12346	Trust Général du Canada	4 107,50



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12347	Ministre du Revenu	10 993,36
12348	Comm. Adm. des régimes de retraite	494,79
12349	S.C.F.P.	211,12
12350	Receveur Général du Canada	8 549,63
12351	Bell Mobilité Pagette	27,21
12352	Hydro-Québec	488,97
12353	Shell Canada ltée	259,67
12354	Entretien M.C. enr.	1 868,86
12355	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	8 129,98
12356	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 285,97
12357	Jean-Claude Beaumier	29,00
12358	Frédéric Prescott	356,92
12359	SQAE	3 064,08
12360	Chastenay, Gagné & Ass.	740,71
12361	Richard Dufresne	85,00
12362	Pitney Bowes Leasing	341,86
12363	Régie Inter. Ass. des eaux	1 000,00
12364	Colombe Lottinville Hayes	50,00
12365	Lucienne Mineau	50,00
12366	Nicole Girardeau	50,00
12367	Jules Milette inc.	8 113,30
12368	Olco	317,41
12369	Sébastien Huard	200,00
12370	Commcorp	378,32
12371	Bell Canada	297,60
12372	Hydro-Québec	8 013,16
12373	Bell Mobilité Cellulaire	95,99
12374	Cantel	43,66
12375	Banque de Montréal	756,94
12376	Vidéotron ltée	23,59
12377	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	1 200,00
12378	Chambre de commerce du Cap	50,00
12379	Laurent Pontbriand	35,00
12380	L'Atelier de réparations de moteurs du Cap	2 420,68
12381	Académie les Estacades	100,00
12382	Richard Meunier	75,00
12383	Chevaliers de Colomb	180,00
12384	Jean-Claude Beaumier	830,59
12385	Jules Milette inc.	484,31
12386	Pierre Jackson	480,00
12387	Michel Dubois	258,16
12388	Laurent Pontbriand	52,70
12389	Claude-Orise Guilbault	3 000,00
12390	Suzanne Guilbault	3 000,00
12391	Rosaire Guilbault	3 000,00
12392	Renald Guilbault	1 800,00
12393	Jean Guilbault	1 800,00
12394	François Guilbault	1 800,00
12395	Lily Guilbault	1 800,00
12396	Ghislaine Guilbault	1 800,00
12397	Gaétan Désilets	115,00
12398	Timothe Lagacé	162,00
12399	Entretien M.C. enr.	2 073,98
12400	Bell Canada	42,74
12401	Hydro-Québec	60,57
12402	Pitney-Bowes	102,22
12403	Andrée Gélinas	77,05



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

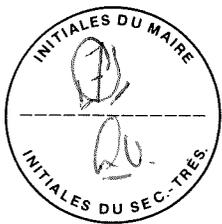
No de résolution
ou annotation

12404	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3 627,30
12405	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	<u>13 883,67</u>

TOTAL : 292 891,92

Comptes à payer au 30 juin 1996

12406	Béton du Cap inc.	364,66
12407	Buromax inc.	647,62
12408	Belitec inc.	54,70
12409	Boutique Le Chantier inc.	9,94
12410	Coopérative agricole de Champlain	304,35
12411	Centre horticole du Cap inc.	1 919,57
12412	Charbonnerie Champlain ltée	48,78
12413	Contrair	44,44
12414	Construction S.R.B.	310,95
12415	Decoralium	273,83
12416	Électricité A.C.A. inc.	211,95
12417	Eugène Abran Excavation	2 136,67
12418	Enduit Plus enr.	85,47
12419	Gravier Mont-Carmel inc.	149,42
12420	Gazon Manderley	1 385,69
12421	Guimond inc.	91,16
12422	Henri Bourgeois inc.	300,38
12423	Hymec inc.	117,81
12424	Industries Fortier	89,00
12425	Imprimerie Art Graphique	984,57
12426	Itt Flygt	2,50
12427	L'Horizon Vert enr.	5 065,00
12428	La Cie de Construction Dollard ltée	1 068,33
12429	Lignco inc.	5 033,59
12430	Les Cafés populaires Henri enr.	65,00
12431	Les enseignes professionnelles	227,91
12432	Le Journal du Grand Trois-Rivières	256,40
12433	Major Mini Moteur enr.	313,66
12434	McKerlie-Millen (Québec) inc.	380,42
12435	Multi Mécanic enr.	221,87
12436	Nove Environnement inc.	120,79
12437	Pluritec Laboratoire ltée	195,54
12438	Purolator Courrier ltée.	19,95
12439	Pneus S.L. enr.	128,95
12440	Produits chimiques Sany inc.	59,90
12441	Québec Linge MC	31,15
12442	RPM Tech inc.	100,96
12443	RDS Radio inc.	39,88
12444	Serrurier du Cap inc.	16,07
12445	Site d'enfouissement Girard & Simard	45,58
12446	Simard & Beaudry inc.	764,94
12447	Somavrac	10 481,57
12448	Sport 755 inc.	1 193,79
12449	Westburne ltée	99,64
12450	Roger Courteau	200,00
12451	Guy Veillette	120,00
12452	SPAM	113,96
12453	Pierre Biron	386,00
12454	Renald Godin	77,19



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

12455	Copie X Press	19,59
12456	Matériaux Économiques inc.	153,84
12457	Signoplus	508,81
12458	Trudel & Associés, huissiers	<u>30,43</u>
TOTAL :		<u>37 074,17</u>

Adopté

96-223 Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 378.

Adopté

96-224 Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 379.

Adopté

96-225 Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1996 soit adoptée.

Adopté

96-226 Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1996 soit adoptée.

Adopté

96-227 Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1996 soit adopté.

Adopté

96-228 Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 25 juin 1996, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 19 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER, pour le Club Optimiste de Sainte-Marthe, la teinture et les blocs de remblais nécessaires à l'entretien et à l'amélioration du local Notre-Dame-de-la-Rive, le tout représentant une dépense approximative de 350 \$ à être imputée au poste budgétaire 02-701-22-620 (biens non durables);
- 2- DE MANDATER la firme Entretien MC. enr à faire l'entretien de la bâtisse multifonctionnelle du Parc Roger Guilbault jusqu'à ce que les activités d'automne débute et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-522 (entretien et réparations);
- 3- DE FOURNIR l'équipement nécessaire pour l'organisation de l'activité Fort Braillard organisée par le Club Optimiste de Sainte-Marthe, c'est-à-dire une excavatrice, l'équipement pour niveler le terrain, un réservoir à eau, des cônes et des ballons;
- 4- D'ACHETER de la compagnie Le Médaillon Artistique du Québec Itée, une quantité de 1000 insignes de boutonnière au logo de la municipalité pour une somme totale de 1 025,60 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-699 (Objets promotionnels);
- 5- DE VERSER à l'Académie Les Estacades une somme de 100 \$ à être remise sous forme de bourse lors de leur soirée récompense et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-495 (Affiliations et contributions).

Adopté

96-229

Félicitations à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce

ATTENDU que Madame Chevalier vient de compléter un mandat de deux ans à titre de présidente de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que cette expérience lui a permis de mettre à profit sa compétence et son professionnalisme afin de favoriser l'essor économique de notre région;

ATTENDU que les membres du Conseil ne peuvent que souligner ses efforts à la réalisation de projets d'envergures en période économique difficile;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR à Madame Carole Chevalier nos plus sincères félicitations suite à toutes ses réalisations en cours de mandat.

Adopté

96-230

Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé

ATTENDU le besoin de modifier et d'améliorer la signalisation sur différentes rues de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs spécialisés, soit Signoplus inc., Signabec inc. et Summum inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER de Signabec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, différentes quantités de matériaux de signalisation tels que décrit dans le document d'appel d'offres, le tout pour une somme de 12 763,93 \$ taxes incluses;
- 2- D'ENGAGER Signabec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, afin de procéder à l'installation de la nouvelle signalisation, le tout tel que décrit dans le document d'appel d'offres et ce, pour une somme de 4 161,64 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-350-00-640 (Signalisation).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-222, 96-228 et 96-230.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-231

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 août 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 12 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

96-232

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
- 9- Avis de motion
 - 9.1- Règlement numéro 380
 - 9.2- Règlement numéro 381
 - 9.3- Règlement numéro 382
- 10- Actifs immobilisés - Échange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 11- Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres
- 12- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996
- 15- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 16- VARIA
 - 16.1 - Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies
 - 16.2- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-233

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-234

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 31 juillet 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

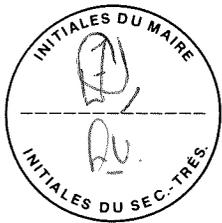
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-234 . 1

Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12459	UMRCQ	649,54
12460	UMRCQ	60,00
12461	Thimothé Lagacé	175,00
12462	Roger Nadeau	760,00
12463	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	7 073,39
12464	Club Optimiste Ste-Marthe	600,00
12465	Comm. Scolaire Samuel-de Champlain	1 206,00
12466	Danielle Gélinas	138,80
12467	Jean-Marc Spénard	100,00
12468	Bell Canada	436,46
12469	Étienne Poirier	400,00
12470	Hydro-Québec	26,21
12471	Frédéric Prescott	176,31
12472	Florian Massicotte	567,00
12473	Pierre Jacskon	960,00
12474	Laurent Pontbriand	32,30
12475	Jean-Claude Beaumier	2 360,19
12476	Comité sectoriel St-Malo	400,00
12477	Comité loisirs Place Norbert	400,00
12478	L'Horizon Vert enr.	4 200,00
12479	Canadian Tire	626,74
12480	Entretien M.C. enr.	2 421,54
12481	Entretien M.C. enr.	1 561,18
12482	SQAE	3 004,79
12483	FQCCL	18,48
12484	Hydro-Québec	1 998,19
12485	Construction SRB	360,23
12486	De Montigny & Fils inc.	877,45
12487	Imprimerie Art Graphique inc.	102,56
12488	Alex Coulombe Itée	164,54
12489	Sani-Marc inc.	138,64
12490	Beaumier, Richard, avocats	876,78
12491	Pluritec Laboratoire Itée	47,40
12492	Les Enseignes Professionnelles	132,19
12493	Gestion Paul Chevrette inc.	592,57
12494	Robert Dontigny	71,66
12495	Monique Verret	25,35
12496	Gérard Charette	25,34
12497	Marie-Ange Toupin	178,05
12498	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	15 860,24
12499	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	7 348,78
12500	Serrurier du Cap inc.	93,16
12501	Centre de décoration Paré inc.	1 922,24
12502	Ferron, Tousignant, Pagé, inc.	21 387,00
12503	Me Lyne Parent	70 000,00
12504	Dynabec Itée	250,70
12505	Gaétan Désilets	115,00
12506	Gaston Girard	10,39
12507	2967-2201 Québec inc.	5,82
12508	Raymond Saulnier	24,00
12509	Olco	385,08
12510	Trust Général du Canada	3 251,58



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12511	Ministre du Revenu	10 142,95
12512	SCFP	204,97
12513	Receveur Général du Canada	7 636,13
12514	Comm. Adm. des régimes de retraite	494,79
12515	Lamothe, Ayotte & Grenier	148,14
12516	Beaumier, Richard, avocats	2 008,34
12517	Commission des normes du travail	5,00
12518	Jules Milette inc.	8 594,14
12519	Bell Mobilité Pagette	27,21
12520	Centrale de contrôle d'alarme	45,58
12521	Béton du Cap inc.	145,86
12522	Boutique Le Chantier inc.	112,70
12523	Copie X Press	30,70
12524	S. Boisvert & Fils inc.	87,75
12525	Location Trois-Rivières	46,38
12526	Multi Mécanic enr.	9,12
12527	McKerlie-Millen (Québec) inc.	156,40
12528	Matériaux Les Rives inc.	10,81
12529	Centre Horticole du Cap inc.	47,86
12530	Oxygène St-Maurice	48,31
12531	Permacon Trois-Rivières	478,78
12532	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	47,46
12533	Québec Linge MC	33,79
12534	RPM Tech inc.	225,45
12535	Remise 2000 enr.	1 063,34
12536	Remise 2000 enr.	81,08
12537	Roger Jean	108,02
12538	Municipalité de Sainte-Marthe	10 191,75
12539	Municipalité de Sainte-Marthe	6 438,21
12540	Pierre Biron	315,00
12541	Simard Beaudry inc.	85,60
12542	René St-Cyr inc.	1 227,12
12543	Trudel & Ass.	47,18
12544	Vitrierie du Centre inc.	26,26
12545	Zeco	264,61
12546	Hydro-Québec	7,68
12547	Électricité ACA inc.	7 535,74
12548	Aubin Réfrigération	859,22
12549	Fer Ornemental Champlain inc.	712,22
12550	Guy Veillette	200,00
12551	Les Gouttières du Cap enr.	222,21
12552	SQAE	3 747,30
12553	Hydro-Québec	3 345,44
12554	Les Équipements Aginco inc.	227,43
12555	Thérèse Robert	152,69
12556	Hydro-Québec	6 692,07
12557	Bell Canada	797,44
12558	Cantel	154,22
12559	Vidéotron Itée	23,59
12560	MRC de Francheville	3 180,29
12561	Le Grand Prix Players Itée	1 080,02
12562	Commcorp	378,32
12563	Bell Mobilité Cellulaire	131,34
12564	SQAE	308,65
12565	Michel Simard	14,02
12566	Julie Lanteigne	142,44
12567	Alarme Microcom	348,70



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

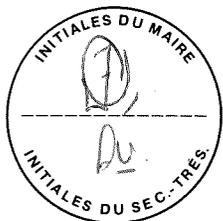
No de résolution
ou annotation

12568	Lamothe, Ayotte, Grenier, avocats	170,93
12569	Shell Canada ltée	426,96
12570	Ministre des Finances	93,00
12571	Frédéric Prescott	547,52
12572	Jean Gaudette	300,00
12573	Entretien M.C. enr.	2 330,37
12574	Jean-Claude Beaumier	1 375,57
12575	Sylvain Pineault	247,50
12576	SQAE	11 479,00
12577	Hydro-Québec	711,08
12578	Hydro-Québec	83,25
12579	Armand Cormier	659,53
12580	Timothé Lagacé	50,00
12581	Carole Gauthier	110,00
12582	Pierre Jackson	480,00
12583	Municipalité de Sainte-Marthe	5 625,04
12584	Municipalité de Sainte-Marthe	10 078,39
12585	SPAM	832,00
12586	Comm. adm. des régimes de retraite	494,79
12587	Trust Général du Canada	3 598,90
12588	Ministre du Revenu	11 783,79
12589	SCFP	260,93
12590	Receveur Général du Canada	<u>9 006,38</u>

TOTAL : 296 241,62

Comptes à payer au 31 juillet 1996

12591	Autobus Bell-Horizon inc.	1 652,35
12592	Accessoires d'auto Leblanc ltée	16,82
12593	Atelier d'usinage mobile Julien ltée	455,82
12594	Buromax inc.	244,05
12595	Belitec inc.	32,01
12596	Centre de décoration Paré inc.	155,29
12597	Centre de contrôle d'alarme	9,12
12598	Centre horticole du Cap inc.	174,59
12599	Construction S.R.B.	843,53
12600	Dynabec ltée	12,32
12601	Desroberts inc.	34,19
12602	Équipements M.N.D. inc.	85,46
12603	Formulaires Ducharme inc.	84,53
12604	Guillevin International inc.	200,77
12605	Garage Charest & Frères inc.	20,51
12606	Garage Jean Trudel inc.	130,48
12607	Gestion Paul Chevrette inc.	1 093,97
12608	G.E.R.A.	8 546,63
12609	Henri Bourgeois inc.	135,14
12610	Hymec inc.	332,38
12611	L'Horizon Vert enr.	5 457,97
12612	Les cafés populaires Henri enr.	15,03
12613	Larose & Fils	492,10
12614	Les Équipements Aginco inc.	198,27
12615	Major Mini Moteur enr.	194,42
12616	McKerlie-Millen (Québec) inc.	597,19
12617	Micromedica inc.	4 643,67
12618	Machineries Baron & Tousignant ltée	34,13
12619	Multi-Services enr.	3 102,45



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12620	Outibo inc.	28,29
12621	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	111,35
12622	Pneus S.L. enr.	126,07
12623	Québec Linge inc.	43,68
12624	Remise 2000 enr.	576,60
12625	RDS Radio inc.	260,95
12626	St-Cyr Photo	71,26
12627	Oxygène St-Maurice	47,87
12628	Shell Canada Itée	432,85
12629	Serrurier du Cap inc.	30,20
12630	Site d'enfouissement Girard	45,58
12631	Sablière du Cap	28,48
12632	Telecon	5 088,09
12633	Westburne Itée	1 726,55
12634	S.P.A.M.	404,54
12635	Gilbert Roberge	569,78
12636	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	3 401,02
12637	Signabec	17,09
12638	Trudel & Associés	<u>131,63</u>
	TOTAL :	<u>42 137,07</u>

Adopté

Règlement numéro 333 - Retenue de garantie

Ce point est reporté à une session ultérieure.

96-235

Avis de motion - Règlement numéro 380

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie de la rue Robert Biron.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 380 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-236

Avis de motion - Règlement numéro 381

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue des Cyprès.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 381 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

96-237

Avis de motion - Règlement numéro 382

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

des travaux de mise en forme et pavage du Chemin de l'Ile.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 382 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

96-238

Actifs immobilisés - Échange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Chantal Lamothe possède le lot numéro 103-484, lequel est non construisable puisqu'il ne pourra être desservi par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que la Municipalité possède le lot portant les numéros 103-508 et 104-152, lequel sera desservi par l'aqueduc et l'égout lors du prolongement des services sur la 6^e Rue;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ÉCHANGER de gré à gré le lot numéro 103-484 propriété de Madame Chantal Lamothe contre le lot portant les numéros 103-508 et 104-152 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce sans autres conditions;
- 2- DE GARDER une servitude d'usage sur le lot numéro 103-508, d'une largeur de 5 mètres à partir de la limite Nord/Est dudit lot, et ce, dans toute sa profondeur afin de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;
- 3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié, et ce, aux frais de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents donnant effet à la présente.

Adopté

96-239

Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres

ATTENDU que l'achat et la plantation d'arbres sont prévus dans le plan quadriennal d'immobilisation de la municipalité;

ATTENDU que 2 firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour l'achat et la plantation d'arbres, soit : Centre horticole du Cap inc. et Floriculture Gauthier inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc. une quantité d'arbres comprenant 31 tilleuls et 2 lilas japonais de 2.5 mètres de hauteur ainsi que 7 épinettes vertes du Colorado de 1.75 mètre de hauteur, incluant la plantation et une garantie d'une année, et ce, pour un montant de 5 362,31 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-908
(Dépenses en immobilisations - Mise en valeur du territoire).

Adopté

96-240

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 1996 concernant le lot numéro 11-2 propriété de Monsieur Serge Turcotte;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unaniment D'ACCEPTER le plan numéro 1951 comme étant la subdivision 11-2.

Adopté

96-241

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 44 permis ont été émis au cours du mois de juin pour une valeur estimée de 470 050 \$;

ATTENDU que sur ces 44 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 243 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1996.

Adopté

96-242

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 23 permis ont été émis au cours du mois de juillet pour une valeur estimée de 70 500 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unaniment D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1996.

Adopté

96-243

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour l'année 1996;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et des services à la communauté et que des dépenses de plus de 21 500 \$ sont prévues pour l'année financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 4 500 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

Adopté

96-244

Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies

ATTENDU l'article 6 du Code municipal qui permet à une municipalité d'acquérir pour des fins de sa compétence des biens immeubles;

ATTENDU le besoin d'aménager un mini parc de jeux pour enfants dans la partie nord du secteur des Prairies;

ATTENDU l'offre de Monsieur Daniel Doucet pour la vente du lot numéro 583-P situé sur la rue Sicotte et portant le matricule 7942-60-1732;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Monsieur Daniel Doucet, le lot numéro 583-P portant le matricule 7942-60-1732, et ce pour la somme de 4 000 \$;
- 2- DE CONFIER à Me Lyne Parent, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet à la présente.
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - loisirs)

Adopté

96-245

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la réglementation municipale relative au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental demandant que le solde de la subvention de 6 000 \$ prévue au budget 1996 leur soit versé afin de faire face aux nombreuses demandes des contribuables;

ATTENDU la politique du Comité environnemental de reporter à l'année suivante les demandes de subvention non reçues au 1^{er} août de l'année;

ATTENDU la fermeture des bureaux municipaux pendant deux semaines lors du mois de juillet;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE PERMETTRE au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap de prolonger la date limite de demande de subvention;
- 2- DE VERSER la deuxième tranche de la subvention prévue pour l'année 1996 au Comité environnemental, soit la somme de 3 500 \$;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 4- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-234.1, 96-238, 96-239, 96-243 à 96-245.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-246

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 août 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 26 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-247

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 AOÛT 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Recommandations du Comité de gestion
- 8- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
- 9- Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux
- 10- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
- 11- VARIA
- 12- PAROLE À LA SALLE
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

96-248

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 août 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-249

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 août 1996.

Adopté

96-250

Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 12 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 7 août 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants:

- 1- DE PROLONGER l'embauche des deux candidats au programme de création d'emploi Carrière-été malgré la fin de la subvention, et ce afin de les affecter à la surveillance des parcs pendant quatre semaines supplémentaires à raison de 12 heures chacun par semaine, le tout pour un montant approximatif de 710 \$ à être imputé aux postes budgétaires 02-701-71-111 et 02-701-71-200 (Surveillants de parcs - Rémunération et Contributions de l'employeur);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à refuser, pour et au nom du Conseil municipal, l'offre de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville concernant l'entente intermunicipale pour des travaux en matière d'urbanisme.

Adopté

96-251

Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés, ainsi que l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable, pour une quantité approximative de 10 tonnes métriques sèches de soude caustique, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce pour l'année 1997.

Adopté

96-252

Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable, l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées et l'accroissement du ration performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achat des municipalités;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs aux services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce pour les années 1997, 1998 et 1999.

Adopté

96-253

Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction

ATTENDU l'adoption, en date du 2 juillet 1996, du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-250 et 96-251.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-254

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 septembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 septembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-255

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Adoption de règlements
 - 8.1- Règlement numéro 380
 - 8.2- Règlement numéro 381
 - 8.3- Règlement numéro 382
- 9- Administration - Recommandations du Comité de gestion
- 10- Sécurité publique - Loi de police
- 11- Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)
- 12- Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île et de divers travaux de rapiéçage au secteur Village
- 13- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619
- 14- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3
- 15- Travaux en cours d'eau - Location de machinerie
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996
- 17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Loisirs - Entente avec le complexe sportif Les Deux Glaces inc.
- 19- VARIA
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

96-256

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 août 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-257

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 août 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-258

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12639	Raymond Duval	58,61
12640	Richard Lemieux	200,00
12641	Impact Mauricie	400,00
12642	MRC De Francheville	2 239,48
12643	Hydro-Québec	3 854,53
12644	Olco	351,72
12645	Comité Environnemental	3 500,00
12646	Association Soccer Ste-Marthe inc.	4 500,00
12647	Jules Milette inc.	9 887,68
12648	Chantal Trépanier	200,00
12649	Pierre Jackson	480,00
12650	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12651	Ville de Cap-de-la-Madeleine	152 307,18
12652	Bell Mobilité Cellulaire	103,07
12653	Lyne Parent	650,78
12654	Vidéotron ltée	23,59
12655	Bell Mobilité pagette	27,21
12656	Cantel	77,49
12657	Entretien M.C. enr.	1 612,46
12658	Bell Canada	293,60
12659	Commcorp	378,32
12660	Hydro-Québec	4 271,89
12661	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 557,22
12662	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 156,51
12663	François Dudemaine	161,91
12664	Lucie Gauthier	100,00
12665	Frédéric Prescott	472,32
12666	Claude Bourbeau	28,90
12667	Bell Canada	863,79
12668	Hydro-Québec	55,70
12669	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	164,60
12670	RDS Radio inc.	39,88
12671	Frédéric Prescott	741,54
12672	Laurent Pontbriand	20,00
12673	Danielle Gélinas	113,02
12674	Entretien M.C. enr.	1 709,32
12675	Pierre Jackson	480,00
12676	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12677	Bell Canada	36,93
12678	CSMQ	80,00
12679	CSMQ	75,00
12680	Robert Carrier, notaire	526,82
12681	Annulé	
12682	SQAE	1 907,72
12683	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 783,15
12684	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 530,77
12685	Guy Veillette	40,00
12686	Roger Courteau	40,00
12687	Dany Pronovost	40,00
12688	James Poirier	40,00
12689	Ronald Houle	40,00
12690	Ministre du Revenu	9 768,50
	TOTAL :	<u>234 145,05</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 31 août 1996

12691	Antirouille Métropolitain	62,60
12692	A. Biron Transport enr.	86,21
12693	Buromax inc.	238,73
12694	Belitec inc.	53,74
12695	Boutique le Chantier inc.	44,03
12696	B.M.I.	45,58
12697	Bétonel	94,02
12698	Centre de décoration Paré inc.	467,73
12699	Centre horticole du Cap inc.	5 362,31
12700	Construction S.R.B.	539,82
12701	Compresseur Martin inc.	85,46
12702	Dicom Express	28,48
12703	Électricité A.C.A. inc.	5 739,37
12704	Formulaires Ducharme inc.	32,10
12705	Fer ornemental Champlain inc.	29,62
12706	Guillevin International inc.	100,86
12707	Gestion Paul Chevrette inc.	1 823,28
12708	Hymec inc.	219,24
12709	Imprimerie Art Graphique inc.	1 281,99
12710	J.M. Raymond Décors inc.	218,23
12711	Le Nouvelliste	415,71
12712	Le Médaillon artistique du Québec	1 040,00
12713	Major Mini Moteur enr.	42,14
12714	McKerlie-Millen (Québec) inc.	909,90
12715	Machineries Baron & Tousignant ltée	120,90
12716	Multi-Mécanic ltée	207,08
12717	Pluritec Laboratoire ltée	177,76
12718	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	175,34
12719	Pneus S.L. enr.	53,27
12720	P.A. Thibeault ltée	10,25
12721	Permacon Trois-Rivières	12,33
12722	Praxair	239,84
12723	Québec Linge MC	50,08
12724	RPM Tech inc.	70,44
12725	Roland Clément & Fils inc.	153,41
12726	RDS Radio inc.	54,70
12727	Site d'enfouissement Girard	91,16
12728	Simard Beaudry inc.	635,53
12729	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	345,78
12730	Sonoplan	133,97
12731	Techmix	487,16
12732	Westburne ltée	113,05
12733	Ronald Houle	70,00
12734	Le Grand Prix Players ltée	90,00
12735	Jean-Paul Deshaies inc.	432,18
12736	Matériaux Économique inc.	153,84
12737	Métaux Lamy (1991) inc.	<u>337,31</u>

TOTAL :

23 176,53

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-259

Adoption du règlement numéro 380

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 380, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-260

Adoption du règlement numéro 381

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 381, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-261

Adoption du règlement numéro 382

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 382, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-262

Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 26 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 21 août 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Atelier Go-Élan inc. divers équipements récréatifs comprenant des chaînes à balançoires, un jeu sur ressort, un banc de parc et un contenant à rebut pour le mini-parc des Prairies situé sur la rue Sicotte, le tout pour une dépense de 1 978,25 \$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - Loisirs);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE FABRIQUER trois cubes recouverts de tapis pour la salle vidéo de la Maison des Jeunes et d'acheter un support sur roues pour déplacer la table de billard située dans les locaux de la Maison des jeunes, le tout pour une dépense approximative de 850 \$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - loisirs);
- 3- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer une convention avec la firme Fiscalistes TaxePlus afin de procéder à l'examen des livres de la Municipalité dans le but d'identifier toute somme payée en trop relativement à la taxe de vente fédérale ou provinciale, ainsi que tout crédit non réclamé relatif à la taxe sur les Produits et Services ou à la taxe de vente du Québec en contrepartie d'honoraires représentant 30% des remboursements ou crédits ainsi obtenus suite à leur mandat.

Adopté

96-263

Sécurité publique - Loi de police

ATTENDU la décision du ministre de la Sécurité publique d'exiger le respect, à compter de janvier 1997, de l'article 64 de la Loi de Police qui stipule que toute municipalité locale dont la population est égale ou supérieure à 5000 habitants doit, soit établir son propre corps de police soit conclure une entente avec une autre municipalité concernant un service de police;

ATTENDU que cette obligation peut contrer les efforts mis de l'avant par le ministre des Affaires municipales concernant les regroupements et les fusions municipales puisque ceux-ci peuvent faire grimper la population des municipalités regroupées ou fusionnées au dessus du seuil de 5000, seuil déterminant de l'obligation d'avoir un corps de police municipal;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec cherche par tous les moyens à éponger son déficit et que les services rendus par la Sûreté du Québec aux municipalités visées par les exigences du ministre de la Sécurité publique procurent des recettes supérieures à 7 000 000 \$ au Trésor québécois;

ATTENDU que la notion des services de base du ministre de la Sécurité publique créera de fortes iniquités chez les payeurs de taxes foncières;

ATTENDU que le taux de criminalité varie très fortement d'une région à l'autre et que les besoins régionaux sont très différents;

ATTENDU que trois différents corps de police ont juridiction sur le territoire de la province de Québec, ce qui apporte des difficultés certaines et qu'il serait souhaitable de tendre vers l'unicité de l'action policière dans le but de sauver des énergies et des argents;

ATTENDU que les municipalités qui ont un corps de police municipal rencontrent des difficultés dans la gestion de leur service et qu'elles ne peuvent contrer l'escalade des coûts inhérents à leur maintien;

ATTENDU les dénonciations des grandes villes en matière de relation de travail avec les policiers;

ATTENDU que les gouvernements n'ont pas osé, jusqu'à maintenant, mettre des balises dans le mécanisme d'arbitrage avec lequel sont confrontées les villes qui ont un corps policier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la capacité de payer des contribuables québécois a atteint le point de saturation;

ATTENDU que le lobbying tient en otage la population québécoise;

ATTENDU que les problèmes d'aujourd'hui et de demain demandent des solutions autres que celles d'hier et qu'il y a moyen d'organiser la sécurité publique sans avoir recours obligatoirement à la police traditionnelle;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales d'intercéder auprès du ministre de la Sécurité publique afin:

- 1- DE SURSEOIR à sa décision d'obliger les municipalités de 5000 habitants et plus à se doter d'un corps de police;
- 2- DE REVOIR la notion de services de base;
- 3- DE RÉÉVALUER la notion de sécurité publique en fonction des réalités d'aujourd'hui.

Adopté

96-264

Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 2967-2201 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Christian Pruneau, notaire;

ATTENDU que ledit projet d'acte de vente et le plan du cadastre sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Dubé (partie) et Marcel (partie), faisant l'objet des présentes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-32 rue) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de 2967-2201 Québec inc.;
- 2- DE PRÉCISER que les frais et honoraires, enregistrements et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-265

Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île et de divers travaux de rapiéçage au secteur Village

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

que trois entreprises ont présenté des soumissions conformes au devis pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Pagé Construction - Division Simard Beaudry, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île ainsi que divers travaux de rapiéçage au secteur Village pour un montant de 44 299,61 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 03-100-00-921 (Dépenses en immobilisations - Travaux de pavage) et 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparations);
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-266

Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619

ATTENDU la demande d'un groupe de propriétaires intéressés dans le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

ATTENDU que six des sept propriétaires des terrains assujettis aux travaux prévus ont signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619 situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-267

Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3

ATTENDU la demande de Monsieur Yves Montplaisir concernant le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

ATTENDU que Monsieur Yves Montplaisir, propriétaire de l'unique terrain assujetti aux travaux prévus, a signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3 situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-268

Travaux en cours d'eau - Location de machinerie

ATTENDU l'homologation des actes d'accord concernant des travaux de nettoyage des cours d'eau des Cormiers branche 1619 et Montplaisir branche 3;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que conformément aux actes d'accord, les travaux seront exécutés à l'heure sous la direction de l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE LOUER de la firme Cap Excavation inc. une excavatrice sur chenille avec opérateur, au tarif horaire de 75 \$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau des Cormiers branche 1619;
- 2- DE LOUER de la firme Rivard & Frères, et ce tel que demandé par l'unique propriétaire riverain assujéti au coût des travaux, une excavatrice sur chenille avec opérateur au tarif horaire de 85 \$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau Montplaisir branche 3;
- 3- DE RECOUVRER, selon la manière légale permise par le Code municipal, les coûts des travaux de nettoyage selon les méthodes de répartition prévues aux actes d'accord;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-513 (Mise en valeur du territoire - Entretien et réparations).

Adopté

96-269

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois d'août 1996 pour une valeur estimée de 97 489 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1996.

Adopté

96-270

Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Loisirs - Entente avec le Complexe Sportif Les Deux Glaces inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-258, 96-262, 96-264, 96-265, 96-268 et 96-270.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-271

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 septembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 23 septembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

96-272

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 SEPTEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
- 8- Transport - Offre de contrat d'entretien d'hiver pour des chemins appartenant au Ministère des Transports
- 9- Transport - Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès
- 10- Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1996-1997
- 11- Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout sanitaire et puisards de rues
- 12- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 107-15, 108-23 et 109-34
- 13- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 584-34 à 584-36
- 14- Loisirs - Subventions au Baseball Mineur et à la Balle Donnée féminine de Sainte-Marthe
- 15 VARIA
 - 15.1- Vente d'un terrain dans le Parc Industriel - Affectation à la réserve
 - 15.2- Dépenses en immobilisation - Travaux de voirie - Chemin du Parc
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

96-273

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 septembre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-274

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 septembre 1996.

Adopté

96-275

Règlement numéro 333 - Retenue de garantie

ATTENDU les travaux exécutés en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que conformément au devis, une retenue de garantie de 5% a été imposée à l'entrepreneur pour une période d'un an à compter de la date de la réception provisoire des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'inspection des travaux effectuée par les responsables des services techniques de la municipalité qui ont procédé à l'acceptation définitive des travaux en date du 4 septembre 1996;

ATTENDU leur recommandation à l'effet de procéder au paiement de la retenue de garantie;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE VERSER à Sintra inc. la retenue de garantie de 5%, représentant une somme de 79 895,20 \$, le tout en conformité avec les clauses du devis.

Adopté

96-276

Transport - Offre de contrat d'entretien d'hiver pour des chemins appartenant au Ministère des Transports

ATTENDU l'offre de contrat reçue du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver, c'est-à-dire la fourniture des matériaux ainsi que le déneigement et le déglacage de parties des rues Courteau, St-Maurice ainsi que de la rampe d'accès raccordant la rue St-Maurice à la rue Courteau;

ATTENDU que le projet de contrat est valide pour la durée de la saison hivernale 1996-1997 et peut être, par la suite, renouvelé par tacite reconduction pour une période additionnelle de douze mois;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'offre de contrat du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1,74 kilomètres et ce pour le prix global forfaitaire de 9 183,93 \$ pour la saison 1996-1997;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer les documents du marché.

Adopté

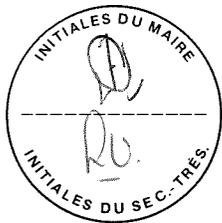
96-277

Transport - Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès

ATTENDU le marché à intervenir entre le Ministère des Transports et la Municipalité concernant l'entretien d'hiver de parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès appartenant au Ministère des Transports;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER, pour la saison 1996-1997, le contrat de déneigement des parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1.74 kilomètres, à Monsieur Gaston Girard, entrepreneur, pour un montant total de 4 178,68 \$ taxes incluses;
- 2- DE MENTIONNER à Monsieur Gaston Girard que les travaux d'entretien doivent être exécutés selon les conditions du marché à intervenir entre le Ministère des Transports et la Municipalité (contrat numéro 3873-96-4916);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-433
(Transport - Contrat de déneigement).

Adopté

96-278

Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver
1996-1997

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises :

- 1- 300 tonnes de sable abrasif
800 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 2- 450 tonnes de sel
- 3- 75 tonnes de pierre nette 1/8"

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants : Gravier Mont-Carmel inc. et Construction & pavage Maskimo pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Mines Seleines, seul fournisseur pour le sel et Pagé Construction, division de Simard & Beaudry inc. pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 300 tonnes de sable abrasif et 800 tonnes de sable contenant 10% de sel, pour un montant de 9 663,38 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Mines Seleines une quantité d'environ 450 tonnes de sel au prix de 60,2708 \$ la tonne pour un montant total de 27 121,86 \$ taxes incluses;
- 3- D'ACHETER de Pagé construction, division Simard & Beaudry inc. une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/8" pour un montant de 978,75 \$ taxes incluses;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630 (Enlèvement de la neige - sel, sable, etc.), le tout réparti entre 1996 et 1997.

Adopté

96-279

Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout sanitaire et puisards de rues

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à trois entreprises, soit : Sani Mobile Trois-Rivières inc., Phillip Environnement (Québec) inc. et Nettoyage Sani Mont inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Sani Mobile Trois-Rivières inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et les puisards de rues, le tout selon les spécificités du document d'appel d'offres, pour un montant total de 8 119,29 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

96-280

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 107-15, 108-23 et 109-34

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 17 octobre 1995 concernant les lots 107-15, 108-23 et 109-34 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2638 étant la subdivision des lots 107-15, 108-23 et 109-34.

Adopté

96-281

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 584-34 à 584-36

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 1996 concernant le lot numéro 584-34 propriété de Monsieur Bernard Gallagher et Madame Kathleen Lacoursière, ainsi que les lots numéros 584-35 et 584-36 propriété de 2967-2201 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12689 étant la subdivision des lots 584-34 à 584-36.

Adopté

96-282

Loisirs - Subventions au Baseball Mineur et à la Balle Donnée féminine de Sainte-Marthe

ATTENDU les campagnes de financement par la vente de chocolat effectuées par des bénévoles de la municipalité au bénéfice du Baseball Mineur et de la Balle Donnée féminine de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que des recettes de l'ordre de 4 639,75 \$ ont été générées par ces campagnes et qu'après le paiement des factures d'achat du chocolat, un bénéfice de 2 618,12 \$ est disponible;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER au Baseball Mineur de Sainte-Marthe un montant de 1 761,75 \$ à titre de subvention supplémentaire suite aux profits réalisés lors de la campagne de financement;
- 2- DE VERSER à la Balle Donnée féminine de Sainte-Marthe une subvention supplémentaire de 856,37 \$ suite aux profits générés lors de la campagne de financement;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux poste budgétaires 02-701-81-999 et 02-701-82-999 (Contributions - Baseball Mineur et Contributions - Balle Donnée féminine).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-283

Vente d'un terrain dans le Parc industriel - Affectation à la réserve

ATTENDU les autorisations obtenues par le Ministre des Affaires municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce concernant la vente d'un terrain dans le parc industriel à Monsieur Gaston Girard pour une somme de 5 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AFFECTER le produit de la vente du terrain, soit 5 000 \$, à la réserve pour le Parc industriel.

Adopté

96-284

Dépenses en immobilisation - Travaux de voirie - Chemin du Parc

ATTENDU que des travaux de voirie doivent être effectués sur le Chemin du Parc afin d'améliorer le réseau routier;

ATTENDU qu'une partie des travaux sera effectuée en régie par le service des travaux publics, soit :

- La pose de 120 mètres linéaires de conduite d'aqueduc ainsi que l'ajout de deux bornes d'incendie;
- Le déplacement d'un puisard de rue et la pose de sept nouveaux puisards de rue;
- Le rallongement d'un ponceau existant au coin de la 3^e Avenue;
- L'excavation d'une surlargeur de la structure de la rue existante;
- Le remblai de cette surexcavation en sable classe A et gravier 0-56mm;
- Le terrassement final et l'ensemencement.

ATTENDU les prix soumis par deux fournisseurs pour la pose de bordures moulées en béton, soit : Trois-Rivières Cimentier inc. et Jean Leclerc Excavation inc.;

ATTENDU que des prix ont été soumis pour la fourniture de matériaux, par quatre soumissionnaires, soit : Westburne Québec inc., J.U. Houle Itée, Les Industries Fortier Itée, et Clément Bastien Excavation enr.;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pluvial pour le prix de 7 424,42 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Industries Fortier Itée, 7 puisards de rue pour le prix de 4 064,20 \$ taxes incluses;
- 3- D'ACHETER de Clément Bastien Excavation enr., 750 mètres cubes de sable classe A pour le prix de 3 247,72 \$ taxes incluses;
- 4- DE CONFIER à Trois-Rivières Cimentier inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la pose de bordures moulées en béton pour le prix de 18 574,67 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à des travaux d'infrastructures comprenant la pose de 120 mètres linéaires d'aqueduc avec bornes d'incendie, la pose de 7 puisards, l'élargissement de la fondation et structure de rue, ainsi que la pose de bordures de béton.
- 6- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-912 (Dépenses en immobilisations - Parc industriel);
- 7- D'AFFECTER les sommes disponibles à la réserve du Parc industriel, soit 38 000 \$, pour les fins de la présente résolution.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-275, 96-277 à 96-279, 96-282 et 96-284.



Secrétaire-trésorière par intérim

96-285

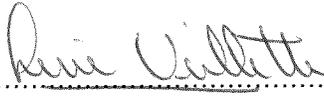
Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 7 octobre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 7 octobre 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

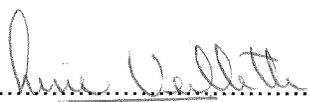
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 7^e jour d'octobre 1996 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 4^e jour du mois d'octobre 1996.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

(Copie conforme)

Line Veillette
.....
Secrétaire-trésorière par intérim

96-286

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 7 OCTOBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Administration - Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité
- 6- Parc Industriel - Demande d'autorisation pour utiliser un immeuble à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche
- 7- PAROLE À LA SALLE
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté

96-287

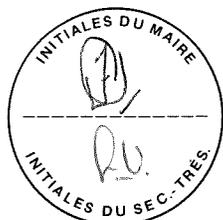
Administration - Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité

ATTENDU l'absence prévue, pour cause de congé de maternité, de la secrétaire-trésorière par intérim;

ATTENDU l'offre de service reçue des vérificateurs de la municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE DONNER un mandat spécial à la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comptables agréés, à l'effet d'affecter Madame Sylvie Panneton, comptable agréée, à titre de secrétaire-trésorière par intérim pendant le congé de maternité de Madame Line Veillette, le tout selon les termes de l'entente ci-annexée;
- 2- D'ASSUMER l'entière responsabilité des décisions prises et des actes posés dans le cadre de ce mandat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Soutien professionnel).

Adopté

96-288

Parc industriel - Demande d'autorisation pour utiliser un immeuble à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche

ATTENDU que le terrain ci-dessous décrit, acquis en vertu du règlement numéro 206, est assujéti à la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU que ce terrain ne peut être utilisé adéquatement à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, pour les raisons suivantes :

- La nature du sol demande de trop gros investissements pour la construction des services municipaux. De ce fait, le coût des terrains serait trop onéreux et peu abordable pour les petites entreprises;
- De trop grandes surfaces sont non propices à la construction lourde. Les résultats d'analyse du sol révèlent des surfaces constituées de huit à neuf pieds de tourbe, de plus, la capacité portante n'est pas uniforme sur d'assez grandes surfaces;
- La proximité des grands parcs industriels de Bécancour et de Trois-Rivières qui offrent de meilleurs services rend nos grands espaces disponibles très peu compétitifs et surtout peu attrayants;
- L'absence de demande pour des implantations intéressantes nous laisse croire que la municipalité devra supporter, contrôler et entretenir de grands espaces improductifs sur l'artère nord-sud la plus achalandée de la municipalité;
- La présence de trois cours d'eau qui sillonnent une bonne partie des espaces encore disponibles rend l'approbation des plans de développement par le ministère de l'Environnement tellement difficile que les promoteurs se découragent face aux délais et aux exigences, et se tournent vers d'autres emplacements.

ATTENDU que la municipalité planifie le développement d'un terrain de golf dans le voisinage immédiat situé de l'autre côté de la grande artère nord-sud connue sous le nom de 5^e Rue;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la municipalité d'utiliser ce terrain aux fins d'y recevoir des infrastructures du projet de développement du golf, ce qui permettrait de doubler la superficie du projet initial et de créer des retombées économiques supplémentaires de 15 millions de dollars;

ATTENDU que le projet de golf permettrait d'utiliser adéquatement les zones marécageuses et les cours d'eau tout en préservant la qualité de l'environnement et les espèces protégées;

ATTENDU que le drainage nécessaire à l'utilisation de ces terres pour les fins d'un golf permettrait l'écoulement naturel des nappes d'eau souterraines et la protection des sources;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'utilisation à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche des terrains faisant l'objet de la présente demande d'autorisation ne contrevient pas à la condition d'utilisation compatible avec les terrains à usage industriel puisqu'une rue sépare les deux types d'utilisation et qu'une zone tampon constituée d'espaces verts est prévue dans l'aménagement des abords du golf;

ATTENDU que l'accès au site du golf ainsi que l'achalandage prévu ne constitueront pas une nuisance ou une incompatibilité potentielle avec la présence humaine pour les activités industrielles puisque les artères d'accès des deux types d'usage sont géographiquement opposées et que la zone industrielle, tout en conservant sa facilité d'accès, s'en trouverait isolée;

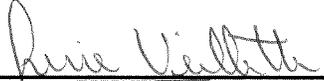
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE les parties des lots numéros 107, 108, 109, 110 et 111 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparaît aux plan et description technique préparés par Chastenay, Gagné & Associés, en date du 7 octobre 1996 et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, d'une superficie de 362,592.3m² soit utilisée à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche;
- 2- DE SOUMETTRE, pour fins d'autorisation, la présente au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 96-287.



Secrétaire-trésorière par intérim

96-289

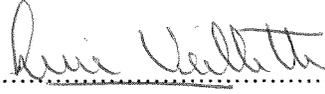
Levée de l'assemblée

À 19:20 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 15 octobre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mardi 15 octobre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-290

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



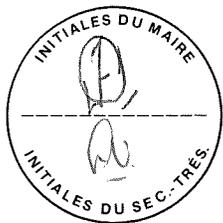
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Avis de motion - Règlement numéro 383 -Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 9- Administration - Adoption de compte rendu du Comité de gestion
 - 9.1- Du 19 septembre 1996
 - 9.2- Du 10 octobre 1996
- 10- Administration - Vente d'une partie de terrain à Monsieur François Boissonneault
- 11- Administration - Conciliation du solde en banque
- 12- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 13- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 14- Dépenses en immobilisations - Travaux de voirie sur le Chemin du Parc
- 15- Transport - Circulation des véhicules lourds sur la rue Des Cyprès
- 16- Transport - Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité
- 17- Transport - Entretien du Chemin de desserte
- 18- Opérations cadastrales
 - 18.1- Lots 527-43-2, 527-43-3, 527-56, 527-57 et 527-58
 - 18.2- Lot 528-9
 - 18.3- Lots 533-50 à 533-56 inclusivement
- 19- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 20- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-19 - Messieurs Gilles Dubé et Jacques Bernier (2967-2201 Québec inc.)
- 21- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Madame France Dubois et Monsieur Serge Caron
- 22- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Gilles Stoycheff
- 23- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1996
- 24- Loisirs - Demandes d'aide financière
 - 24.1- Cadets de l'air Escadron 350
 - 24.2- Les Mélomanes
- 25- VARIA
- 26- PAROLE À LA SALLE
- 27- Levée de l'assemblée

Adopté

3513



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-291

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 septembre et du 7 octobre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-292

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1996.

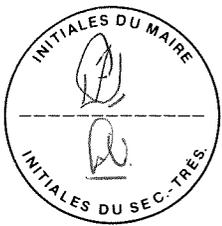
Adopté

96-293

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12738	Jean-Claude Beaumier	95,44
12739	Hydro-Québec	597,12
12740	L'Horizon Vert enr.	3 420,00
12741	Frédéric Prescott	129,48
12742	Larose & Fils	244,73
12743	Shell Canada Ltée	282,10
12744	Le Journal du Grand Trois-Rivières	256,39
12745	Hydro-Québec	1 421,52
12746	Les Entreprises Paul Guévin enr.	5 880,00
12747	Remise 2000 enr.	289,74
12748	Remise 2000 enr.	149,33
12749	Evimbec ltée	2 279,10
12750	Olco	559,16
12751	Olco	79,47
12752	Trust Général du Canada	3 283,18
12753	Comm. adm. régimes de retraites	494,79
12754	S.C.F.P.	207,74
12755	Receveur Général du Canada	7 640,28
12756	Ministre du Revenu	9 969,99
12757	Corporation du Tourisme	640,42
12758	Jean-Claude Beaumier	131,58
12759	MRC De Francheville	2 384,48
12760	Canadian Tire	397,39
12761	Louis Dubois	63,90
12762	Me Lyne Parent	4 000,00
12763	Mario Fortin	11,16
12764	André Lévesque	76,42
12765	Frédéric Prescott	282,79
12766	Pierre Jackson	480,00
12767	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12768	Ministre du Revenu	31,88
12769	SQAE	791,65
12770	Cogéco Câble	119,89



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12771	Cantel	64,74
12772	Bell Canada	151,98
12773	L'Horizon Vert enr.	832,00
12774	Entretien M.C. enr.	1 697,93
12775	Louise Brouillette	30,00
12776	Lucie Plourde	32,50
12777	Bell Mobilité Cellulaire	85,97
12778	Bell Mobilité Pagette	27,21
12779	Hydro-Québec	4 272,68
12780	Vidéotron Itée	23,59
12781	Me Lyne Parent	550,00
12782	Le Nouvelliste	333,32
12783	Roger Jean	973,61
12784	Municipalité de Sainte-Marthe	14 530,42
12785	Municipalité de Sainte-Marthe	1 671,85
12786	Annulé	
12787	Jules Milette inc.	6 250,41
12788	Louis Dubois	830,59
12789	Municipalité de Champlain	10 026,27
12790	Société du Patrimoine	360,00
12791	MRC De Francheville	107,69
12792	Commcorp	378,32
12793	CEDIC inc.	910,00
12794	Chocolat le meilleur au monde	1 435,83
12795	Chocolat le meilleur au monde	717,92
12796	Cogéco Câble	11,34
12797	Bell Canada	194,06
12798	Hydro-Québec	4 756,93
12799	Jean-Claude Beaumier	88,40
12800	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	3 410,00
12801	Sintra inc.	79 895,20
12802	Martin Boisvert	207,60
12803	Jean-Claude Beaumier	463,21
12804	Frédéric Prescott	227,21
12805	Raynald Massicotte	15,81
12806	Pierre Jackson	480,00
12807	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12808	Tandem	56,95
12809	Ministre des Finances	39,88
12810	Ministre des Finances	31,00
12811	Bell Canada	505,97
12812	Baseball Mineur Ste-Marthe inc.	2 618,12
12813	SQAE	9 022,20
12814	RDS Radio inc.	39,88
12815	Formulaires Ducharme inc.	51,36
12816	Entretien M.C. enr.	1 766,30
12817	Municipalité de Sainte-Marthe	1 401,32
12818	Municipalité de Sainte-Marthe	11 785,11
12819	Ministre des Finances	181 148,00
12820	Soc. canadienne de la Croix-Rouge	75,00
12821	Hydro-Québec	428,98
12822	Guy Corbin	100,00
12823	Municipalité de Sainte-Marthe	145,93
12824	Gestion Paul Chevrette inc.	1 048,39
12825	Le Domaine inc.	56,98
12826	CP Itée	5,70
12827	Receveur Général du Canada	7 777,18



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

12828	Ministre du Revenu	10 110,24
12829	Trust Général du Canada	3 512,60
12830	S.C.F.P.	217,61
12831	Comm. adm. des régimes de retraite	494,79
12832	Chapotel Réception enr.	150,00
12833	Fondation Universitaire du Québec	<u>50,00</u>

TOTAL : 417 529.04

Comptes à payer au 30 septembre 1996

12834	Alex Coulombe Itée	157,56
12835	Béton du Cap inc.	107,12
12836	Buromax inc.	1 147,15
12837	Belitec inc.	126,61
12838	Boutique Le Chantier inc.	15,83
12839	Boulay Air Climatisé inc.	102,56
12840	Boivin & Gauvin inc.	1 002,80
12841	Centre de décoration Paré inc.	144,73
12842	Centre horticole du Cap inc.	723,41
12843	Construction S.R.B.	272,34
12844	Dynabec Itée	119,65
12845	Électricité A.C.A.	2 227,82
12846	Excavation Girard & Simard inc.	296,28
12847	Garage Charest & Frères inc.	913,42
12848	Henri Bourgeois inc.	213,26
12849	Houle Asphalte inc.	170,93
12850	Industries Fortier T.R.	4 235,89
12851	Imprimerie Art Graphique inc.	340,73
12852	L'Horizon Vert enr.	1 909,00
12853	Les Cafés Populaires Henri enr.	65,00
12854	Larose & Fils	358,50
12855	Les Créations Pierre Masson	23,93
12856	Les Jardins Gaétan Chassé	51,28
12857	Les Équipements CHEM Experts	948,11
12858	MC Équipement inc.	85,47
12859	Marchand Audio-Vidéo inc.	319,07
12860	Multi Mécanic enr.	162,68
12861	Monsieur Tapis enr.	241,13
12862	Outibo inc.	106,02
12863	Pluritec Laboratoire Itée	558,13
12864	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	196,49
12865	Protection Incendie CFS Itée	120,33
12866	P.A. Thibeault Itée	65,02
12867	Poste d'essence Ste-Marthe	612,95
12868	Produits Chimiques Sany inc.	145,86
12869	Québec Linge MC	80,26
12870	RPM Tech inc.	158,74
12871	Remise 2000 enr.	624,76
12872	RDS Radio inc.	21,65
12873	Ramtex	105,98
12874	Sani-Marc inc.	193,38
12875	Sani Mobile	1 093,96
12876	Shell Canada Itée	220,28
12877	Serrurier du Cap inc.	11,40
12878	Site d'enfouissement Girard	45,58
12879	Simard Beaudry inc.	218,01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

12880	Sable des Forges inc.	245,00
12881	Sablière du Cap	199,42
12882	Sani Mont	2 595,33
12883	Silencieux S.M.	47,86
12884	Telecon	273,49
12885	Tapis & céramique Réjean	228,82
12886	Westburne ltée	4 306,63
12887	S.P.A.M.	353,26
12888	Atelier Go-Élan	69,51
12889	Cap Excavation	1 891,66
12890	Copie X Press	102,44
12891	Matériaux Économique inc.	<u>682,88</u>
	TOTAL :	<u>32 057,36</u>

Adopté

96-294 Avis de motion - Règlement numéro 383 - Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 383 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-295 Administration - Adoption du compte-rendu du Comité de gestion

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 19 septembre 1996.

Adopté

96-296 Administration - Adoption du compte-rendu du Comité de gestion

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 10 octobre 1996.

Adopté

96-297 Administration - Vente d'une partie de terrain à Monsieur François Boissonneault

ATTENDU la demande de Monsieur François Boissonneault afin d'acquérir une partie du lot numéro 106-2-25 appartenant à la Municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE VENDRE à Monsieur François Boissonneault une partie du lot numéro 106-2-25 ayant une dimension de 25 pieds de largeur par 80 pieds de profondeur sur la ligne longeant sa propriété sise au 111, 3^e Rue, pour un prix de 1 709,32 \$ taxes incluses;
- 2- DE PRÉCISER dans le contrat notarié que cette vente est conditionnelle à une utilisation, par Monsieur Boissonneault ou tout autre propriétaire, à des fins personnelles seulement, soit en stationnement ou en espaces verts et non à des fins d'entreposage quelconque, à défaut de quoi, il y aura rétrocession automatique et sans aucune autre formalité au profit de la Municipalité au prix payé, soit 1 500 \$ avant taxes;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-298

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1996 soit adoptée.

Adopté

96-299

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1996 soit adoptée.

Adopté

96-300

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1996 soit adopté.

Adopté

96-301

Dépenses en immobilisations - Travaux de voirie sur le Chemin du Parc

ATTENDU les travaux de voirie présentement en cours sur le Chemin du Parc;

ATTENDU que la majorité des travaux se font en régie par le personnel du service des travaux publics;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie de soumission sur invitation à deux firmes spécialisées, soit Construction et pavage Maskimo Itée et Construction et pavage Continental inc., pour les travaux de rechargement, la mise en forme et le pavage de la rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Construction et pavage Maskimo Itée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de rechargement, mise en forme et pavage du Chemin du Parc pour un montant de 48 413,78 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-912 (Dépenses en immobilisation - Parc industriel);
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-302

Transport - Circulation des véhicules lourds sur la rue Des Cyprès

ATTENDU la lettre reçue de résidents de la rue Des Cyprès concernant le passage fréquent de véhicules lourds sur leur rue;

ATTENDU que les véhicules lourds peuvent circuler sans contrainte sur les rues Courteau et des Prairies au lieu d'emprunter la rue Des Cyprès;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'INTERDIRE la circulation de véhicules lourds sur la rue Des Cyprès;
- 2- D'AUTORISER le personnel du service des travaux publics à installer les panneaux de signalisation adéquats afin d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la rue Des Cyprès à l'exception des véhicules autorisés.

Adopté

96-303

Transport - Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité

ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage de certaines rues de la Municipalité;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage dans diverses rues, soit environ 2550 mètres linéaires, pour un montant n'excédant pas 7 980 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparations).

Adopté

96-304

Transport - Entretien du Chemin de desserte

ATTENDU le règlement municipal numéro 348 adopté lors de la séance du 28 novembre 1994, par lequel la Municipalité se dispense d'ouvrir ou d'entretenir le Chemin de desserte longeant l'autoroute 40 entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril de chaque année;

ATTENDU que l'entretien d'hiver des chemins débute normalement au mois de novembre;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE DÉCRÉTER que la Chemin de desserte longeant l'autoroute 40, tel que délimité sur le plan ci-annexé, ne fera l'objet d'aucun entretien municipal à compter du 15 novembre 1996 et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 1997, date du début de l'application des dispositions prévues au règlement municipal numéro 348;
- 2- D'AUTORISER le personnel du service technique à procéder à l'installation des panneaux de signalisation appropriés aux abords de ce chemin.

Adopté

96-305

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 527-43-2, 527-43-3, 527-56, 527-57 et 527-58

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 1996 concernant les lots 527-43-2, 527-43-3, 527-56 et 527-58, propriété de Monsieur Gaston Girard et 527-57 propriété de Monsieur Michel Filion et Madame Odette Marineau;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2213 étant les subdivisions 527-43-2, 527-43-3, 527-56, 527-57 et 527-58.

Adopté

96-306

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-9

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 1996 concernant le lot 528-9 propriété de Madame Diane Launier;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2221 étant la subdivision 528-9.

Adopté

96-307

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-50 à 533-56 inclusivement

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 4 juillet 1996 concernant les lots 533-50, 533-51 et 533-55, propriété de Monsieur Gaston Girard, 533-52 propriété de Monsieur Alain Girard, 533-53 et 533-54 propriété de Monsieur René Verville et 533-56 propriété de Monsieur Georges Paquet;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2156 étant les subdivisions 533-50 à 533-56 inclusivement.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-308

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-03 tenue le 24 septembre 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-309

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-19 - Messieurs Gilles Dubé et Jacques Bernier (2967-2201 Québec inc.)

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Messieurs Gilles Dubé et Jacques Bernier visant à réduire le frontage d'un terrain situé sur la rue Dubé, 584-P lot A, de 5.98m, soit de 40m à 34.02m;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Messieurs Dubé et Bernier serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-19.

Adopté

96-310

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Madame France Dubois et Monsieur Serge Caron

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame France Dubois et Monsieur Serge Caron concernant le changement d'usage de la bâtisse située au 3691, rang St-Malo, anciennement "Les Canoës Beaumier";

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que selon le comité, le nouvel usage ne serait pas nuisible pour le secteur mais excellent pour celui-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263 et que les frais inhérents à cette demande soit à la charge du demandeur.

Adopté

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Gilles Stoycheff

Ce point est reporté à une session ultérieure.

96-311

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 20 permis ont été émis au cours du mois de septembre pour une valeur estimée de 366 300 \$;

ATTENDU que sur ces 20 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 190 000 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1996.

Adopté

96-312

Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de l'air Escadron 350

ATTENDU la demande reçue le 25 septembre dernier, de l'Escadron 350 des Cadets de l'air;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;

ATTENDU que 6 jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ALLOUER un montant forfaitaire de 150 \$ aux Cadets de l'air, à titre de subvention;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (autres dépenses).

Adopté

96-313

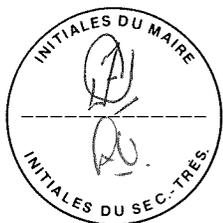
Loisirs - Demande d'aide financière - Les Mélomanes

ATTENDU la demande reçue le 30 septembre dernier de l'association Les Mélomanes;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;

ATTENDU que 9 jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

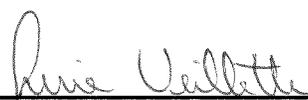
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'ALLOUER un montant de 150 \$ aux Mélomanes à titre de subvention;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (autres dépenses).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-293, 96-301, 96-303, 96-312 et 96-313.



 Secrétaire-trésorière par intérim

96-314

Levée de l'assemblée

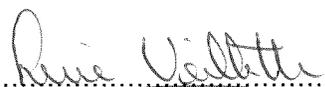
À 20 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté



 FRÉDÉRIC PRESCOTT
 MAIRE



 LINE VEILLETTE
 SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 octobre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 28 octobre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs

les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-315

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 OCTOBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 383 - Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 8- Administration - Autorisation d'emprunts temporaires
- 9- Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 24 octobre 1996
- 10- Fonds des dépenses en immobilisations - Soldes disponibles
- 11- Hygiène du milieu - Acquisition d'une servitude pour l'entretien d'une conduite d'égout pluvial
- 12- VARIA
- 13- PAROLE À LA SALLE
- 14- Levée de l'assemblée

Adopté

96-316

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 octobre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-317

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 octobre 1996.

Adopté

96-318

Adoption du règlement numéro 383 - Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 383, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-319

Administration - Autorisation d'emprunts temporaires

ATTENDU l'article 1093 du Code municipal qui permet à une municipalité de décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré;

ATTENDU que la municipalité est dans l'attente de la perception de certaines subventions gouvernementales prévues au budget 1996;

ATTENDU qu'il peut être nécessaire de contracter, au besoin, des emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada jusqu'à un montant maximum de 800 000 \$ et ce, pour une période n'excédant pas un an à compter de la présente résolution;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière par intérim à contracter des emprunts temporaires au besoin tel que stipulé dans le préambule et à signer les billets et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-320

Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 24 octobre 1996

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 24 octobre 1996.

Adopté

96-321

Fonds des dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui mentionne les possibilités d'affectation des excédents d'emprunt;

ATTENDU que le règlement numéro 232 a généré un solde disponible lorsque la subvention pour le déplacement des unités publiques a été perçue après l'emprunt permanent et qu'il est avantageux d'affecter ce solde en diminution du montant à refinancer au cours de l'année 1997 en vertu du règlement d'emprunt numéro 232;

ATTENDU que le règlement numéro 333 a généré un solde disponible de 121,98 \$ lorsque la municipalité a procédé au financement permanent et qu'il est souhaitable d'affecter ce solde au service de la dette du règlement 333 de l'exercice financier 1997;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AFFECTER le solde disponible de 39 786,49 \$ en diminution du montant à refinancer en vertu du règlement numéro 232 en 1997;
- 2- D'AFFECTER le solde disponible de 121,98 \$ au service de la dette du règlement numéro 333 pour l'exercice financier 1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'IMPUTER ces soldes disponibles au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations);
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 95-373.

Adopté

96-322

Hygiène du milieu - Acquisition d'une servitude pour l'entretien d'une conduite d'égout pluvial

ATTENDU que la Municipalité possède une conduite d'égout pluvial sur la propriété de Monsieur Guy-Paul Trudel située au 4206 rue Gilles Toupin, soit sur une partie du lot numéro 9;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une servitude permanente afin de pourvoir à l'entretien de la dite conduite d'égout pluvial;

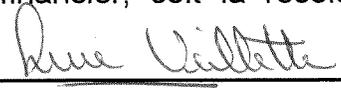
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Guy-Paul Trudel, pour la somme de 1 \$, une servitude permanente pour l'usage d'une partie du lot numéro 9 sur une largeur de 3 mètres à partir de la ligne sud/est dudit lot et ce, entre la rue Gilles Toupin et le cours d'eau Turcotte, tel que montré au plan joint en annexe;
- 2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, pour rédiger l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER MM. Frédéric Prescott, maire et Jean-Claude Beaumier, directeur général, à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Hygiène du milieu).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 96-322.



Secrétaire-trésorière par intérim

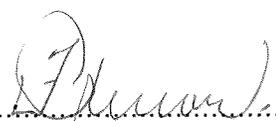
96-323

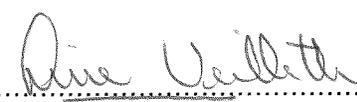
Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 novembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 novembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Paulette Roy

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-324

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Rapport du maire
- 9- Règlement numéro 384 - Modification au règlement de zonage numéro 263
 - 9.1- Avis de motion - Règlement numéro 384
 - 9.2- Adoption du projet de règlement numéro 384 - Modification au règlement de zonage numéro 263
- 10- Administration - Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 11- Hygiène du milieu - Établissement d'une servitude pour l'entretien d'une conduite d'égout pluvial
- 12- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 13- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-20 - Monsieur Jean Morrissette
- 14- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 37-7
- 15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1996
- 16- VARIA
 - 16.1- Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 6 novembre 1996
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-325

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 octobre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

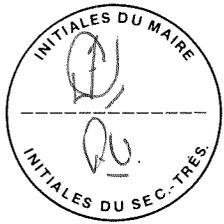
Adopté

96-326

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1996.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

96-327

Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12892	Frédéric Prescott	517,91
12893	Pierre Jackson	400,00
12894	Entretien M.C. enr.	1 595,37
12895	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12896	Signabec	17 557,80
12897	UMRCQ	319,07
12898	Réal Lajoie	48,00
12899	MRC De Francheville	2 239,48
12900	Roche Itée, groupe conseil	18 232,80
12901	Vidéotron Itée	57,78
12902	Bell Mobilité Cellulaire	140,27
12903	Hydro-Québec	3 439,14
12904	Régie Intermunicipale ass. des eaux	1 800,00
12905	Bell Mobilité Pagette	27,21
12906	Lamothe, Ayotte & Grenier	284,89
12907	Lucie Bouchard	25,00
12908	Municipalité de Sainte-Marthe	15 664,88
12909	Municipalité de Sainte-Marthe	1 294,76
12910	Chorale Sainte-Bernadette	50,00
12911	Marc Gervais	200,00
12912	Secrétariat Plus	75,00
12913	SAJD	80,00
12914	Fondation du Centre hospitalier Sainte-Marie	240,00
12915	Jules Milette inc.	8 863,56
12916	Roger Jean	200,64
12917	Société Canadienne de la Croix-Rouge	260,00
12918	Les Mélomanes de T.R.O.	150,00
12919	Cadets de l'Air	150,00
12920	Cantel	80,46
12921	Bell Canada	266,78
12922	Hydro-Québec	4 678,59
12923	Guy Veillette	360,00
12924	Commcorp	378,32
12925	RDS Radio inc.	39,88
12926	Entretien M.C. enr.	1 578,27
12927	Ville de Cap-de-la-Madeleine	295,62
12928	Dessureault, Lemire, Desaulnierc, c.a.	411,38
12929	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12930	Pierre Jackson	500,00
12931	Romuald Hébert	145,30
12932	Municipalité de Champlain	8 053,44
12933	Laurent Pontbriand	127,20
12934	Soc. Qué. ass. des eaux	1 411,00
12935	Bell Canada	522,46
12936	Bell Canada	317,41
12937	Cogeco Cable	11,34
12938	Hydro-Québec	50,79
12939	Municipalité de Sainte-Marthe	11 031,57
12940	Municipalité de Sainte-Marthe	1 493,00
12941	Frédéric Prescott	539,91
12942	Hydro-Québec	42,17
12943	Timothé Lagacé	99,00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

12944	Normand Courteau	125,00
12945	Sébastien Richard	100,00
12946	Municipalité de Sainte-Marthe	839,99
12947	Receveur Général du Canada	11 895,75
12948	Ministre du Revenu	15 055,94
12949	SCFP	336,41
12950	Trust Général du Canada	5 270,70
12951	Comm. adm. régimes de retraite	494,79
12952	Ministre des Finances	159,53
12953	Pitney-Bowes	102,22
12954	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 517,75
12955	Annulé	
	TOTAL :	<u>149 399,37</u>

Liste des comptes à payer au 31 octobre 1996

12956	Béton du Cap inc.	618,77
12957	Buromax inc.	543,65
12958	Centre de décoration Paré inc.	38,97
12959	Centre Horticole du Cap	184,73
12960	Clément Bastien Excavation enr.	4 897,77
12961	Charles Turcotte & Fils Itée	51,28
12962	Construction S.R.B.	1 423,67
12963	Construction & Pavage Maskimo Itée	4 478,63
12964	Dicom Express	19,25
12965	Électricité A.C.A. inc.	564,08
12966	Excavation Girard & Simard inc.	8 606,45
12967	Eugène Abran Excavation	3 504,12
12968	Formules d'affaires CCL	123,75
12969	Gravier Mont-Carmel inc.	185,69
12970	Guillevin International inc.	64,95
12971	Hydro-Québec	362,38
12972	Henri Bourgeois inc.	180,41
12973	Industries Fortier Trois-Rivières	80,34
12974	Imprimerie Art Graphique inc.	1 036,99
12975	L'Horizon Vert	2 077,00
12976	La Cie de construction Dollard Itée	1 922,99
12977	Les Cafés Populaires Henri enr.	68,71
12978	Laboratoire de services spécialisés	1 428,15
12979	Location Trois-Rivières	3 378,02
12980	Les Équipements Aginco inc.	77,88
12981	Major Mini Moteur enr.	14,76
12982	McKerlie-Millen (Québec) inc.	71,93
12983	Messagerie de Trois-Rivières	17,09
12984	Outibo inc.	114,13
12985	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	173,45
12986	Pneus S.L. enr.	46,54
12987	P.A. Thibeault Itée	2 400,73
12988	Produits chimiques Sany inc.	1 112,96
12989	Praxair	162,85
12990	Québec Linge MC	69,77
12991	Remise 2000 enr.	1 398,07
12992	René St-Cyr inc.	309,21
12993	St-Cyr Photo	39,83
12994	Sani Mobile	8 058,77
12995	Shell Canada Itée	99,79



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

12996	Site d'enfouissement Girard	1 720,67
12997	Simard Beaudry inc.	1 520,03
12998	Système D	97,42
12999	Sani Mont	2 552,59
13000	Trois-Rivières Cimentier inc.	19 944,29
13001	Vitrierie du Centre inc.	112,44
13002	Westburne ltée	8 725,36
13003	Atelier Go-Élan	1 813,94
13004	Copie X Press	64,10
13005	Chastenay, Gagné & Ass.	1 522,73
13006	Matériaux économique inc.	153,84
13007	Métaux Lamy inc.	181,19
13008	Scelbec inc.	7 980,00
13009	Trudel & associés	<u>61,65</u>
	TOTAL :	<u>96 458,76</u>

Adopté

96-328

Rapport du maire

ATTENDU les dispositions de l'article 955 du Code municipal qui stipule que, au moins quatre semaines avant que le budget de l'exercice subséquent ne soit déposé devant le Conseil, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une session du Conseil;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport du maire;
- 2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire servent de base à la préparation du budget 1997.

Adopté

96-329

Avis de motion - Règlement numéro 384

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 384 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-330

Adoption du projet de règlement numéro 384 - Modification au règlement de zonage numéro 263

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 384, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-331

Administration - Nomination d'un secrétaire d'assemblée

ATTENDU l'absence prévue de Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, en raison d'un congé de maternité;

ATTENDU qu'en son absence, Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, agit d'office comme secrétaire d'assemblée lors des séances du Conseil;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer un secrétaire d'assemblée afin de pallier aux absences possibles de la secrétaire-trésorière adjointe lors des séances du Conseil;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, au titre de secrétaire d'assemblée lorsque Madame Isabelle ne pourra assister aux séances du Conseil, et ce pendant le congé de maternité de la secrétaire-trésorière par intérim.

Adopté

96-332

Hygiène du milieu - Établissement d'une servitude pour l'entretien d'une conduite d'égout pluvial

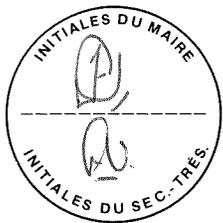
ATTENDU que la Municipalité possède une conduite d'égout pluvial sur la propriété de Monsieur Guy-Paul Trudel située au 4206 rue Gilles Toupin, soit sur une partie du lot numéro 9;

ATTENDU la nécessité d'établir une servitude permanente afin de pourvoir à l'entretien de ladite conduite d'égout pluvial;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ÉTABLIR une servitude permanente pour l'usage d'une partie du lot numéro 9 sur une largeur de 3 mètres à partir de la ligne sud/est dudit lot et ce, entre la rue Gilles Toupin et le cours d'eau Turcotte, tel que montré au plan joint en annexe;
- 2- DE MENTIONNER dans l'acte notarié que la dite servitude est consentie à titre gratuit;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-907 (Hygiène du milieu);
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 96-322.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-333

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-04 tenue le 4 novembre 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-334

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-20 - Monsieur Jean Morrissette

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de Monsieur Jean Morrissette, visant à réduire la marge de recul avant requise de 6m à 5.72m;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Jean Morrissette serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation de Monsieur Jean Morrissette.

Adopté

96-335

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 37-7

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1996 concernant le lot 37-7 propriété de Monsieur Robert Dumas et Madame Jeannette Brière;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 770 étant la subdivision 37-7.

Adopté

96-336

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 27 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1996 pour une valeur estimée de 398 930 \$;

ATTENDU que sur ces 27 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 269 000 \$:

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1996.

Adopté

96-337

Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 6 novembre 1996

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 6 novembre 1996.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-327 et 96-332.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-338

Levée de l'assemblée

À 20:00 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

PAULETTE ROY
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 25 novembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 novembre 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Paulette Roy

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 25^e jour de novembre 1996 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

N.B. : 19:00 - Assemblée spéciale qui sera suivi de l'assemblée régulière.

DONNÉ ce 22^e jour du mois de novembre 1996.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

(Signé)


.....
Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


.....
Secrétaire d'assemblée

96-339

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 25 NOVEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 384
 - 5.3- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.4- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

* à titre personnel

* au nom de l'organisme qu'il représente

* le conseil enregistre ses interventions

5.5- Adoption du règlement numéro 384

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté

96-340

Adoption du règlement numéro 384 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 384, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-341

Levée de l'assemblée

À 19:30 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
PAULETTE ROY
MAIRE SUPPLÉANT


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 novembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 25 novembre 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Paulette Roy

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-342

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Avis de motion
 - 7.1- Règlement numéro 385
 - 7.2- Règlement numéro 386
 - 7.3- Règlement numéro 387
 - 7.4- Règlement numéro 388
 - 7.5- Règlement numéro 389
- 8- Administration - Liste des arrérages de taxes municipales
- 9- Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 novembre 1996
- 10- Administration - Renouvellement de l'assurance-collective
- 11- Administration - Statut du port de Trois-Rivières
- 12- Administration - Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs
- 13- Administration - Fourniture d'huile à chauffage
- 14- Administration - Achat de timbres
- 15- Transport - Opposition aux frais supplémentaires d'immatriculation
- 16- Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier
- 17- Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux
- 18- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-6 à 529-10
- 19- Urbanisme - Appui au projet de développement Octo Rêves
- 20- Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault
- 21- Loisirs - Appui à la Finale des Jeux du Québec - Hiver 1999
- 22- Loisirs - Remerciements à Madame Hélène L. Richard
- 23- Loisirs - Contribution aux comités de secteur
- 24- VARIA
 - 24.1- Administration - Disposition de terrain appartenant à la Municipalité
 - 24.2- Loisirs - Appui au Club sportif de la Mauricie
 - 24.3- Loisirs - Participation au soutien financier de l'organisme Pétanqu'Ami
 - 24.4- Urbanisme - Infractions aux règlements municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

25- PAROLE À LA SALLE

26- Levée de l'assemblée

Adopté

96-343

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 novembre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-344

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 novembre 1996.

Adopté

96-345

Avis de motion - Règlement numéro 385

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 385 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-346

Avis de motion - Règlement numéro 386

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 386 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-347

Avis de motion - Règlement numéro 387

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1997.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 387 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-348

Avis de motion - Règlement numéro 388

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1997.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 388 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-349

Avis de motion - Règlement numéro 389

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1997 et les conditions de perception.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 389 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-350

Administration - Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la liste des taxes municipales restant dues à la municipalité doit être présentée lors d'une séance du mois de novembre de chaque année;

ATTENDU la liste ci-jointe précisant les dossiers en arrérage en date du 22 novembre 1996;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 22 novembre 1996.

Adopté

96-351

Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 novembre 1996

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 21 novembre 1996.

Adopté

96-352

Administration - Renouvellement de l'assurance-collective

ATTENDU que notre municipalité offre à son personnel un plan d'assurance-collective avec la compagnie Assurance vie Desjardins-Laurentienne dont l'échéance du contrat est le 31 décembre 1996;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'administration de ce contrat est exercée par la Municipalité régionale de comté de Francheville;

ATTENDU que le contrat actuellement en vigueur est à sa troisième année et qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, il peut être reconduit pour une quatrième et une cinquième année sans demande de soumissions;

ATTENDU que la proposition de la compagnie contient une augmentation de prime pour l'ensemble des couvertures due à la mauvaise expérience de notre groupe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le renouvellement du contrat d'assurance-collective numéro 23195 avec la compagnie d'assurance vie Desjardins-Laurentienne pour l'année 1997 avec les nouvelles primes suivantes :

Assurance-vie	0,32 \$ / 1 000 \$ d'assurance
Décès et mutilation par accident	0,05 \$ / 1 000 \$ d'assurance
Assurance-vie des personne à charge	1,25 \$ / famille
Assurance-salaire court terme	0,97 \$ /10 \$ de prestations hebdomadaires
Assurance-salaire long terme	1,42 \$ / 100 \$ de prestations mensuelles
Assurance-maladie	24,53 \$ célibataires 73,51 \$ familiale
Assurance soins dentaires	15,72 \$ célibataires 44,81 \$ familiale

Adopté

96-353

Administration - Statut du port de Trois-Rivières

ATTENDU que le gouvernement du Canada a rendu publique, en décembre 1995, une "Politique maritime nationale" prévoyant la modernisation de la gestion et du régime réglementaire maritimes et une plus grande efficacité et efficacité du secteur du transport maritime;

ATTENDU que, le 10 juin 1996, le ministre des Transports du Canada, l'Honorable David Anderson, a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi intitulé "Loi maritime du Canada" afin de mettre en oeuvre ladite Politique;

ATTENDU que cette nouvelle Loi créera un réseau portuaire national composé d'Administrations portuaires canadiennes gérées indépendamment;

ATTENDU que tout port peut réclamer le statut d'Administration portuaire canadienne et que les critères d'évaluation d'une telle demande sont:

- l'autonomie financière;
- la diversification du trafic;
- l'importance stratégique pour le commerce international et national du Canada;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- les liens avec les routes et voies ferrées principales;

ATTENDU que le port de Trois-Rivières rencontre les quatre critères fixés pour obtenir le statut d'Administration portuaire canadienne, à savoir:

- autonomie financière : Il n'a pas de dette, ses équipements sont en bon état et il dispose d'une réserve de 12M \$;
- emplacement stratégique : au centre du Québec, dans une région où abondent les activités industrielles, il sert les intérêts régionaux et nationaux;
- intermodalité de son réseau de transport : il bénéficie de raccordements routiers, autoroutiers, ferroviaires et aéroportuaires;
- diversité de ses activités : manutention d'une vingtaine de produits différents provenant ou destinés à une demi-douzaine de pays;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du public que le port de Trois-Rivières, dont les installations sont publiques, demeure une infrastructure publique dont l'accessibilité universelle et la pérennité soient assurés;

ATTENDU que le port de Trois-Rivières est un puissant levier économique, un véritable support à l'emploi, à la production industrielle et à l'exportation pour l'économie des régions qu'il dessert (Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Portneuf);

ATTENDU que la plupart des ports qui ne se qualifient pas pour le statut d'Administration portuaire canadienne sont transférés à des intérêts locaux sur une période de six ans;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la région que le port de Trois-Rivières obtienne le statut de port national (i.e. Administration portuaire canadienne) que le statut de port régional (transfert à des intérêts locaux);

Il est résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap demande au ministre des Transports du Canada, l'Honorable David Anderson, d'accorder le statut d'Administration portuaire canadienne au port de Trois-Rivières.

Adopté

96-354

Administration - Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1996;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien afin de profiter des privilèges tels que support téléphonique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc. reliés au droit d'utilisateur des logiciels;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc., pour l'année 1997, au montant de 9 435,47 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-415 (traitement des données);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-355

Administration - Fourniture d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : La Charbonnerie Champlain ltée et Les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le seul soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,3550 \$ le litre, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 1996 au 30 novembre 1997;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-390-01-681 (garage municipal, électricité et chauffage) et 02-701-22-681 (local Notre-Dame-de-la-Rive - électricité et chauffage).

Adopté

96-356

Administration - Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$ taxes incluses et à l'achat de 10 enveloppes pré-affranchies pour la poste prioritaire pour un montant de 90,48 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

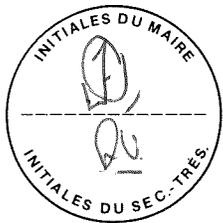
96-357

Transport - Opposition aux frais supplémentaires d'immatriculation

ATTENDU que des automobilistes résidents dans plus de 100 municipalités situées dans les régions métropolitaines de recensement paient des frais d'immatriculation supplémentaires de 30 \$ pour financer des organismes publics de transport qui ne leur donnent aucun service;

ATTENDU qu'une telle situation est inéquitable pour ces automobilistes;

ATTENDU que ces automobilistes paient déjà à 100% leurs frais de transport, n'étant desservis d'aucun service public subventionné;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le principe de l'utilisateur-payeur devrait être adopté en matière de services publics;

ATTENDU que l'application de ce principe veut que ce soient les personnes ayant accès à un service qui devraient en payer les frais;

ATTENDU que de nombreuses représentations ont été faites par le monde municipal en ce sens;

Il est résolu unanimement :

- 1- QUE demande soit faite au ministre des Transports, Monsieur Jacques Brassard, de n'imposer des frais supplémentaires d'immatriculation pour financer le transport en commun que dans les municipalités dont le territoire est desservi par un organisme public de transport;
- 2- QUE copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Transports, au ministre des Affaires municipales, au Premier Ministre du Québec et à l'UMRCQ.

Adopté

96-358

Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport des dépenses pour les travaux exécutés en 1996 en vue de l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que le ministère des Transports accorde une subvention au montant de 4 390 \$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1996 sur les chemins municipaux pour un montant de 214 295,07 \$;
- 2- QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

96-359

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux

ATTENDU l'article 936 du Code municipal qui stipule qu'une municipalité, peut adjuger un contrat prévoyant une dépense excédant 10 000 \$ mais inférieure à 50 000 \$ pour l'exécution de travaux et pour la fourniture de services, qu'après avoir demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou deux fournisseurs;

ATTENDU que la municipalité peut engager son crédit pour une période de deux ans sans autorisation particulière de la part du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation écrite pour son contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux et pour la fourniture de main-d'oeuvre et d'équipements pour les saisons 1997 et 1998;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, laquelle est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER le contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux et la fourniture de main-d'oeuvre et d'équipements pour les saisons 1997 et 1998 à Monsieur Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert enr.) pour la somme globale de 49 764,15 \$ taxes incluses, réparties entre les saisons 1997 et 1998 selon les dispositions de la soumission;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-523 (Contrat de coupe de pelouse).

Adopté

96-360

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-6 à 529-10

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 1996 concernant les lots 529-6 à 529-10 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2265 étant les subdivisions 529-6 à 529-10.

Adopté

96-361

Urbanisme - Appui au projet de développement Octo Rêves

ATTENDU le projet présenté par Monsieur Jean-Guy Laferté qui propose la revitalisation de l'ancien centre Octo Rêves pour en faire un lieu d'excellence dans le domaine équestre;

ATTENDU que le secteur se prête très bien à ce développement puisque situé en zone agricole et que des installations de même type y sont présentes;

ATTENDU la vocation récréo-touristique que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire promouvoir;

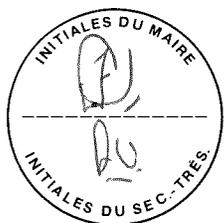
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie l'implantation et la mise en opération d'un centre équestre récréo-touristique sur la propriété connue sous le nom d'Octo Rêves, tel que présenté dans le document ci-joint faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

96-362

Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault pour la saison hivernale 1996-1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux fournisseurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues dans les délais prévus et qu'une analyse en a été faite afin de s'assurer de leur conformité au document d'appel d'offres;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault à Monsieur Normand Courteau, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période variant entre 8 et 12 semaines débutant le 20 décembre 1996 et ce, au montant forfaitaire hebdomadaire total de 759,50 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-433 (Parc Roger Guilbault - Contrat d'entretien et de gardiennage);

Adopté

96-363

Loisirs - Appui à la Finale des Jeux du Québec - Hiver 1999

ATTENDU la ferme volonté des Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest d'obtenir la Finale des Jeux du Québec hiver 1999, en concertation avec les institutions scolaires d'ordre primaire, secondaire collégial et universitaire;

ATTENDU la mission et les objectifs dont s'est doté le Comité provisoire de présentation de la candidature du Grand Trois-Rivières;

ATTENDU la capacité du Grand Trois-Rivières à accueillir et à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

ATTENDU l'impact positif sur le développement sportif, social, économique et touristique qu'apporte un tel événement;

ATTENDU que la réalisation des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population et les intervenants de tous les milieux pour poursuivre et améliorer la concertation existante entre les intervenants, et voire même à créer et développer de nouvelles ententes;

ATTENDU les effets positifs d'un tel événement sur la pratique de l'activité physique et par conséquent sur la santé de la population locale;

Il est résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap :

- 1- appuie fermement la démarche des trois villes du Grand Trois-Rivières;
- 2- s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates de la Finale (du 5 au 14 mars 1999);
- 3- s'engage à faire la promotion de la Finale auprès de leurs citoyens respectifs avec l'aide du futur comité organisateur;
- 4- s'engage à apporter au futur comité organisateur toute la collaboration nécessaire à la réalisation de la Finale, en autant que cette collaboration n'entraîne pas des déboursés non prévus au budget de la Municipalité.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-364

Loisirs - Remerciements à Madame Hélène L. Richard

ATTENDU le départ de la présidente du carnaval 1996-1997;

ATTENDU qu'elle a donné de nombreuses années à la réussite de cet événement hivernal;

ATTENDU que son dynamisme et son entregent ont contribué à l'essor que connaît le carnaval depuis son premier mandat à la présidence;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères remerciements à Madame Hélène L. Richard pour son implication bénévole à notre carnaval d'hiver, et ce, depuis plusieurs années.

Adopté

96-365

Loisirs - Contribution aux comités de secteur

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuées par la directrice des loisirs et des services à la communauté;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 700 \$ aux comités des secteurs Norbert et des Prairies et de 700 \$ au secteur St-Malo pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-61-999, 02-701-51-999 et 02-701-31-999 (contribution au comité).

Adopté

96-366

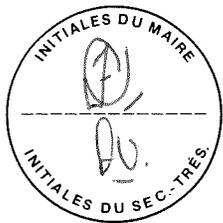
Administration - Disposition de terrain appartenant à la Municipalité

ATTENDU que la municipalité possède un terrain avec services, lequel a été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU l'offre reçue concernant ce terrain;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Monsieur Jean Brochu et Madame Marie-Sol Massicotte, le lot 93-8 pour une somme de 12 000 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;
- 2- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge des acquéreurs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-367

Loisirs - Appui au Club sportif de la Mauricie

ATTENDU que le Club sportif de la Mauricie entend opérer un champ de tir à l'extrémité de la route Red Mill Nord (côté est);

ATTENDU que le terrain du site projeté est situé dans une zone où l'implantation résidentielle n'est pas permise;

ATTENDU que les membres de ce club ont une expertise reconnue dans l'organisation d'événements nationaux dans le domaine du tir au pistolet et revolver;

ATTENDU que le club s'engage à respecter toutes les normes environnementales en matière de pollution par le bruit et par le plomb;

ATTENDU l'accord verbal et la lettre transmise au Club sportif de la Mauricie;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité appuie la démarche du Club sportif de la Mauricie pour l'obtention des permis nécessaires à l'opération d'un champ de tir.

Adopté

96-368

Loisirs - Participation au soutien financier de l'organisme Pétanqu'Ami

ATTENDU la demande d'incorporation faite par le conseil d'administration provisoire du regroupement Pétanqu'Ami;

ATTENDU que suite à cette incorporation, le regroupement fera parti des organismes sans but lucratif pouvant faire l'objet de subvention annuelle de la municipalité;

ATTENDU le projet de l'organisme de se porter acquéreur de la bâtisse mieux connue sous l'appellation d'Inter-Marché, afin de la rénover et d'y aménager les infrastructures nécessaires à la pratique de la pétanque;

ATTENDU la demande du conseil provisoire de l'organisme afin de bénéficier d'une subvention municipale annuelle;

ATTENDU la popularité de l'activité de pétanque auprès de la population de la municipalité;

ATTENDU que l'aménagement de cette bâtisse aidera à la revitalisation de ce secteur et ce, en accord avec la volonté des membres du Conseil municipal;

Il est résolu unanimement :

- 1- DE CONFIRMER à l'organisme que la subvention de la municipalité pourra correspondre au total des taxes municipales annuelles imposées sur l'immeuble, en autant que l'organisme obtienne son incorporation et demeure propriétaire de l'immeuble;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE le personnel de la municipalité puisse procéder à une vérification annuelle de leurs opérations comptables afin de s'assurer de leur besoin annuel de soutien financier;
- 3- DE PRÉCISER que cette subvention est conditionnelle à ce que l'immeuble faisant l'objet de la présente demande soit utilisé pour les fins auxquelles il est présentement destiné.

Adopté

96-369

Urbanisme - Infractions aux règlements municipaux

ATTENDU que Monsieur Jean Houde refuse de se conformer aux règlements municipaux;

ATTENDU que Monsieur Jean Houde continue d'entreposer du bois de chauffage et d'opérer un commerce illicite de vente de bois sur les lots 484-2-1 et 484-2-2;

ATTENDU que Monsieur Jean Houde érige une clôture plus haute que les normes permises;

ATTENDU que Monsieur Jean Houde a déjà été condamné par la Cour municipale sous dix chefs d'accusations;

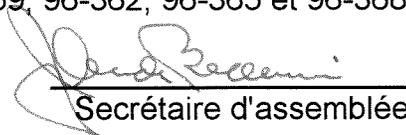
Il est résolu unanimement :

- 1- QUE l'inspecteur municipal entreprenne dès maintenant des procédures pour faire cesser ces opérations qui causent préjudice au voisinage;
- 2- QUE l'inspecteur municipal base ses procédures sur l'usage dérogatoire et non permis d'un site résidentiel à des fins d'entreposage de bois, construction d'une clôture non conforme et pratique d'activité commerciale non permise dans le secteur.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussignée, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-352, 96-354 à 96-356, 96-358, 96-359, 96-362, 96-365 et 96-368


Secrétaire d'assemblée

96-370

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
PAULETTE ROY
MAIRE SUPPLÉANT


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 9 décembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 décembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-371

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption de règlements
 - 8.1- Règlement numéro 385 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain
 - 8.2- Règlement numéro 386 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 8.3- Règlement numéro 387 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1997
 - 8.4- Règlement numéro 388 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice 1997
- 9- Administration - Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes
- 10- Administration - Conciliation du solde en banque
- 11- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Franche-mont
- 14- Hygiène du milieu - Travaux d'amélioration de la station de pompage
- 15- Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1996
- 17- VARIA
 - 17.1- Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 5 décembre 1996
 - 17.2- Administration - Achat de propriété 100 rue Sicotte
- 18- PAROLE À LA SALLE
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

96-372

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 25 novembre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-373

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la
période du 16 au 30 novembre 1996.

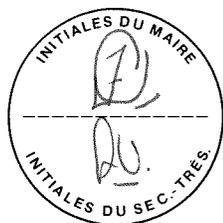
Adopté

96-374

Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la
secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

13010	Annulé	
13011	Me Yves Boucher	815,85
13012	Pierre Jackson	450,00
13013	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13014	Entretien M.C. enr.	1 612,46
13015	Olco	574,25
13016	Olco	592,10
13017	Olco	133,00
13018	Hydro-Québec	5 218,41
13019	Bell Canada	210,82
13020	Canadian Tire	34,14
13021	Larose & Fils	96,52
13022	Maison des Jeunes	176,00
13023	Claude Cossette	100,00
13024	Réjean Despins	100,00
13025	Gilles De La Fontaine	75,00
13026	Les Entrepôts Presto	105,54
13027	Bell Mobilité Pagette	27,21
13028	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 775,79
13029	Municipalité de Sainte-Marthe	13 914,99
13030	Municipalité de Sainte-Marthe	438,40
13031	École Polytechnique	678,03
13032	Jules Milette inc.	8 867,26
13033	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	300,00
13034	Claude Montembeault	378,54
13035	Claude Montembeault	378,54
13036	Daniel Doucet	15,38
13037	Société Québécoise ass. des eaux	5 514,03
13038	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 031,51
13039	Hydro-Québec	32,53
13040	Bell Canada	202,33
13041	S.P.A.M.	736,00
13042	Cantel	41,89
13043	Bell Mobilité Cellulaire	135,99
13044	M.R.C. de Francheville	2 239,48
13045	Cantel	51,95
13046	Pitney Bowes Leasing	396,56
13047	Ville de Saint-Louis-de-France	6 750,00
13048	Roland Therrien	34,18
13049	Municipalité de Sainte-Marthe	199,45
13050	Me Robert Carrier	526,82



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

13051	Ward & Germain	531,82
13052	Hydro-Québec	5 765,45
13053	RDS Radio inc.	39,88
13054	Alarme Microcom	1 367,46
13055	Pierre Jackson	450,00
13056	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13057	COMMCORP	378,32
13058	Vidéotron Itée	23,59
13059	Chambre de commerce du Cap	48,00
13060	Entretien M.C. enr.	1 578,27
13061	Municipalité de Sainte-Marthe	12 139,87
13062	Municipalité de Sainte-Marthe	4 554,41
13063	Hydro-Québec	714,50
13064	Hydro-Québec	246,65
13065	Cogeco câble	11,34
13066	Comité loisirs Place Norbert	1 730,00
13067	Comité sectoriel des Prairies	1 700,00
13068	Comité sectoriel St-Malo	700,00
13069	Ville du Cap	767,74
13070	Bell Canada	503,38
13071	Dessureault, Lemire, Desaulniers	<u>2 130,96</u>

TOTAL : 93 496,43

Comptes à payer au 30 novembre 1996

13072	Buromax inc.	715,98
13073	Belitec inc.	36,53
13074	Boutique Le Chantier inc.	87,92
13075	Clôtures Cambrek inc.	1 395,13
13076	Charles Turcotte & Fils Itée	213,10
13077	Contrair	178,47
13078	Construction S.R.B.	241,30
13079	Const. & Pavage Maskimo Itée	46 878,57
13080	Compresseurs Martin enr.	99,71
13081	Dynabec Itée	598,26
13082	Électricité A.C.A. inc.	222,21
13083	Excavation Girard & Simard inc.	364,66
13084	Entreprises Rivard & Frères inc.	3 572,49
13085	Équipements M.N.D. inc.	85,46
13086	Équipements pneumatiques du Cap inc.	75,67
13087	Gravier Mont-Carmel inc.	2 785,48
13088	Industries Fortier Trois-Rivières	91,16
13089	J.D. Électrique inc.	35,61
13090	La cie de construction Dollard Itée	299,13
13091	L'Hebdo Journal	273,49
13092	Le Nouvelliste	277,13
13093	Lamothe, Ayotte & Grenier	170,93
13094	Les Éditions Yvon Blais inc.	111,23
13095	Laboratoire de services spécialisés	3 166,54
13096	Les Équipements Aginco inc.	79,73
13097	Le Supermarché du Métal	138,53
13098	Les spécialités Fernand Daigle inc.	109,40
13099	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	1 399,37
13100	Mines Seleine inc.	969,15
13101	Plurilab	333,42
13102	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	115,34
13103	9013-5278 Québec inc.	40,84



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13104	Protection incendie CFS Itée	102,27
13105	P.A. Thibeault Itée	32,41
13106	Québec linge MC	39,67
13107	Serrurier du Cap inc.	20,85
13108	Site d'enfouissement Girard	91,16
13109	Simard Beaudry inc.	54 655,89
13110	Telecon	546,98
13111	Westburne Itée	144,71
13112	Wax Design	177,95
13113	S.P.A.M.	233,61
13114	Jean Boisvert	124,22
13115	M. Cossette Excavation inc.	410,24
13116	Signoplus	<u>1 367,64</u>
TOTAL :		<u>123 109,54</u>

Adopté

96-375

Adoption du règlement numéro 385 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 385, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-376

Adoption du règlement numéro 386 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 386, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-377

Adoption du règlement numéro 387 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1997

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 387, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu le dit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-378

Adoption du règlement numéro 388 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 388, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu le dit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-379

Administration - Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que les membres du Conseil ont accepté, lors de la séance du 25 novembre 1996, la liste des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité en date du 22 novembre 1996;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, un extrait de cette liste doit être transmis, avant le 20 janvier de chaque année, au bureau de la Municipalité régionale de Comté ainsi qu'au bureau de la Commission scolaire ayant juridiction sur notre territoire;

ATTENDU la politique de la municipalité concernant les immeubles devant faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE TRANSMETTRE la liste ci-jointe des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes, au secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Francheville;
- 2- DE TRANSMETTRE copie conforme de cette liste au bureau de la Commission scolaire Samuel-de Champlain.

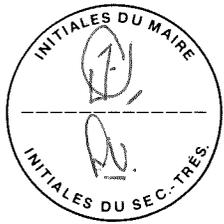
Adopté

96-380

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1996 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-381

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1996 soit adoptée.

Adopté

96-382

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1996 soit adopté.

Adopté

96-383

Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1997 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduite;
- 2- QUE le coût pour la septième année d'opération est estimé à 168 195 \$ et que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont au montant de 5 473 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997;
- 3- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont;
- 5- QUE le Maire et la Secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-384

Hygiène du milieu - Travaux d'amélioration de la station de pompage

ATTENDU la conclusion d'un rapport qui a été réalisé afin d'évaluer nos équipements existants par rapport à nos besoins en consommation;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter des correctifs à la station de pompage d'aqueduc afin de remplacer des équipements défectueux et de se doter d'équipements visant à réduire la consommation d'électricité;

ATTENDU que les travaux à être réalisés sont particuliers et demandent des connaissances techniques spécialisées;

ATTENDU l'offre de services de Monsieur Roger Nadeau pour un support technique afin que soient réalisés ces modifications;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE RETENIR les services de Monsieur Roger Nadeau pour voir au suivi des opérations de modification;
- 2- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer les documents relatifs à ce mandat;
- 3- D'AUTORISER le service des travaux publics à procéder à l'achat des équipements nécessaires à ce projet;
- 4- QU'UNE analyse détaillée des économies entraînées par la réalisation de ce projet soit déposée au plus tard le 20 décembre 1996;
- 5- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à affecter une somme de 28 000 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié de la municipalité pour les fins de la présente résolution;
- 6- QU'UN montant équivalent au pourcentage de l'évaluation foncière du secteur des Prairies soit mis en réserve afin de créer une compensation pour ce secteur qui n'est pas desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour défrayer le coût de travaux futurs concernant l'ensemble des résidents du secteur des Prairies

Adopté

96-385

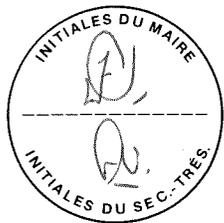
Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire

ATTENDU que la municipalité a adhéré au regroupement d'achat des municipalités, ce qui va permettre de réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 44% pour les trois prochaines années;

ATTENDU les soumissions reçues concernant les analyses de laboratoire: coliformes fécaux et totaux, B.H.A., physico-chimique pour l'eau potable et DBO₅, DCO, MES, PTOT, coliformes fécaux pour les eaux usées;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimementL

- 1- DE MANDATER la firme Plurilab de Cap-de-la-Madeleine pour effectuer les analyses de coliformes fécaux et totaux, B.H.A. pour l'eau potable et DBO₅, DCO, MES, PTOT, coliformes fécaux pour les eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE MANDATER la firme Laboratoire S.M. de Longueuil pour effectuer l'analyse physico-chimique pour l'eau potable;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-412-00-418 (PTE - Analyse de l'eau) et 02-414-00-418 (Épuration des eaux usées - Analyse de laboratoire).

Adopté

96-386

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1996 pour une valeur estimée de 258 000 \$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 200 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1996.

Adopté

96-387

Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 5 décembre 1996

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 5 décembre 1996.

Adopté

96-388

Administration - Achat de propriété 100 rue Sicotte

ATTENDU la proposition de Monsieur André Carle de céder sa propriété située au 100 rue Sicotte pour la somme de 10 000 \$;

ATTENDU que cet immeuble est devenu vétuste à un point tel que la rénovation ne peut être permise;

ATTENDU que la municipalité ajoutera cet immeuble dans sa banque de terrains;

Il est résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER l'offre de vente de la propriété située au 100 rue Sicotte pour la somme de 10 000 \$;
- 2- DE PRÉCISER dans l'acte notarié que le vendeur devra quitter l'immeuble faisant l'objet de la vente à la date de celui-ci et ce au plus tard le 15 avril 1997.
- 3- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents pouvant donner effet à la présente.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-374, 96-383, 96-384, 96-385 et 96-388.



Secrétaire d'assemblée

96-389

Levée de l'assemblée

À 8:15 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 16 décembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 16 décembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 16^e jour de décembre 1996 à 19 heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 13^e jour du mois de décembre 1996.

(Signé)


.....
Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


.....
Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-390

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997 et du plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents
- 6- Adoption du règlement numéro 389 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1997 et les conditions de perception
- 7- PAROLE À LA SALLE
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté

96-391

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997 et du plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents

ATTENDU les dispositions des articles 953.1 à 957 inclusivement du Code municipal concernant la préparation et l'adoption du budget pour le prochain exercice financier de la municipalité et du plan triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997 et le plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents.

Adopté

96-392

Adoption du règlement numéro 389 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1997 et les conditions de perception

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 389, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu
ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en
conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-393

Levée de l'assemblée

À 20:02 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE